

Communauté Intercommunale des Villes Solidaires

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public
de prévention et de gestion des déchets

2020



La Communauté Intercommunale des Villes Solidaires (C.I.V.I.S.) a assuré en 2020 aux **180 434** habitants (population municipale au 1^{er} Janvier 2020), répartis sur 6 communes, le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Le présent rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets est établi conformément :

- au décret n° 2000-404 du 11 mai 2010 pris en application de la loi n° 95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier, relative au renforcement de la protection de l'environnement et ayant pour objectif de mettre l'accent sur la transparence et l'information des usagers ;
- au décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets.

Il est dressé pour l'ensemble des communes membres de la communauté pour lesquelles l'agglomération exerce sa compétence et est présenté au conseil communautaire dans les 6 mois qui suivent l'exercice concerné.

Il est ensuite mis à la disposition du public (notamment par voie électronique sur le site internet de la collectivité) et transmis aux communes membres concernées pour présentation à leur conseil municipal.

Ce rapport représente un outil d'information essentiel quant à la transparence de la gestion des déchets des ménages.

Il a pour objectif de présenter :

- Les dispositifs de prévention, de collecte, de traitement et de valorisation des déchets ménagers.
- Les indicateurs techniques et financiers liés au service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ;

Les principaux chiffres clés de ce rapport sont présentés en annexe n°2.



Rapport établi par Monsieur **Jérôme TOARD** – Directeur Environnement de la CIVIS

Signature du représentant de l'autorité territoriale :

Fait à Saint-Pierre le 2021

SOMMAIRE

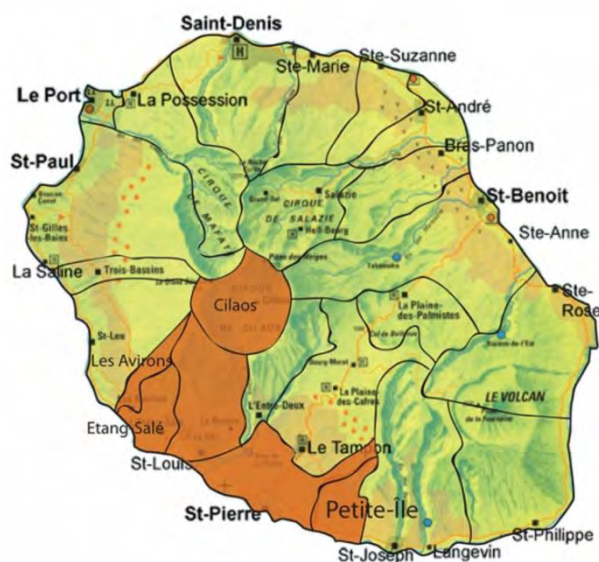
1. PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE	4
1.1. LE TERRITOIRE	4
1.2. LA POPULATION	5
2. ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS	6
2.1. COMPETENCES DE LA CIVIS EN MATIERE DE SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS	6
2.2. SCHEMAS D'ORGANISATION DU SERVICE D'ELIMINATION DES DECHETS	6
2.3. ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION ENVIRONNEMENT – DECHETS	11
3. EVENEMENTS MARQUANTS DE L'ANNEE	12
4. LA PREVENTION ET L'ANIMATION DU TERRITOIRE	12
4.1. LA PREVENTION DES DECHETS	12
4.1.1. Les actions de prévention	13
4.1.2. Le compostage individuel	17
4.1.2.1. Prestataire	17
4.1.2.2. Bilan annuel	17
4.2. LA SENSIBILISATION ET L'ANIMATION DU TERRITOIRE	19
4.2.1. La sensibilisation des usagers	19
4.2.2. La brigade Intercommunale de l'environnement	21
4.2.3. La mission dépôts sauvages	24
5. LA LOGISTIQUE COLLECTE DES DECHETS	25
5.1. LA COLLECTE DES DECHETS EN PORTE A PORTE	25
5.1.1. La précollecte – Les bacs roulants	25
5.1.1.1. Le(s) prestataire(s)	26
5.1.1.2. Bilan de l'activité de l'année	26
5.1.2. Filière des Ordures Ménagères Résiduelles	33
5.1.2.1. Le(s) prestataire(s)	33
5.1.2.2. Bilan de l'activité de l'année	33
5.1.3. Filière des Déchets Recyclables	35
5.1.3.1. Le(s) prestataire(s)	36
5.1.3.2. Bilan de l'activité de l'année	36
5.1.4. Filière des Déchets Végétaux	38
5.1.4.1. Le(s) prestataire(s)	38
5.1.4.2. Bilan de l'activité de l'année	38
5.1.5. Filière des Déchets Encombrants	39
5.1.5.1. Le(s) prestataire(s)	40

5.1.5.2. <i>Bilan de l'activité de l'année</i>	40
5.2. LA COLLECTE DES DECHETS EN APPORT VOLONTAIRE	42
5.2.1. La collecte du verre	42
5.2.1.1. <i>La précollecte – Les Bornes d'Apport Volontaire pour le verre</i>	42
5.2.1.2. <i>La collecte des Bornes d'Apport Volontaire</i>	44
5.2.2. Les déchèteries	46
5.2.2.1. <i>Modalités de fonctionnement des déchèteries de la CIVIS :</i>	46
5.2.2.2. <i>Le réseau de déchèteries du territoire</i>	47
5.2.2.3. <i>Bilan de l'activité</i>	48
5.3. LES AUTRES SOURCES DE DECHETS	53
5.3.1. La mise à disposition de bennes	53
5.3.2. La collecte des cartons des commerçants	54
5.3.3. Les Véhicules Hors d'Usage	54
5.3.3.1. <i>Le prestataire</i>	54
5.3.3.2. <i>Bilan de l'activité de l'année</i>	55
6. LE TRAITEMENT DES DECHETS PAR LE SYNDICAT MIXTE ILEVA	56
7. QUALITE DU SERVICE ET SATISFACTION DE L'USAGER	56
8. LES INDICATEURS FINANCIERS	59
8.1. POPULATION DESSERVIE ET QUANTITE DE DECHETS COLLECTES PAR LA CIVIS	59
8.2. COUT DU SERVICE PUBLIC ET FINANCEMENT	61
8.3. STRUCTURE DU COUT DU SERVICE PUBLIC	62
8.4. PART DES DEPENSES LIEES AUX SERVICES RELEVANT DE LA RESPONSABILITE DIRECTE DE LA COLLECTIVITE	63
8.5. COUTS DES DIFFERENTS FLUX DE DECHETS ET POIDS RELATIF DANS LE COUT DU SERVICE PUBLIC	64
8.6. POSITIONNEMENT DE LA COLLECTIVITE PAR RAPPORT AUX COUTS DE GESTION DES DECHETS OBSERVES AU NIVEAU NATIONAL	68
9. PERSPECTIVES 2021	69
ANNEXES	70

1. PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE

1.1. LE TERRITOIRE

La Communauté Intercommunale des Villes Solidaires (C.I.Vi.S.) est une communauté d'agglomération de l'île de la Réunion qui compte 6 communes.



Territoire de la C.I.Vi.S.

Son action s'étend sur une superficie de 37 950 hectares, soit 15,16 % du territoire de la Région REUNION.

Communes membres :

- Saint-Pierre
- Saint-Louis
- L'Étang-Salé
- La Petite-Île
- Cilaos
- Les Avirons

La CIVIS exerce ses compétences dans les domaines suivants :

COMPETENCES PRINCIPALES :

- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
- Transports scolaires et périscolaires
- Développement économique
- Aménagement de l'espace
- Équipements culturels et sportifs
- Équilibre social de l'habitat
- Politique de la ville

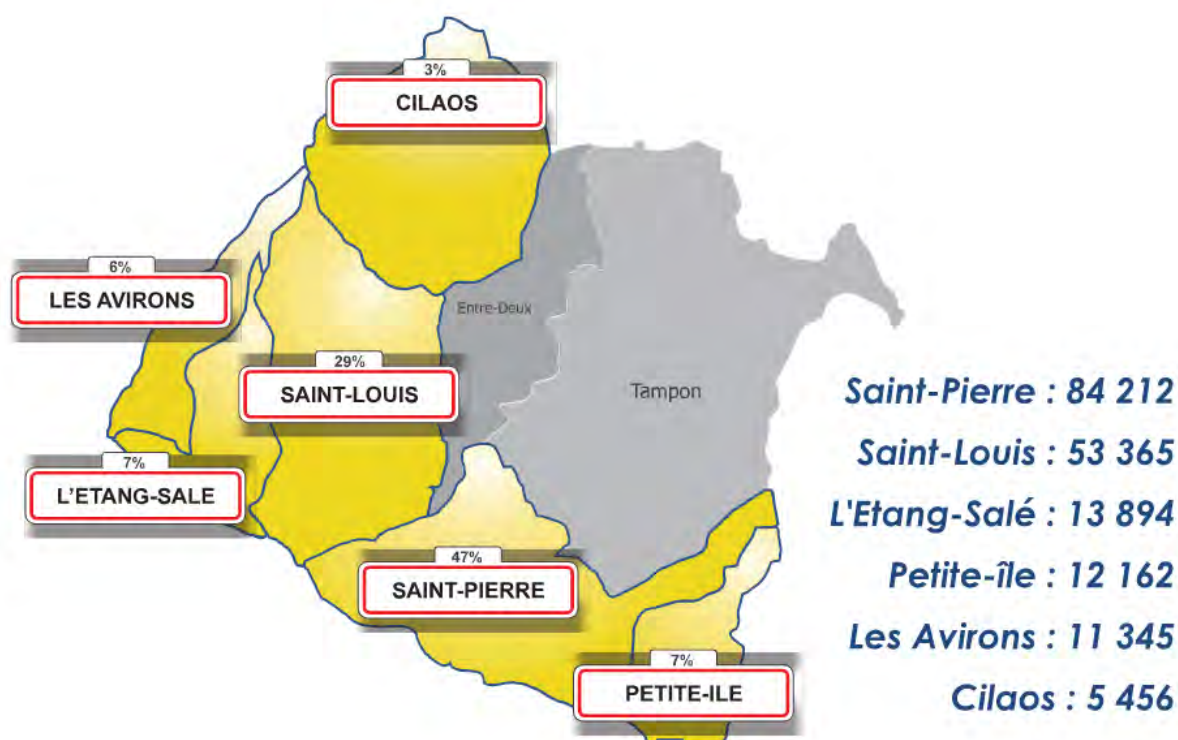
AUTRES COMPÉTENCES :

- Voiries et parcs de stationnement
- Aéroport et port
- Chambres funéraires et crématorium
- Assurances
- Capital des SEM d'Aménagement
- Société Publique Locale d'Aménagement - SPLA Grand Sud
- Action sociale

L'ensemble des missions relatives à la gestion des déchets est assuré sur toutes les communes membres de la CIVIS.

1.2. LA POPULATION

Le territoire de la Communauté Intercommunale des Villes Solidaires (C.I.V.I.S.) compte une population totale municipale de 180 434 habitants au 1^{er} janvier 2020



Communes	Superficie	Population municipale au 1er janvier 2020	Répartition en %
Saint-Pierre	96,75 km ²	84 212	46,67%
Saint-Louis	99,12 km ²	53 365	29,58%
Etang-Salé	38,56 km ²	13 894	7,70%
Petite-Ile	34,09 km ²	12 162	6,74%
Les Aviron	26,35 km ²	11 345	6,29%
Cilaos	84,63 km ²	5 456	3,02%
TOTAL	379,5 km²	180 434	100,00%

Population concernée par le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés

2. ORGANISATION DU SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

2.1. COMPETENCES DE LA CIVIS EN MATIÈRE DE SERVICE PUBLIC D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

La CIVIS est chargée de l'ensemble des opérations liées à la Prévention et à la Collecte des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA).

① *Définition Déchets Ménagers et Assimilés : Il s'agit des déchets produits par les ménages. Le terme « assimilés » s'applique aux déchets non dangereux produit par les entreprises, artisans, commerçants, écoles, services publics, hôpitaux, services tertiaires, ... qui peuvent être pris en charge par la collectivité à condition toutefois qu'ils n'entraînent, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, ni sujétions techniques particulières ni risques pour les personnes et l'environnement.*

La compétence Traitement et Valorisation des DMA est assuré :

- en partie par la CIVIS pour les déchets suivants : Verre, Véhicule Hors d'Usage (VHU).
- en partie par le syndicat mixte ILEVA (« **ILE VAL**orisation») :
 - Les compétences traitements et valorisations des déchets d'ordures ménagères résiduelles, des déchets végétaux et des encombrants ont été transférées de la CIVIS à ILEVA au 29 janvier 2014.
 - La compétence traitement et valorisation des Déchets Recyclables a été transférée de la CIVIS à ILEVA au 1^{er} janvier 2018

La communauté d'agglomération **CIVIS** exerce donc les missions suivantes :

- Mise en place d'une politique de Prévention et de réduction des déchets à la source ;
- Mise en œuvre des opérations de pré-collecte des déchets ménagers et assimilés ;
- Collecte en porte à porte des Déchets Ménagers et Assimilés (Ordures Ménagères Résiduelles et Déchets Recyclables) ;
- Collecte en apport volontaire et traitement du Verre ;
- Collecte en porte à porte des Déchets Végétaux ;
- Collecte en porte à porte des déchets Encombrants ;
- Collecte, traitement et valorisation des Véhicule Hors d'Usage (VHU) et des ferrailles ;
- Collecte, traitement et valorisation en apport volontaire de déchets ménagers et assimilés et de déchets industriels et commerciaux au sein du réseau de déchèteries de la CIVIS.

Le syndicat mixte **ILEVA** exerce donc les missions suivantes pour le territoire de la CIVIS :

- Traitement et Valorisation des Ordures Ménagères Résiduelles par enfouissement ;
- Traitement et Valorisation des Déchets Végétaux par broyage et/ou compostage ;
- Tri, Traitement et Valorisation des déchets Encombrants ;
- Tri et valorisation des Déchets Recyclables et de Déchets Industriels Banals (au centre de tri).

2.2. SCHEMAS D'ORGANISATION DU SERVICE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

L'organisation de la collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la CIVIS est schématisée ci-après :

	Flux (services)	Mode de gestion	Mode de collecte	Fréquence
	Ordures Ménagères	Prestation de service	Porte à Porte	C1= 1 fois/semaine (*)
	Déchets Recyclables	Prestation de service	Porte à Porte	C0,5= 1 fois toutes les 2 semaines
	Déchets Végétaux	Prestation de service	Porte à Porte	C0,5= 1 fois toutes les 2 semaines
	Encombrants	Prestation de service	Porte à Porte	C0,5= 1 fois toutes les 2 semaines
	Verre	Prestation de service	Apport Volontaire	Fonction du taux de remplissage
	Déchets issus de déchèteries	Régie (en haut de quai) Prestation (en bas de quai)	Apport Volontaire (en haut de quai) et à la demande (en bas de quai)	Fonction du taux de remplissage
	Véhicules Hors d'Usages (VHU)	Prestation de service	Au besoin sur le territoire	Au besoin sur le territoire

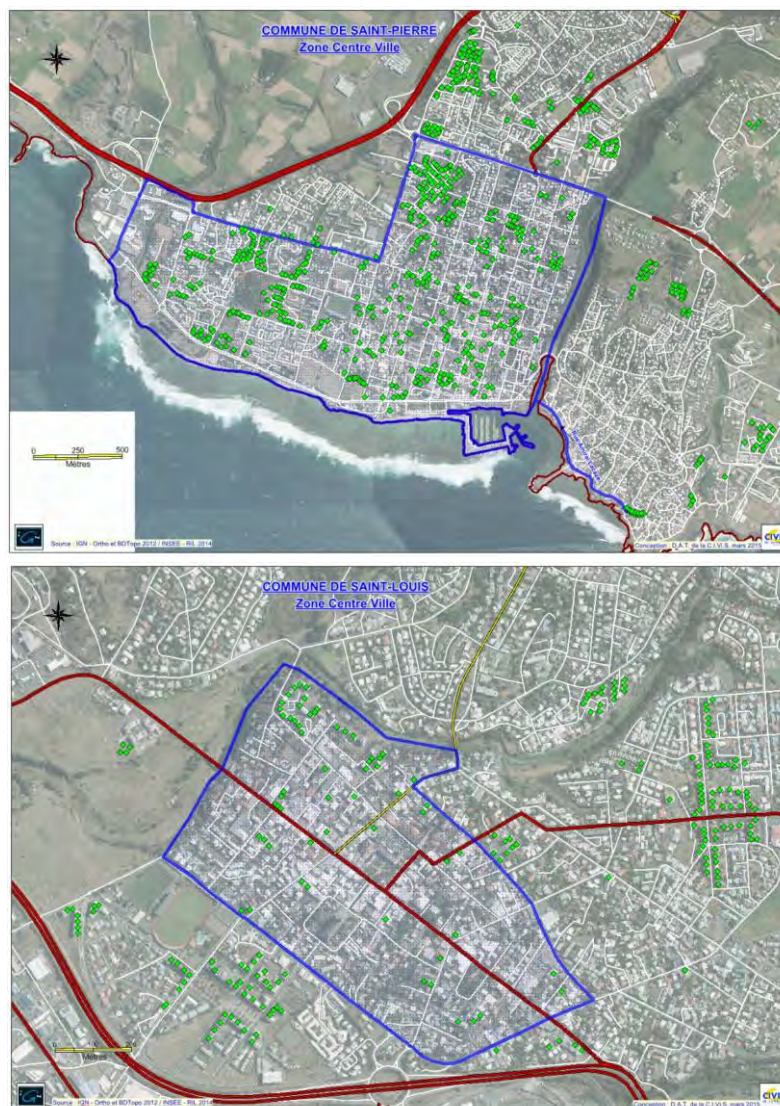
Schéma d'organisation du service public d'élimination des déchets

COLLECTE

- ① Définition collecte en porte à porte : La collecte en porte à porte consiste en un ramassage des déchets ménagers directement chez l'habitant, selon des circuits principalement élaborés en fonction des particularités géographiques (milieu urbain ou rural, rues étroites, rues à sens unique...) et du type d'habitat (collectif ou individuel), spécifiques à chaque commune. Les circuits de collecte sont optimisés afin de collecter le maximum de déchets tout en limitant le nombre de trajets des bennes.
- ② Définition collecte en apport volontaire : Mode de collecte des déchets où les déchets sont déposés dans des conteneurs spécifiques qui sont installés en différents points fixes du territoire. Ces contenants sont accessibles à l'ensemble de la population du territoire.

(*) Les producteurs suivants bénéficient d'une collecte en C2 (2 fois par semaine) pour le flux d'OMR.

- L'ensemble des établissements scolaires du territoire
- Les cuisines centrales, les crèches municipales ou privés du territoire
- Certaines zones touristiques (exemples : site grand anse à la Petite Ile, Domaine Vidot à Mont Vert les Hauts à St Pierre, etc.)
- Les Grands Logements Collectifs de plus de 19 appartements : immeubles comprenant plus de 19 appartements ou groupe d'immeuble dans un périmètre restreint comprenant au total plus de 19 appartements (exemple : groupe d'immeuble d'une même opération géré par le même bailleur social).
- Les hyper centre-ville de St Pierre et de St Louis (à l'intérieur du périmètre cartographié ci-dessous)



- Les producteurs professionnels et/ou établissements relevant des catégories suivantes :
 - Les hôtels
 - Les restaurants : type restauration traditionnelle et restauration rapide (snack, etc.)
 - Les professionnels dits de « métiers de bouche ». Il s'agit des professionnels relevant des catégories suivantes :
 - *Boucherie*
 - *Charcuterie*
 - *Chocolaterie - Confiserie*
 - *Pâtisserie - Boulangerie*
 - *Crêperie*
 - *Glacier*
 - *Poissonnerie*
 - *Détail spécialisé en fruits et légumes*

Le front de mer de St Pierre (à l'intérieur du périmètre cartographié ci-dessous) bénéficie également d'une collecte en C₃ (3 fois/ semaine avec une collecte le dimanche) pour les OMR

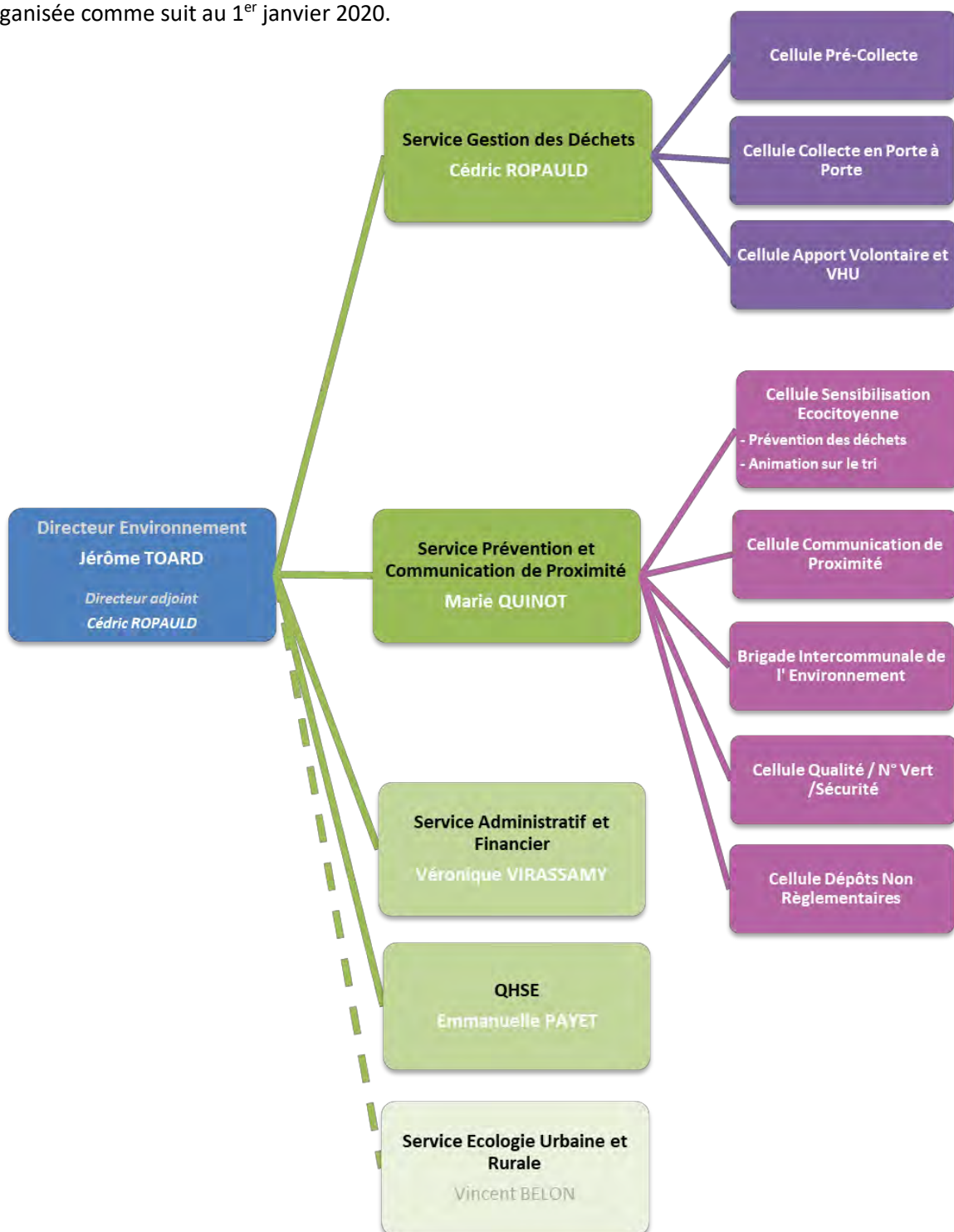


Le schéma synthétique d'organisation du traitement des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la CIVIS est le suivant :



2.3. ORGANIGRAMME DE LA DIRECTION ENVIRONNEMENT – DECHETS

La mise en œuvre des compétences de l'agglomération en matière de service public d'élimination des déchets est assurée par les services de la Direction Environnement de la CIVIS. Cette Direction est organisée comme suit au 1^{er} janvier 2020.



Le syndicat mixte ILEVA exerce pour le compte de la CIVIS la compétence traitement sur une partie des déchets ménagers et assimilés (cf. paragraphe 2.1).

3. EVENEMENTS MARQUANTS DE L'ANNEE

CRISE SANITAIRE LIEE AU COVID-19

L'année 2020 a été marquée par la pandémie COVID-19.

Le service public de prévention et de gestion des déchets a été impacté par cette épidémie de coronavirus :

- Désorganisation des services, notamment lors de la période de confinement de la mi-mars à début mai 2020 et nécessité de définir et de mettre en œuvre un Plan de Continuité d'Activités (PCA) puis un Plan de Reprise des Activités (PRA)
- Augmentation des tonnages de déchets (notamment encombrants et déchets végétaux) lors de la période de confinement
- Nécessité d'adapter les organisations et les procédures de travail en intégrant les mesures de protection et de distanciation : masques, distanciation physique, désinfection, télétravail, etc.



4. LA PREVENTION ET L'ANIMATION DU TERRITOIRE

4.1. LA PREVENTION DES DECHETS

« Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ! »

Un déchet non produit est économe à la fois sur le plan des ressources en matières premières, mais aussi financièrement car il n'y a alors plus besoin de l'éliminer.

La CIVIS a contractualisé avec l'ADEME en octobre 2009 un Programme Local de Prévention des déchets (PLP). Ce programme s'est terminé en 2015.

La CIVIS, en collaboration avec ILEVA, a lancé, fin 2020, une étude sur la définition d'un nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Dans l'attente de l'élaboration de ce document stratégique pour les années à venir, la communauté d'agglomération poursuit sa politique en matière de prévention des déchets. Ainsi, en 2020, les actions ci-dessous, en matière de prévention des déchets ont été mises en œuvre.

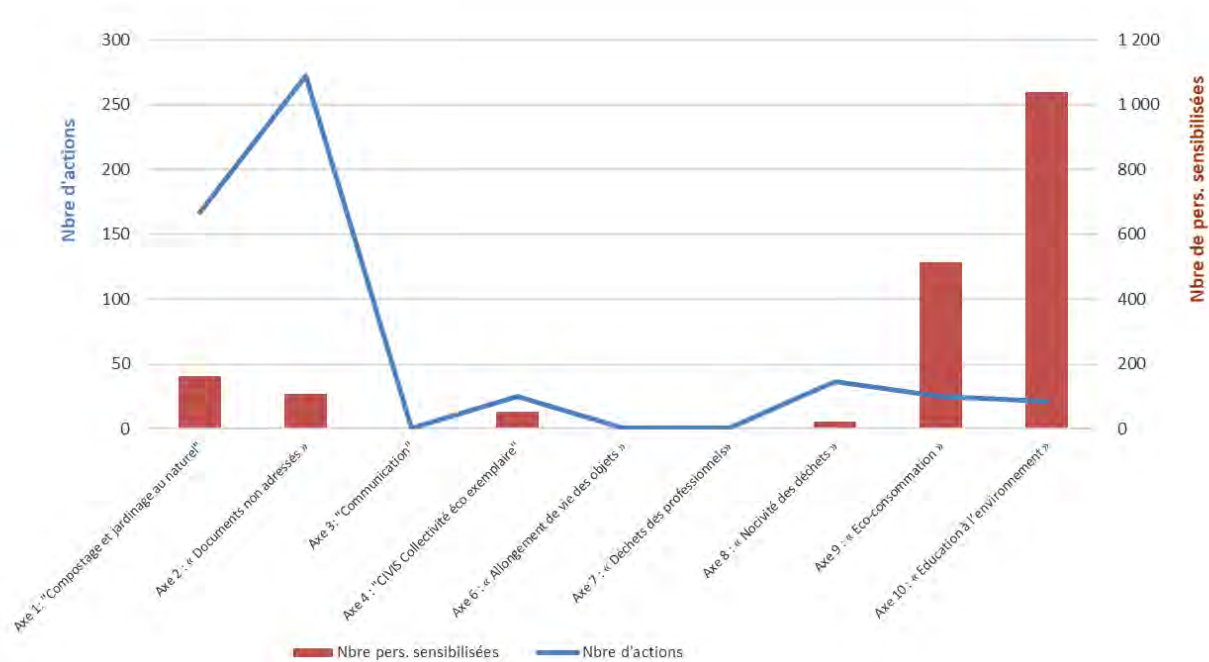
4.1.1. LES ACTIONS DE PREVENTION

Les actions mises en œuvre par la CIVIS en matière de prévention des déchets sont regroupées en 9 axes stratégiques (axe 1 à 10, l'axe 5 « tarification Incitative » a été enlevé de ce programme de prévention et repris dans le cadre d'une autre étude).

Le bilan 2020 de la prévention des déchets est le suivant :

Axes stratégiques de prévention	Nombre total d'actions	Nombre de personnes sensibilisées
Axe 1: "Compostage et jardinage au naturel"	167	163
Axe 2 : « Documents non adressés »	272	106
Axe 3: "Communication"	0	0
Axe 4 : "CIVIS Collectivité éco exemplaire"	25	53
Axe 6 : « Allongement de vie des objets »	0	0
Axe 7 : « Déchets des professionnels»	0	0
Axe 8 : « Nocivité des déchets »	36	20
Axe 9 : « Eco-consommation »	25	513
Axe 10 : « Education à l'environnement »	21	1 040
TOTAL	546	1 895
Nombre moyen d'actions par mois		46
Nombre moyen de personnes sensibilisées par action		3
Nombre d'autocollants "STOP PUB" distribués		778

Bilan des actions de prévention des déchets



A cause de la crise COVID19, le nombre de personnes sensibilisées est passé de 11 192 en 2019 à 1 895 en 2020.

Le bilan pour chaque axe est détaillé ci-dessous :

Type d'action	Nbre d'actions	Nbre de personnes sensibilisées
Enquête de faisabilité compostage Saint-Pierre : 20 Saint Louis:8 Etang Salé:3 Petite Ile:2 Les Avirons:3 Cilaos:0	36	36
Suivi composteur individuel (en aval de la dotation): Saint-Pierre : 66 Saint Louis: 18 Etang Salé: 8 Petite Ile: 7 Les Avirons: 11	110	110
Suivi composteur collectif (en aval de la dotation) : Saint-Pierre :13 Etang Salé:2 Petite Ile:1 Les Avirons:1	17	17
Retrait composteur : 1 Saint-Pierre : 1	2	0
Remplacement composteur: 3 Saint-Pierre : 2 Saint Louis:1	2	0
TOTAL	167	163



Biodéchets dans un composteur individuel

Axe 1: "Compostage et jardinage au naturel"



Type d'actions	Nbre d'actions	Nbre de personnes sensibilisées	Nombre de stop pub distribués
Stops pubs distribués hors relais	175	53	672
Stops pubs distribués lors des animations	6	53	53
Stops pubs distribués dans les relais	0	0	0
Stop pub distribués à la CIVIS	91	0	53
TOTAL	272	106	778

Axe 2 : « Documents non adressés »

Cette année, aucune action n'a été menée sur l'axe 3 « Communication » en raison de la crise COVID-19.

Type d'actions	Nbre d'actions	Nbre de personnes sensibilisées
Sensibilisation+distribution kit éco agent	21	33
Préparation de produit pour agent Bat A et B (Nombre de bidon :13)	2	13
Distribution corbeilles de bureau (tri)	2	7
TOTAL	25	53



Kit Eco Agent de la CIVIS

Axe 4 : « CIVIS : Collectivité éco-responsable »

Cette année, aucune action n'a été menée sur l'axe 6 « allongement de la vie des objets » et sur l'axe 7 « Déchets des professionnels ».

Type d'actions	Nbre d'actions	Nbre de personnes sensibilisées
Dépôt de bornes à piles (20) : <i>Saint-Pierre: 9 (Transport moulan, Ecole Edtih Piaf(2), Ecole Jean Moulin, Crèche moulin à café, Ecole Evariste de parmy,CCI, Ecole Jean Paul Sartre, Lycée Bois d'olives</i> <i>Saint Louis: 5 (Lycée Antoine Roussin, Mairie St Louis, SEMADER Kayamb (2), école Alphonse Daudet)</i> <i>Etang Salé: 3 (Théâtre des sables (1), école Jeanne Visnelda (2))</i> <i>Les Avirons: 3 (Médiathèque des Avirons)</i>	20	20
Vidage de piles : <i>Saint-Pierre: 10 (Ecole Charles CROS, Ecole Henri Lapierre, médiathèque de St Pierre, CIVIS, Mairie annexe de Terre Sainte, crèche moulin à café, DAAF, Ecole Evariste de Parmy, CCI, collège Henri Matisse)</i> <i>Saint Louis: 2 (Lycée Jean Joly, Transport Mooland)</i> <i>Etang Salé: 3 (Collège Aimé Césaire, Théâtre des sables, épicerie JP)</i> <i>Les Avirons: 1 (Médiathèque des Avirons)</i>	16	0
TOTAL	36	20



Axe 8 : « Nocivité des déchets »



Animations spécifique compostage: <i>Saint-Pierre:</i> <i>Ecole Jean moulin (1)</i> <i>Ecole Edith Piaf (3)</i> <i>Ecole Jean Jaurès (1)</i> <i>Saint Louis:</i> <i>Ecole Pablo Picasso (3)</i> <i>Ecole Alphonse Daudet (1)</i> <i>Ecole Hegesippe Hoarau (1)</i> <i>Etang Salé:</i> <i>Ecole Jeanne Visnelda(2)</i>	12	621
Animations spécifique "gaspillage alimentaire" : <i>Collège Henri Matisse (1)</i> <i>Ecole Alfred Isautier (1)</i>	2	201
Animation "Chasse au trésor de la réduction des déchets": <i>Saint-Pierre :</i> <i>Ecole Aimé Césaire (1)</i>	1	20
Sensibilisations sur différentes thématiques de la prévention (gaspillage alimentaire, compostage, piles, stop pub, éco consommation...): <i>Saint Louis :</i> <i>Ecole Leconte Delisle (2)</i> <i>Collège Lafosse (4)</i>	6	198
TOTAL	21	1 040

Axe 10 : « Education à l'environnement »

Type d'actions	Nbre d'actions	Nbre de personnes sensibilisées
Sensibilisation Plage (charte éco citoyenne/cendriers de plage): <i>Plage de Saint Pierre (5)</i> <i>Etang Salé (1)</i> <i>Petite Ile (1)</i>	7	166
Atelier sur le ménage au naturel: <i>Saint-Pierre:</i> <i>Ecole Georges Fourcade (classe passerelle :1)</i>	1	6
Atelier sur le compostage: <i>Saint Louis (1): cuisine centrale de Plateau Goyaves (1)</i>	1	15
Sensibilisation Prévention (plusieurs thématiques: gaspillage alimentaire, compostage, piles, éco consommation, stop pub) : <i>Saint-Pierre :</i> <i>Maison de quartier de beauregard(1)</i> <i>Mairie st pierre - Centre aéré (9)</i> <i>Association Alizé du cap(1)</i> <i>Association La case momon lé la (3)</i> <i>Etang Salé: 1</i> <i>Eco rando Decathlon/IRT (1)</i> <i>Petite Ile:</i> <i>FAO de l'Anse (1)</i>	16	326
TOTAL	25	513

Axe 9 : « Eco-consommation »



4.1.2. LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Le compostage individuel des déchets fermentescibles constitue un des axes de la réduction des déchets à la source.

Ainsi, la CIVIS a mis en place depuis plusieurs années, des opérations de distribution de composteurs individuels à destination des foyers de son territoire. L'objectif étant de recycler chez soi certains déchets organiques de la cuisine et du jardin et d'obtenir un compost pour ses propres besoins de jardinage.



4.1.2.1. Prestataire

La CIVIS achète puis distribue les composteurs individuels par le biais de marchés publics de fourniture et de services.

En 2020, les prestations de « Fourniture, stockage, livraison, maintenance et retrait de bio-composteurs » ont été réalisés :

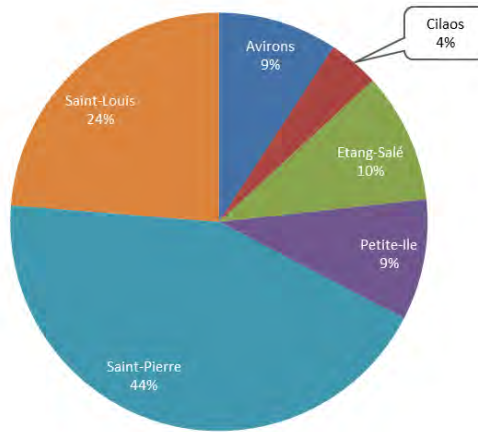
- De janvier à fin mars 2020 : par la société VERLEO – VERLEO proposait des composteurs de 350, 620 et 800 litres.
- De fin mars à décembre 2020 : par la société LRVP (La Réunion Ville Propre). LRVP propose des composteurs de 400, 600 et 900 litres.

4.1.2.2. Bilan annuel

Le tableau suivant récapitule les interventions réalisées cette année.

	350 litres	400 litres	600 litres	620 litres	800 litres	900 litres	Bioseau	Outil	Total composteurs	Répartition en %
Avirons	19	50	13	2	6	11	101	101	101	9,3%
Cilaos	2	13	6	5	7	10	43	43	43	3,9%
Etang-Salé	15	53	14	10	5	13	115	115	110	10,1%
Petite-Ile	19	40	12	13	5	13	102	102	102	9,3%
Saint-Pierre	95	218	50	27	34	52	486	486	476	43,6%
Saint-Louis	57	109	23	19	18	33	271	271	259	23,7%
TOTAL	207	483	118	76	75	132	1118	1118	1091	100,0%

Nombre de composteurs distribués en 2020



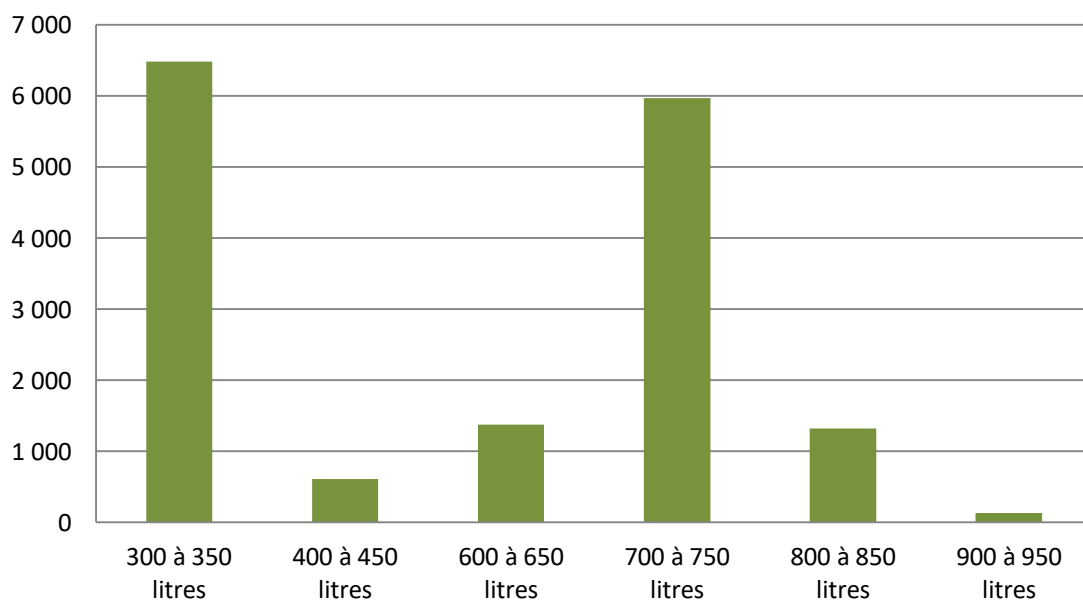
Répartition des dotations en composteurs

Au 31 décembre 2020, le parc de composteurs individuels mis à la disposition des administrés du territoire est constitué comme suit :

	300 à 350 litres	400 à 450 litres	600 à 650 litres	700 à 750 litres	800 à 850 litres	900 à 950 litres	TOTAL	Nombre d'outils distribués	
								Bioseau	Outil
TOTAL	6 490	609	1 376	5 975	1 325	132	15 907	12 694	9 152

Parc de composteurs individuels (selon volume) mis à disposition

Environ **24%** des foyers du territoire de la CIVIS ont été équipés d'un composteur individuel.



Répartition des composteurs du parc par volume

4.2. LA SENSIBILISATION ET L'ANIMATION DU TERRITOIRE

4.2.1. LA SENSIBILISATION DES USAGERS

La CIVIS dispose d'un service de communication de proximité, constitués d'une équipe d'éco-conseillers référents et d'éco-conseillers. Ces équipes ont pour mission d'assurer auprès de la population du territoire une communication en porte à porte principalement sur le tri des déchets mais aussi sur la gestion des déchets en général. Dans le cadre de leurs missions, ils s'appuient sur différents supports de communication (calendrier de collecte, guide de l'Eco-Citoyen, etc.).

En compléments de l'équipe d'éco conseillers, la CIVIS dispose également d'une équipe spécialisée dans l'animation autour de la gestion des déchets et du tri. Ses principales missions sont de tenir des stands d'animation lors de manifestations (sportives, culturelles, marchés forains, etc.) ou de réaliser des animations en milieu scolaire, auprès d'associations, d'acteurs économiques (bailleurs sociaux, etc.), etc.

Exemples d'évènements mis en place cette année :

SENSIBILISATIONS ET ANIMATIONS EN MILIEU SCOLAIRE



Collège de la Ligne des Bambous à
Saint-Pierre

Ecole élémentaire Alphonse Daudet
à Saint-Louis



OPERATION « VIDE GRENIER »



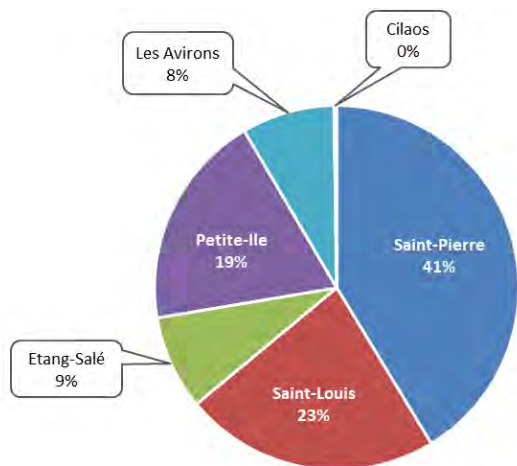
Opération VIDE FOND'KAZ à Bois d'Oliviers à Saint-Pierre

En plus de ces événements, d'autres actions plus communes et régulières ont été poursuivies cette année (animation en pied d'immeubles, marchés forains, éco-exemplarité à la CIVIS, etc.).

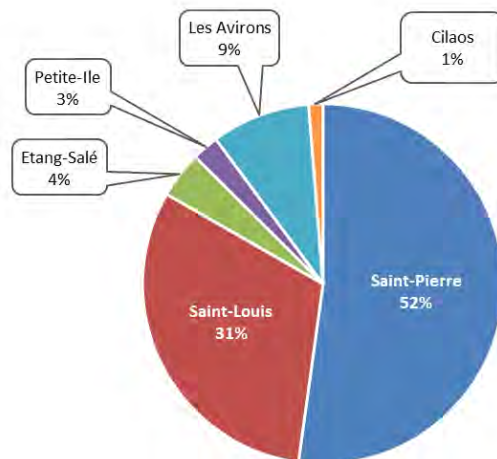
L'ensemble de ces interventions a permis de sensibiliser cette année environ **9 700** foyers en porte à porte et environ **3 600** personnes lors d'animations, comme indiqué dans le tableau récapitulatif suivant. La communication de proximité et les animations ont été fortement perturbées par la crise COVID-19.

Communes	Nombre de foyers sensibilisés en porte à porte	Nombre de personnes sensibilisées lors d'animations	
		En milieu scolaire	Autres manifestations (associations sportives, bailleurs sociaux, etc.) (*)
Saint-Pierre	4 010	1 120	758
Saint-Louis	2 201	693	427
Etang-Salé	813	101	49
Petite-Ile	1 860	0	86
Les Avirons	800	304	15
Cilaos	23	43	3
TOTAL	9 707	2 261	1 338
		3 599	

(*) Les thématiques "Prévention" et "Sensibilisation des usagers" ont été abordées de manière communes sur certaines manifestations



Répartition du nombre de foyers sensibilisés en porte à porte



Répartition du nombre de personnes sensibilisées lors d'animation

4.2.2. LA BRIGADE INTERCOMMUNALE DE L'ENVIRONNEMENT

La communauté d'agglomération est dotée d'une Brigade Intercommunale de l'Environnement (BIE).

Son rôle est le suivant :

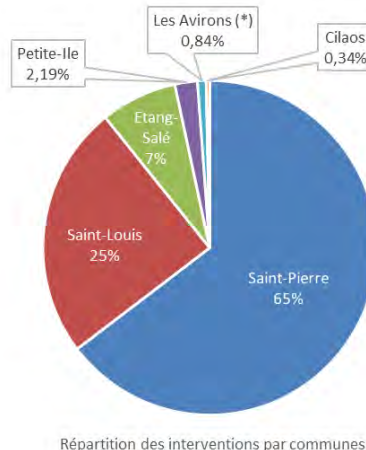
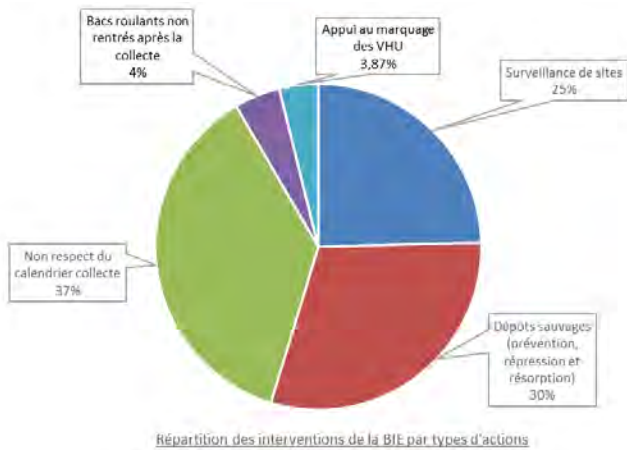
- le respect du règlement de collecte de la CIVIS.
- la répression en matière de dépôts d'ordures non autorisés,
- la mise en place de mesures de lutte face aux dépôts d'ordures non autorisés,
- la surveillance de sites sensibles,



Cette année, le bilan des interventions de la BIE en fonction du type d'action est le suivant :

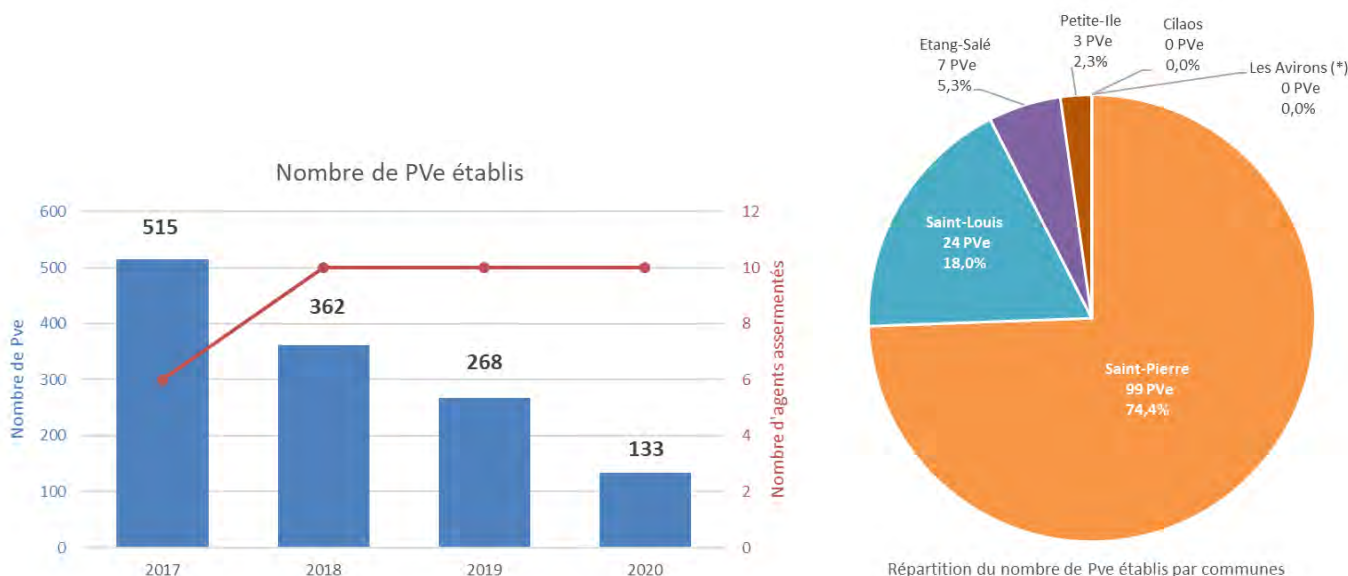
	Saint-Pierre	Saint-Louis	Etang-Salé	Petite-Ile	Les Avirons (*)	Cilaos	TOTAL
Surveillance de sites	136	9	0	1	0	0	146
Dépôts sauvages (prévention, répression et résorption)	92	68	17	0	0	2	179
Non-respect du calendrier collecte	118	57	27	12	5	0	219
Bacs roulants non rentrés après la collecte	15	12	0	0	0	0	27
Appui au marquage des VHU	23	0	0	0	0	0	23
TOTAL	384	146	44	13	5	2	594

Répartition des interventions de la BIE par types d'actions



Les chiffres en matière de répression

En matière de répression, **133** PVe ont été établis sur l'année 2020.



(*) Le maire de la commune des Avirons n'ayant pas transmis son pouvoir de police au Président, en 2014, la BIE n'est pas intervenue cette année pas sur ce territoire pour y établir des PVe.

Entre 2019 et 2020 le nombre de PVe établis a chuté de **- 49%**.

Entre 2017 et 2020 le nombre de PVe établis a chuté de **- 75%**.

Ces PVe se répartissent comme suit :



- **72** contraventions de **Classe 2** : « dépôt d'ordures, de déchets, de matériaux ou d'objets en vue de leur enlèvement par le service de collecte sans respecter les conditions fixées par l'autorité administrative »

- 39 contraventions de **Classe 3** : « dépôt ou abandon d’ordures, de déchets, de matériaux ou d’objet hors des emplacements autorisés »
- 22 verbalisations de **classe 4** : « embarras d’une voie publique par dépôt ou abandon sans nécessité d’objets ou matériaux entravant la libre circulation »

Les classes de verbalisation :

Classe	Code Pénal Montant	Textes	Exemples d’infractions	Moyens mis en œuvre
II	R 632-1 150 € PVe : Forf 35€ Maj 75€	est puni [...] le fait de déposer, aux emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, en vue de leur enlèvement par le service de collecte, <u>sans respecter les conditions fixées par cette autorité, notamment en matière d'adaptation du contenant à leur enlèvement, de jours et d'horaires de collecte ou de tri des ordures</u>	Non respect des jours et horaires de collecte Non respect des consignes de présentation des déchets à la collecte Non respect des conditions de tri et de séparation des différents flux Présence permanente de bacs/conteneurs sur la voie publique	Contravention
III	R 633-6 450 € PVe : Forf 68€ Maj 180€	hors les cas prévus par les articles R. 635-8 et R. 644-2, est puni [...] le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, y compris en urinant sur la voie publique, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation	Dépôt de déchets autour des bornes d’apport volontaire Présentation de déchets en dehors des emplacements désignés par la Collectivité	
IV	R 644-2 750 € PVe : Forf 135 € Maj 375€	Le fait d'embarrasser la voie publique en y déposant ou y laissant sans nécessité des matériaux ou objets quelconques qui entravent ou diminuent la liberté ou la sûreté de passage Les personnes coupables de la contravention prévue au présent article encourent également la peine complémentaire de confiscation de la chose qui a servi ou était destinée à commettre l'infraction ou de la chose qui en est le produit.	Dépôt de déchets sur les trottoirs, gênant la libre circulation, générant problèmes de sécurité, ...	
V	R 635-8 1 500 €	est puni [...] le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, soit une épave de véhicule, soit des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, lorsque ceux-ci ont été <u>transportés avec l'aide d'un véhicule</u> , si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation		Rapport infraction transmis à l’OPJTC pour suite à donner

Toute procédure de police est accompagnée de mesures de cessation de l’infraction par le contrevenant sous le contrôle des agents de la BIE. Selon les cas, ces mesures consistent en des procédures amiables (rentrée des déchets, mise en déchèterie, etc.) ou des mesures plus coercitives telles que la prise en charge de l’enlèvement et du transport des déchets jusqu’au site de traitement adapté.

4.2.3. LA MISSION DEPOTS SAUVAGES

Une cellule a été créée afin de coordonner les actions nécessaires à la lutte préventive à la constitution de dépôts non réglementaires (dits « dépôts sauvages ») et à la résorption de ces dépôts (collecte, nettoyage, embellissement, etc.).

Cette année, **940** dépôts non réglementaires (sur 1 236 sites de dépôts signalés) ont été recensés et résorbés par l'action de cette cellule en coordination avec les autres services de la collectivité et avec les services communaux.

En 2020, dans le cadre d'une organisation concertée avec les communes, baptisé « **STOP AUX MAKOTS** », de nombreuses opérations de résorption de dépôts sauvages et d'embellissement (plantation de végétaux et d'espèces endémiques) ont pu être menées.



Avant



Après

Stop aux makots ! Opération secteur la Chapelle – Saint Louis



Avant



Après

5. LA LOGISTIQUE COLLECTE DES DECHETS

5.1. LA COLLECTE DES DECHETS EN PORTE A PORTE

La CIVIS collecte les quatre (4) flux de déchets suivants en porte à porte :

Les Déchets Recyclables (DR)



- ① Il s'agit des emballages ménagers et assimilés recyclables (en plastique, en papier/carton, en métal), de journaux-revues magazines et de papiers (autre qu'emballage). Ces déchets sont collectés en bac roulant.

- Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)



- ① Il s'agit des déchets ménagers et assimilés qui restent après la collecte sélective des Déchets Recyclables. Ces déchets sont collectés en bac roulant.

Les Déchets Encombrant Ménagers (DEM)



- ① Il s'agit des déchets ménagers et assimilés qui, en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être mis dans le bac roulant et nécessitent un mode de collecte particulier. Ces déchets occasionnels sont collectés en vrac.

- Les Déchets Végétaux (DV)



- ① Il s'agit des déchets ménagers et assimilés d'origine végétale issus des activités de jardinage et d'entretien des espaces verts. Ces déchets sont collectés en vrac.

5.1.1. LA PRECOLLECTE – LES BACS ROULANTS

Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et les Déchets Recyclables (DR) sont collectés dans des bacs roulants (poubelles).

La CIVIS a fait le choix des codes couleurs suivants pour différencier les flux (OMR ou DR) et les producteurs (ménages, non ménages et ménages en habitat collectif).

Désignation	Cuve	Couvercle
Bac roulant pour les Ordures Ménagères Résiduelles des ménages	Verte	Vert
Bac roulant pour les Ordures Ménagères Résiduelles des non ménages	Orange	Orange
Bac roulant pour les Déchets Recyclables des ménages	Verte	Jaune
Bac roulant pour les Déchets Recyclables des ménages en habitat collectif et des non ménages	Jaune	Jaune

Codes couleurs de la CIVIS sur son parc de bac roulant

5.1.1.1. Le(s) prestataire(s)

Cette année, l'entreprise SULO puis l'entreprise OTTO ENVIRONNEMENT ont assurés pour le compte de la CIVIS, via des marchés publics, les prestations de fourniture, de livraison et de maintenance des conteneurs à déchets du territoire de l'agglomération. Ces prestations se décomposaient comme suit :

- La fourniture et la livraison de conteneurs roulants à déchets, en polyéthylène haute densité (PEHD), pour les ménages et les non ménages (commerçants, artisans, administrations, établissements scolaires, entreprises, ...), d'une capacité comprise entre 120 litres et 660 litres ;
- La maintenance du parc de conteneurs roulants à déchets (nouveau et existant) ;
- Le recyclage des conteneurs roulants à déchets hors service ;
- La reprise, le nettoyage, un nouvel étiquetage et la livraison des conteneurs roulants à déchets usagés ;
- Le lavage de conteneurs roulants à déchets ;
- La mise à disposition de conteneurs roulants à déchets dans le cadre de prestations occasionnelles (foires commerciales, manifestation ponctuelle...) ;
- La gestion de la base de données du parc de bacs roulants.

5.1.1.2. Bilan de l'activité de l'année

L'activité est répartie selon les trois principales prestations suivantes :

- Nouvelle dotations de bacs roulants auprès de nouveaux producteurs de déchets (nouvelles constructions, déménagements, etc.).
- Changement complet du bac dans le cas de certaines opérations de maintenance (changement de volume du bac en lien avec la baisse de fréquences des collectes en porte à porte notamment, bac brûlé, cuve cassée, bac parti avec l'ancien locataire, bac tombé dans le camion benne, bac volé).
- Changement d'une pièce détachée pour les autres opérations de maintenance (changement couvercle ou axe du couvercle, changement roue ou axe de la roue, remplacement de l'étiquette adresse, du logo ou de l'autocollant de consignes de tri, changement de la puce d'identification électronique).

Bilan de l'activité nouvelles dotations de bacs roulants

Communes	120L		140L		180L		240L		360L		500L		660L		TOTAL		TOTAL (Mén. + Prof.)
	Mén.	Prof.	Mén.	Prof.	Mén.	Prof.	Mén.	Prof.	Mén.	Prof.	Mén.	Prof.	Mén.	Prof.	Mén.	Prof.	
AVIRONS	23						27	4	5	5	8				63	9	72
CILAOS	16			1	1		27	3	1						45	4	49
L'ETANG-SALE	30		1	1	3		61	8	24	3		1	8		127	13	140
PETITE-ILE	20		4		1		88	1	11	4		1		1	124	7	131
SAINT-LOUIS	110		7	9	16		252	17	29	19		1	2	2	416	48	464
SAINT-PIERRE	148	2	11	25	9		313	39	138	30	8	15	14	16	641	127	768
TOTAL	347	2	23	36	30	0	768	72	208	61	16	18	24	19	1 416	208	1 624
TOTAL (Mén. + Prof.)	349		59		30		840		269		34		43		1 624		

Mén. = Ménages - Prof.= Professionnels/Administration

Nouvelles Dotations de bacs roulants OMR en 2020

Communes	120L		140L		180L		240L		360L		500L		660L		TOTAL		TOTAL (Mén. + Prof./GP)
	Mén.	Prof./GP	Mén.	Prof./GP	Mén.	Prof./GP	Mén.	Prof./GP	Mén.	Prof./GP	Mén.	Prof./GP	Mén.	Prof./GP	Mén.	Prof./GP	
AVIRONS	21		1		4		25	4	1	7		6			52	17	69
CILAO	14		2		2		26	3	1						45	3	48
L'ETANG-SALE	26		1		4		63	11	3	17		3		5	97	36	133
PETITE-ILE	22		4		1		88	3	2	5					117	8	125
SAINT-LOUIS	94	2	8		14		263	24	12	25		3			391	54	445
SAINT-PIERRE	135	3	19	1	9		322	52	33	67		13	4	28	522	164	686
TOTAL	312	5	35	1	34	0	787	97	52	121	0	25	4	33	1224	282	1 506
TOTAL (Mén. + Prof./GP)	317		36		34		884		173		25		37		1 506		

Mén. = Ménages - Prof./GP= Professionnels/Administration et Gros Producteurs en habitat collectif

Nouvelles Dotations de bacs roulants DR en 2020

TOTAL	120L		140L		180L		240L		360L		500L		660L		TOTAL		TOTAL (Mén. + Prof./GP)
	Mén.	Prof./GP	Mén.	Prof./GP	Mén.	Prof./GP	Mén.	Prof./GP	Mén.	Prof./GP	Mén.	Prof./GP	Mén.	Prof./GP	Mén.	Prof./GP	
	659	7	58	37	64	0	1555	169	260	182	16	43	28	52	2640	490	3 130
TOTAL (Mén. + Prof./GP)	666		95		64		1 724		442		59		80		3 130		

Mén. = Ménages - Prof./GP= Professionnels/Administration et Gros Producteurs en habitat collectif

Nouvelles Dotations de bacs roulants OMR + DR en 2020

Bilan de l'activité maintenance du parc de bacs roulants

Communes		Avirons	Cilaos	Etang-Salé	Petite Ile	St-Louis	St-Pierre	Total	Total changement complet du bac dans le cadre de la maintenance du parc OMR
Changement complet du bac	Changement de Capacité	84	36	119	128	510	689	1 566	
	Brûlé	8		2		19	61	90	
	Cuve Cassée	136	67	205	176	877	888	2 349	
	Bac parti avec l'ancien locataire	1	3		4	10	9	27	
	Tombé dans le camion benne	10	11	14	29	138	208	410	
	Volé	23	8	43	14	145	228	461	4 903
Changement d'une pièce	Changement Couvercle	3	5	9	11	43	66	137	Total changement de pièces de rechange dans le cadre de la maintenance du parc OMR
	Changement axe couvercle	1					1	2	
	Remplacement étiquette adresse		1					1	
	Remplacement logo CIVIS							0	
	Remplacement étiquette consigne							0	
	changement de la puce							0	
	Changement axe roue	1						1	
Changement roue	3		3	7	22	46	81	222	
Total		270	131	395	369	1 764	2 196	5 125	

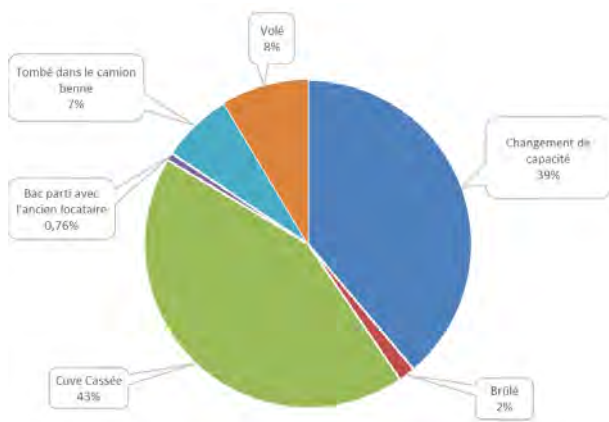
Opérations de maintenance des bacs OMR en 2020

		Communes							
		Avirons	Cilaos	Etang-Salé	Petite Ile	St-Louis	St-Pierre	Total	
Changement complet du bac	Changement de capacité	66	35	107	131	408	671	1 418	Total changement complet du bac dans le cadre de la maintenance du parc DR
	Brûlé	2	1			6	27	36	
	Cuve Cassée	53	19	73	101	280	436	962	
	Bac parti avec l'ancien locataire	1	3		4	9	14	31	
	Tombé dans le camion benne	3	3	10	4	41	73	134	
	Volé	9	2	26	11	52	98	198	
Changement d'une pièce	Changement Couvercle		1	1	5	10	23	40	Total changement de pièces de rechange dans le cadre de la maintenance du parc DR
	Changement axe couvercle							0	
	Remplacement étiquette adresse		1				1	2	
	Remplacement logo CIVIS							0	
	Remplacement étiquette consigne							0	
	changement de la puce							0	
	Changement axe roue							0	
	Changement roue	5	2	4	24	40	110	185	
Total		139	67	221	280	846	1 453	3 006	

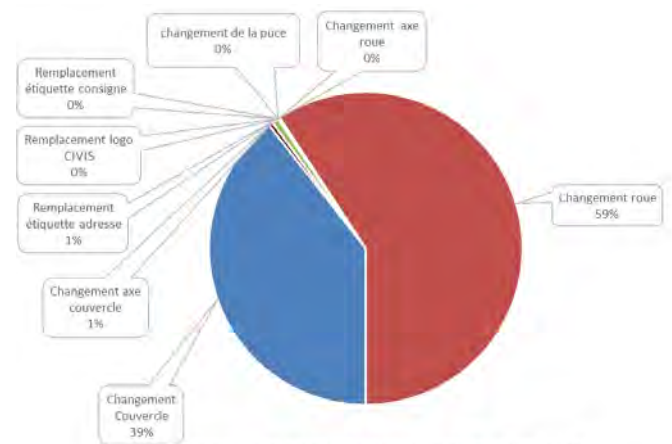
Opérations de maintenance des bacs DR en 2020

		Communes							
		Avirons	Cilaos	Etang-Salé	Petite Ile	St-Louis	St-Pierre	Total	
Changement complet du bac	Changement de capacité	150	71	226	259	918	1 360	2 984	Total changement complet du bac dans le cadre de la maintenance du parc
	Brûlé	10	1	2	0	25	88	126	
	Cuve Cassée	189	86	278	277	1 157	1 324	3 311	
	Bac parti avec l'ancien locataire	2	6	0	8	19	23	58	
	Tombé dans le camion benne	13	14	24	33	179	281	544	
	Volé	32	10	69	25	197	326	659	
Changement d'une pièce	Changement Couvercle	3	6	10	16	53	89	177	Total changement de pièces de rechange dans le cadre de la maintenance du parc
	Changement axe couvercle	1	0	0	0	0	1	2	
	Remplacement étiquette adresse	0	2	0	0	0	1	3	
	Remplacement logo CIVIS	0	0	0	0	0	0	0	
	Remplacement étiquette consigne	0	0	0	0	0	0	0	
	changement de la puce	0	0	0	0	0	0	0	
	Changement axe roue	1	0	0	0	0	0	1	
	Changement roue	8	2	7	31	62	156	266	
Total		259	127	390	390	1 692	2 289	8 131	

Opérations de maintenance des bacs OMR + DR en 2020



Les principales raisons d'un changement complet du bac (selon la déclaration faite par l'utilisateur)



Les principales pièces détachées changées sur un bac roulant

Synthèse du bilan des opérations de dotation et de maintenance

	Nouvelle dotation	Dans le cadre de la maintenance	TOTAL
Total de bacs OMR livrés en 2020	1 624	4 903	6 527
Total de bacs DR livrés en 2020	1 506	2 779	4 285
Total de bacs roulants livrés en 2020	3 130	7 682	10 812
Total de bacs roulants livrés en moyenne par mois en 2020	261	640	901
Total de bacs roulants livrés en moyenne par semaine en 2020	60	148	208
Total de bacs roulants livrés en moyenne par jour (de fonctionnement du service du lundi au vendredi) en 2020	12	30	42
Nombre total d'intervention de maintenance			449
Total d'opérations de maintenance en moyenne par mois en 2020			37
Total d'opérations de maintenance en moyenne par semaine en 2020			9
Total d'opérations de maintenance en moyenne par jour en 2020			1

Le nombre de bacs livrés en 2020 (10 812) est **10%** moins élevé que le nombre de bacs livrés en 2019 (12 003).

Etat du parc au 31/12/2019

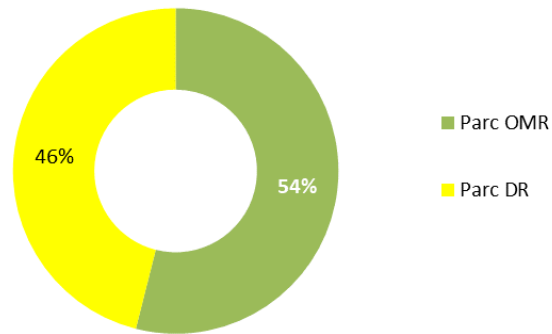
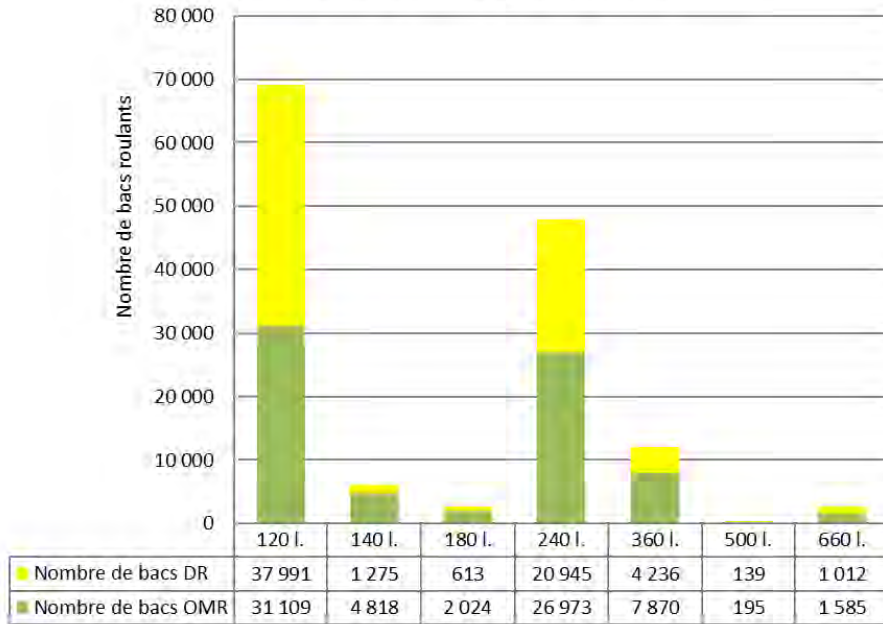
NB : Les données, relatives à l'état du parc au 31 décembre, ci-dessous sont fournies à titre indicatif et comportent une marge d'erreur. En effet, la base de données des bacs roulants n'est pas à jour.

Au 31 décembre 2020, le parc de bacs roulants de la CIVIS atteindrait environ **27,4 millions de litres** et il est constitué comme suit :

	Parc total bacs roulants au 31/12/2020							
	120 l.	140 l.	180 l.	240 l.	360 l.	500 l.	660 l.	TOTAL
Saint-Pierre	31 635	2 941	1 301	22 111	6 971	215	1 789	66 963
Saint-Louis	20 319	1 826	942	14 370	2 634	62	501	40 654
Etang-Salé	5 888	625	139	3 820	915	23	175	11 585
Petite-Ile	5 929	401	129	3 544	478	8	61	10 550
Les Avirons	2 886	192	24	2 575	854	22	48	6 601
Cilaos	2 443	108	102	1 498	254	4	23	4 432
TOTAL	69 100	6 093	2 637	47 918	12 106	334	2 597	140 785

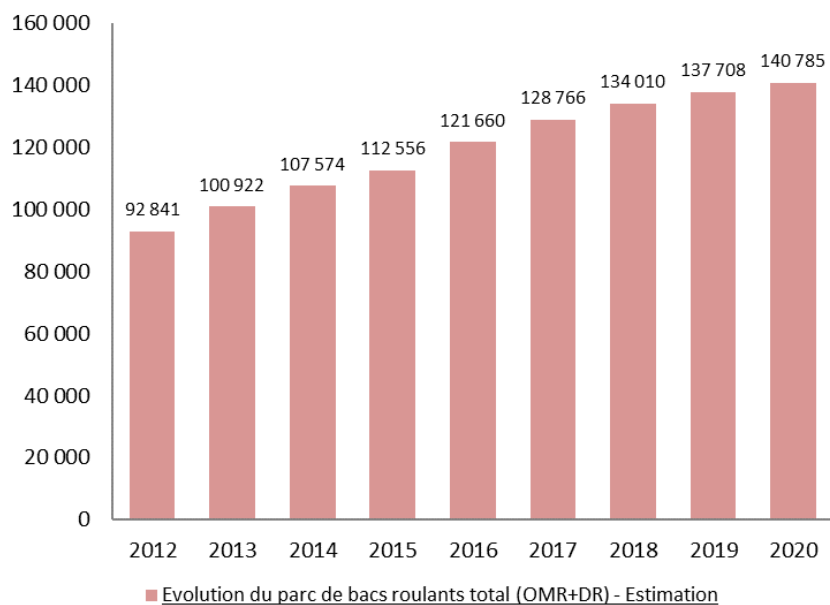
Total estimé parc de bacs roulants CIVIS (OMR +DR)

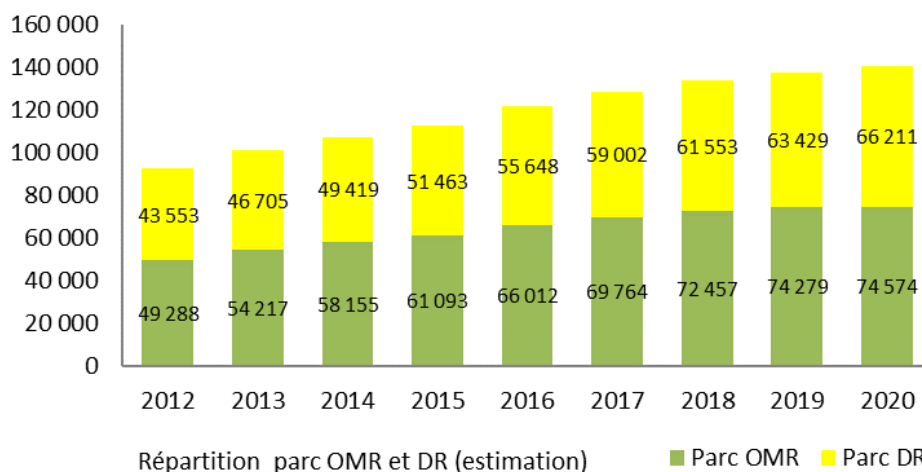
Répartition du nombre de bacs par volume et par flux (OMR ou DR) - Estimation



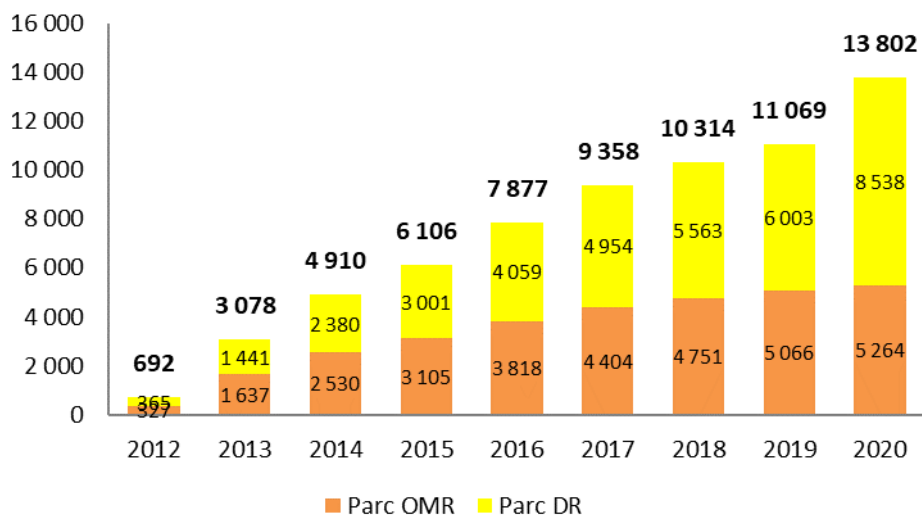
Répartition par flux du parc (Estimation)

L'évolution du parc total de bacs roulants sur ces dernières années est la suivante :





L'évolution du parc de bacs roulants destinés aux professionnels, aux administrations et aux gros producteurs en habitat collectif est la suivante :



Mise à disposition de bacs roulants

Chaque année, la CIVIS met à disposition des bacs roulants dans le cadre de manifestations sportives, culturelles, etc. Le tableau suivant indique les mises à disposition par communes pour cette année.

Mise à disposition de bacs pour l'année 2020

VILLE	NOM DE LA MANIFESTATION	Nbre de bacs vert				Nbre de bacs jaunes				Coût
		120	240	340	660	120	240	340	660	
AVIRONS	ROULE MON ZAVIRONS			2			3		80,40 €	
AVIRONS	FETE DE LA TOUSSAINT			10			10		245,04 €	
	Sous -Total - AVIRONS			12			13		325,44 €	
CILAO										
	Sous -Total - CILAO			0			0		0,00 €	
Etg-SALE	CEREMONIE RELIGIEUSE LEPINAY		2						53,60 €	
Etg-SALE	FETE DE LA TOUSSAINT			8					112,31 €	
	Sous -Total - Etg-SALE			10			0		165,91 €	
PETITE -ILE	CEREMONIE RELIGIEUSE MAYEN		4						71,47 €	
	Sous -Total - PETITE -ILE		4				0		71,47 €	
ST-LOUIS	WORLD CLEAN UP DAY			10			6		209,31 €	
ST-LOUIS	CEREMONIE NOUCADOU ISABELLE			5					80,40 €	
ST-LOUIS	CEREMONIE RELIGIEUSE VELLEZEN			6					94,44 €	
ST-LOUIS	CEREMONIE RELIGIEUSE APAYA			2					53,60 €	
ST-LOUIS	CEREMONIE RELIGIEUSE SONGOLO		10						130,18 €	
ST-LOUIS	GEDEAS JEAN			3					62,54 €	
ST-LOUIS	OULAMA CRISTOPHE			3			2		80,40 €	
ST-LOUIS	TEMPLE SENNY PALANY			4			3		167,12 €	
ST-LOUIS	TEMPLE SIVA			8			2			
	Sous -Total - ST-LOUIS			51			13		877,99 €	
ST-PIERRE	FRANCOFOLIES		20				20		423,72 €	
ST-PIERRE	SEMITTEL	1				1			71,47 €	
ST-PIERRE	CEREMONIE RELIGIEUSE LALLEMAND		4						71,47 €	
ST-PIERRE	ACTION ECO CITOYENNE			3			2		80,40 €	
ST-PIERRE	CEREMONIE RELIGIEUSE NARASSAMY			3			3		94,44 €	
ST-PIERRE	CEREMONIE RELIGIEUSE MOYAPIN			3					62,54 €	
ST-PIERRE	LYCEE BOIS D'OLIVE				3			3	94,44 €	
ST-PIERRE	CEREMONIE RELIGIEUSE MOUTOUSSAMY		2				2		62,54 €	
ST-PIERRE	CEREMONIE RELIGIEUSE AJAGAMEL			3			3		94,44 €	
ST-PIERRE	CEREMONIE CALLIAPIN REGIS			4					71,47 €	
ST-PIERRE	CEREMONIE RELIGIEUSE MOUTAYE			4			1		72,09 €	
ST-PIERRE	ASSOCIATION GUAN DHI			8			6		296,42 €	
	Sous -Total - ST-PIERRE			58			41		1 495,44 €	
		1	42	89	3	1	22	41	3	2 936,25 €
		135 bacs verts				67 bacs jaunes				
		202 bacs								

5.1.2. FILIERE DES ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

Les Ordures Ménagères Résiduelles sont collectées sur l'ensemble du territoire en bacs roulants par des camions Bennes à Ordures Ménagères (BOM).

Les OMR ont été collectées selon une fréquence d'1 collecte par semaine (C1) sauf pour certains producteurs (voir paragraphe 2.2).

5.1.2.1. Le(s) prestataire(s)

Cette année, les prestations de collecte en porte à porte des Ordures Ménagères Résiduelles ont été réalisées sur le territoire par les prestataires suivants :

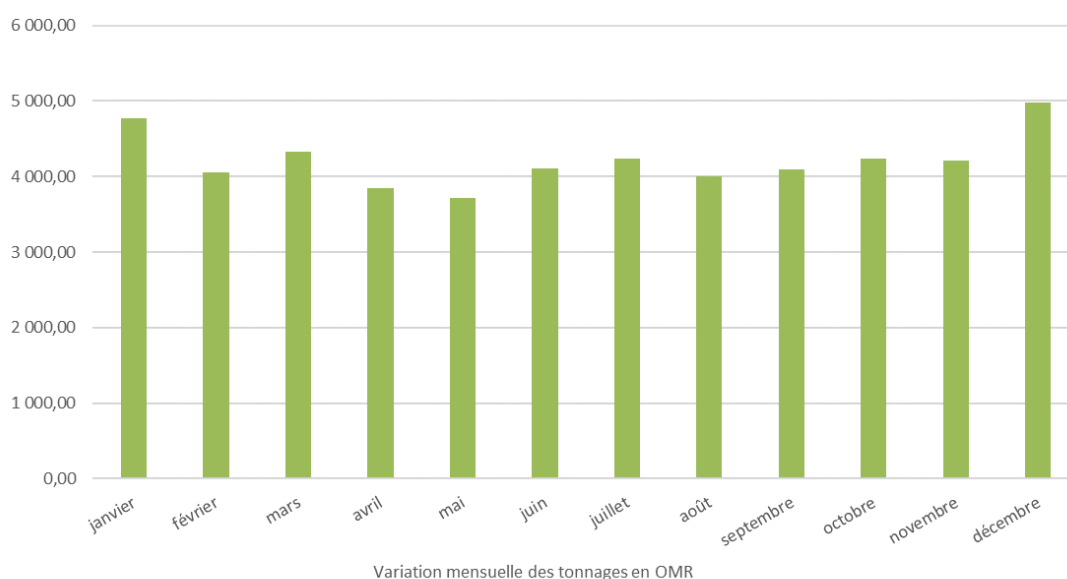
	Prestataire	Secteur
Marché lot n°1	HOW CHOONG Environnement (Hce)	Saint-Pierre/Petite-Ile
Marché lot n°2	HOW CHOONG Environnement (Hce)	Saint-Louis/Les Avirons/Cilaos/Etang-Salé

5.1.2.2. Bilan de l'activité de l'année

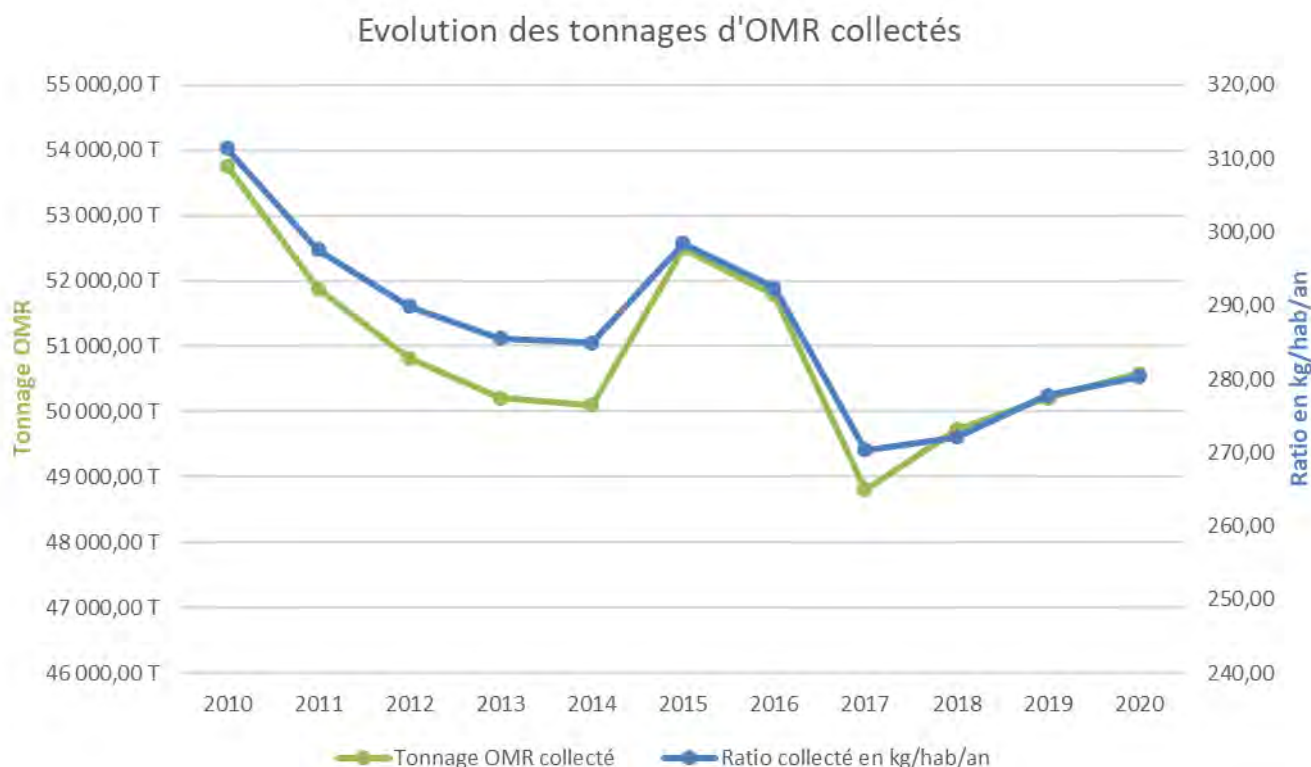
Cette année, les tonnages collectés se répartissent comme suit :

Communes	Population municipale au 1er janvier 2020	Tonnages OMR collecté en 2019	Tonnages OMR collecté en 2020	Variation 2020/2019	Ratio collecté en 2020 en kg/hab/an
Saint-Pierre	84 212	23 929,46 T	23 826,48 T	-0,43%	282,93
Saint-Louis	53 365	15 278,26 T	15 578,36 T	1,96%	291,92
Etang-Salé	13 894	3 466,11 T	3 463,45 T	-0,08%	249,28
Petite-Ile	12 162	3 197,66 T	3 513,82 T	9,89%	288,92
Les Avirons	11 345	2 840,87 T	2 807,66 T	-1,17%	247,48
Cilaos	5 456	1 494,76 T	1 389,88 T	-7,02%	254,74
Total CIVIS	180 434	50 207,12 T	50 579,65 T	0,74%	280,32

Tonnage OMR collecté



Le tonnage d'OMR collecté atteint son maximum en fin d'année et en début d'année (fêtes de fin d'année de décembre et janvier).



Cette année la production d'OMR a augmenté légèrement de **0,74%** par rapport à l'année précédente.

La logistique nécessaire à la collecte des OMR cette année a été la suivante :

	Secteur	Moyens humains (*)		Nombre de véhicules (**)			Kilométrage total effectué sur la période	Ratio efficacité /transport (kg/km)
		Chauffeurs	Ripeurs	BOM	Mini BOM	Micro BOM		
Marché lot n°1	Saint-Pierre	15	12	9	6	0	241 034 km	113
	La Petite Ile							
Marché lot n°2	Saint-Louis	12	10	11	6	0	233 966 km	99
	L'Etang Salé							
	Cilaos							
	Les Avirons							
TOTAL	CIVIS	27	22	20	12	0	475 000 km	106
Nombre de km moyen effectué par semaine - OMR							9 135 km	
Nombre de km moyen effectué par jour de la semaine (lundi au vendredi) - OMR							1 827 km	

(*) Hors animateur et personnel administratif (**) Hors véhicules de service

Logistique de collecte des OMR (Moyen humains, matériels et kilométrage parcouru)

5.1.3. FILIERE DES DECHETS RECYCLABLES

Les Déchets Recyclables (hors verre) sont collectés sur l'ensemble du territoire en bacs roulants par des camions Bennes à Ordures Ménagères.

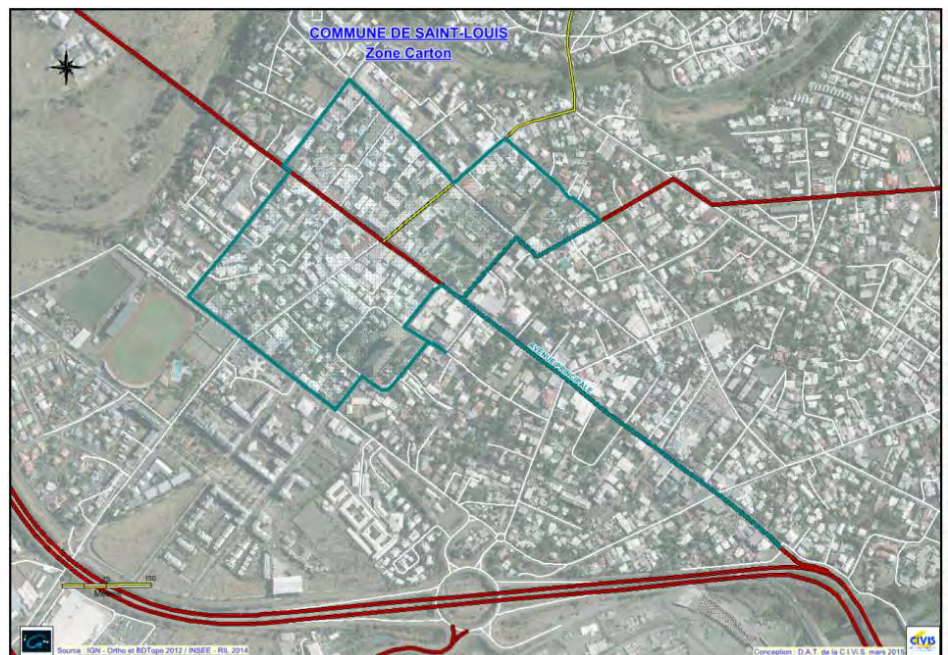
Les DR ont été collectés sur l'ensemble du territoire selon une fréquence d'une collecte toutes les deux semaines (C_{0,5}).

La CIVIS réalise également une collecte spécifique des cartons (en vrac ou en bac roulant) auprès des commerçants des hyper-centres villes de Saint-Pierre et de Saint-Louis (à l'intérieur des périmètres cartographiés ci-dessous). Les quantités de cartons collectés chez les commerçants sont comptabilisées avec les Déchets Recyclables ci-après.



Périmètre de collecte spécifique des cartons sur la commune de Saint-Pierre

Périmètre de collecte spécifique des cartons sur la commune de Saint-Louis



5.1.3.1. Le(s) prestataire(s)

Cette année, les prestations de collecte en porte à porte des Déchets Recyclables ont été réalisées sur le territoire par les prestataires suivants :

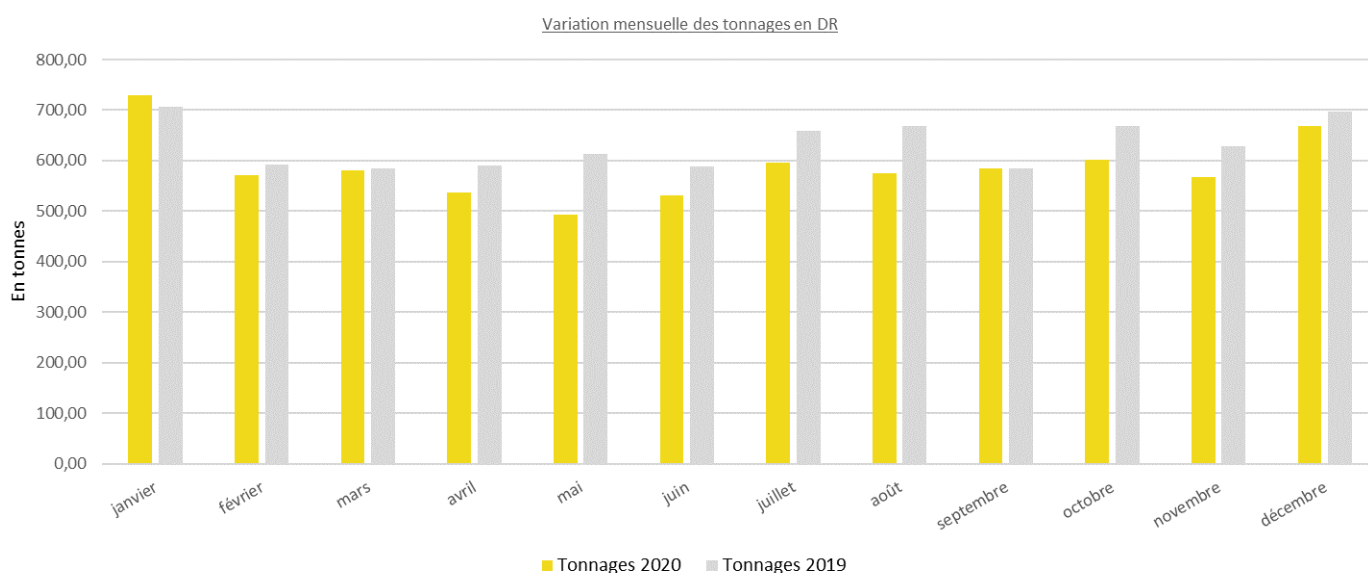
	Prestataire	Secteur
Marché lot n°1	HOW CHOONG Environnement (Hce)	Saint-Pierre/Petite-Ile
Marché lot n°2	HOW CHOONG Environnement (Hce)	Saint-Louis/Les Avirons/Cilaos/Etang-Salé

5.1.3.2. Bilan de l'activité de l'année

Cette année, les tonnages collectés se répartissent comme suit :

Communes	Population municipale au 1er janvier 2020	Tonnages DR collecté en 2019	Tonnages DR collecté en 2020	Variation 2020/2019	Ratio collecté en 2020 en kg/hab/an
Saint-Pierre	84 212	3 877,08 T	3 594,03 T	-7,30%	42,68
Saint-Louis	53 365	1 864,44 T	1 658,35 T	-11,05%	31,08
Etang-Salé	13 894	590,26 T	567,35 T	-3,88%	40,83
Petite-Ile	12 162	537,86 T	523,66 T	-2,64%	43,06
Les Avirons	11 345	555,86 T	513,59 T	-7,60%	45,27
Cilaos	5 456	157,73 T	179,04 T	13,51%	32,82
Total CIVIS	180 434	7 583,23 T	7 036,03 T	-7,22%	39,00

Tonnage Déchets Recyclables collecté



Les tonnages de Déchets Recyclables collectés sont plus importants en période de fin d'année/début d'année pendant les périodes de fêtes.

Evolution des tonnages de DR collectés



Le tonnage de DR collecté diminue assez nettement, cette année, d'environ **-7,2 %** par rapport à l'année dernière.

Le ratio collecté en kg/hab./an diminue également par rapport à l'année dernière. Il atteint la valeur de **39 kg/hab/an** contre environ 42 kg/hab/an l'an dernier.

La logistique nécessaire à la collecte des DR cette année a été la suivante :

	Secteur	Moyens humains (*)		Nombre de véhicules (**)			Kilométrage total effectué sur la période	Ratio efficacité /transport (kg/km)
		Chauffeurs	Ripeurs	BOM	Mini BOM	Micro BOM		
Marché lot n°1	Saint-Pierre	6	5	3	2	0	80 305 km	51
	La Petite Ile							
Marché lot n°2	Saint-Louis	5	5	5	5	0	77 473 km	38
	L'Etang Salé							
	Cilaos							
	Les Avirons							
TOTAL	CIVIS	11	10	8	7	0	157 778 km	45
Nombre de km moyen effectué par semaine - DR							3 034 km	
Nombre de km moyen effectué par jour de la semaine (lundi au vendredi) - DR							607 km	

(*) Hors animateur et personnel administratif (**) Hors véhicules de service

Logistique de collecte des DR (Moyen humains, matériels et kilométrage parcouru)

5.1.4. FILIERE DES DECHETS VEGETAUX

Les Déchets Végétaux (DV) sont collectés sur l'ensemble du territoire en vrac par des camions grues de type ampliroll.

Les DV ont été collectés sur l'ensemble du territoire selon une fréquence d'une collecte toutes les deux semaines (C_{0,5}).

5.1.4.1. Le(s) prestataire(s)

Cette année, les prestations de collecte en porte à porte des Déchets Végétaux ont été réalisées sur le territoire par les prestataires suivants :

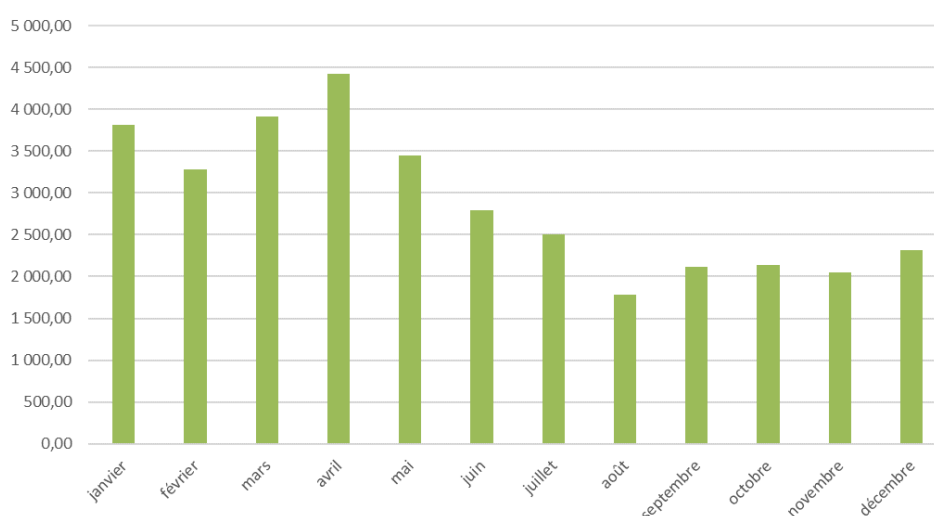
	Prestataire	Secteur
Marché lot n°1	SEMRRE	Saint-Pierre/Petite-Ile
Marché lot n°2	HOW CHOONG Environnement (Hce)	Saint-Louis/Les Avirons/Cilaos/Etang-Salé

5.1.4.2. Bilan de l'activité de l'année

Cette année, les tonnages collectés se répartissent comme suit :

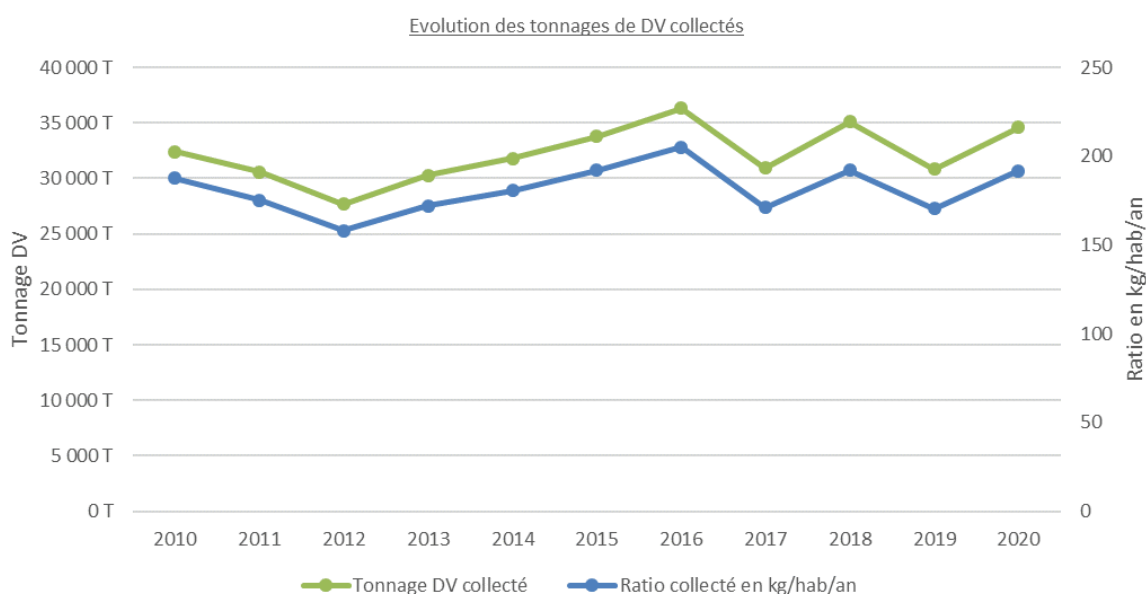
Communes	Population municipale au 1er janvier 2020	Tonnages DV collecté en 2019	Tonnages DV collecté en 2020	Variation 2020/2019	Ratio collecté en 2020 en kg/hab/an
Saint-Pierre	84 212	14 910,85 T	17 274,57 T	15,85%	205,13
Saint-Louis	53 365	6 568,96 T	6 828,62 T	3,95%	127,96
Etang-Salé	13 894	3 796,28 T	4 146,08 T	9,21%	298,41
Petite-Ile	12 162	2 759,10 T	3 127,15 T	13,34%	257,12
Les Avirons	11 345	2 467,65 T	2 865,02 T	16,10%	252,54
Cilaos	5 456	315,01 T	326,78 T	3,74%	59,89
Total CIVIS	180 434	30 817,85 T	34 568,22 T	12,17%	191,58

Tonnage DV collecté



Evolution des tonnages de Déchets Végétaux collectés

On observe une saisonnalité (été/hiver austral) dans les tonnages collectés tout au long de l'année. Par ailleurs, on observe également un pic de production en avril pendant la période de confinement liée au COVID-19.



Le tonnage annuel des déchets végétaux a augmenté d'environ **12%**, cette année, en partie en lien avec la crise COVID-19 et la mise en place d'un confinement.

La logistique nécessaire à la collecte des Déchets Végétaux cette année a été la suivante :

	Secteur	Moyens humains (*)		Nombre de véhicules (**)			Kilométrage total effectué sur la période	Ratio efficacité /transport (kg/km)
		Chauffeurs	Ripeurs	Grue (ampliroll)	Mini Grue	Semi remorque		
Marché lot n°1	Saint-Pierre	9,4	6,3	8	5,5	0,8	138 524 km	147
	La Petite Ile	2,2	1,4	2	1,5	0,2	37 726 km	
Marché lot n°2	Saint-Louis	11	5	7	5		126 252 km	112
	L'Etang Salé							
	Cilaos							
	Les Avirons							
TOTAL	CIVIS	22,62	12,69	17	12	1	302 502 km	114
Nombre de km moyen effectué par semaine - Déchets Végétaux							5 817 km	
Nombre de km moyen effectué par jour de la semaine (lundi au vendredi) - Déchets Végétaux							1 163 km	

(*) Hors animateur et personnel administratif (**) Hors véhicules de service

Logistique de collecte des Déchets Végétaux (Moyen humains, matériels et kilométrage parcouru)

5.1.5. FILIERE DES DECHETS ENCOMBRANTS

Les Déchets Encombrants (ENC) sont collectés sur l'ensemble du territoire en vrac par des camions grues de type ampliroll.

Les ENC ont été collectés sur l'ensemble du territoire selon une fréquence d'une collecte toutes les deux semaines (C_{0,5}).

5.1.5.1. Le(s) prestataire(s)

Cette année, les prestations de collecte en porte à porte des Encombrants ont été réalisées sur le territoire par les prestataires suivants :

	Prestataire	Secteur
Marché lot n°1	SEMRRE	Saint-Pierre/Petite-Ile
Marché lot n°2	HOW CHOONG Environnement (Hce)	Saint-Louis/Les Avirons/Cilaos/Etang-Salé

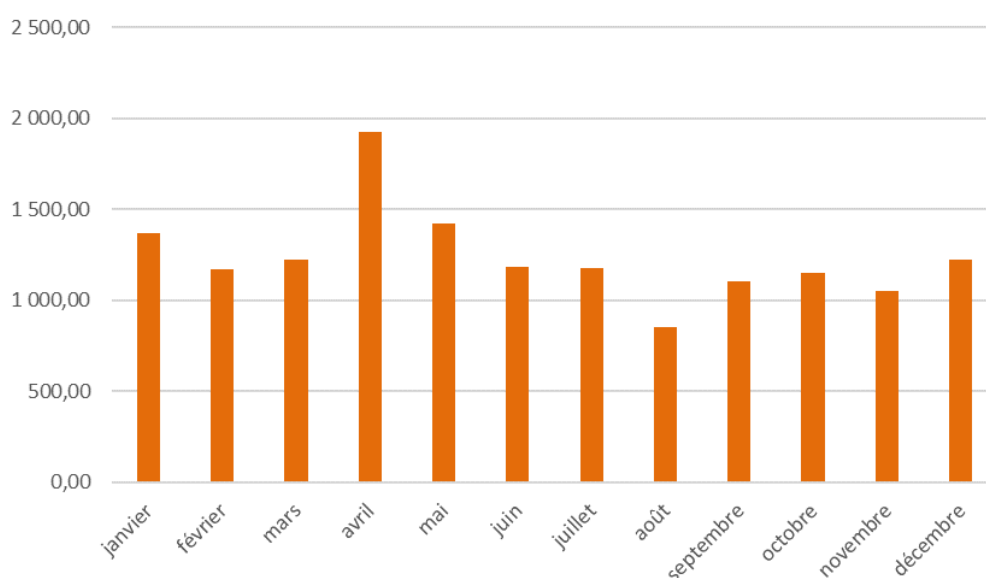
5.1.5.2. Bilan de l'activité de l'année

Cette année, les tonnages collectés se répartissent comme suit :

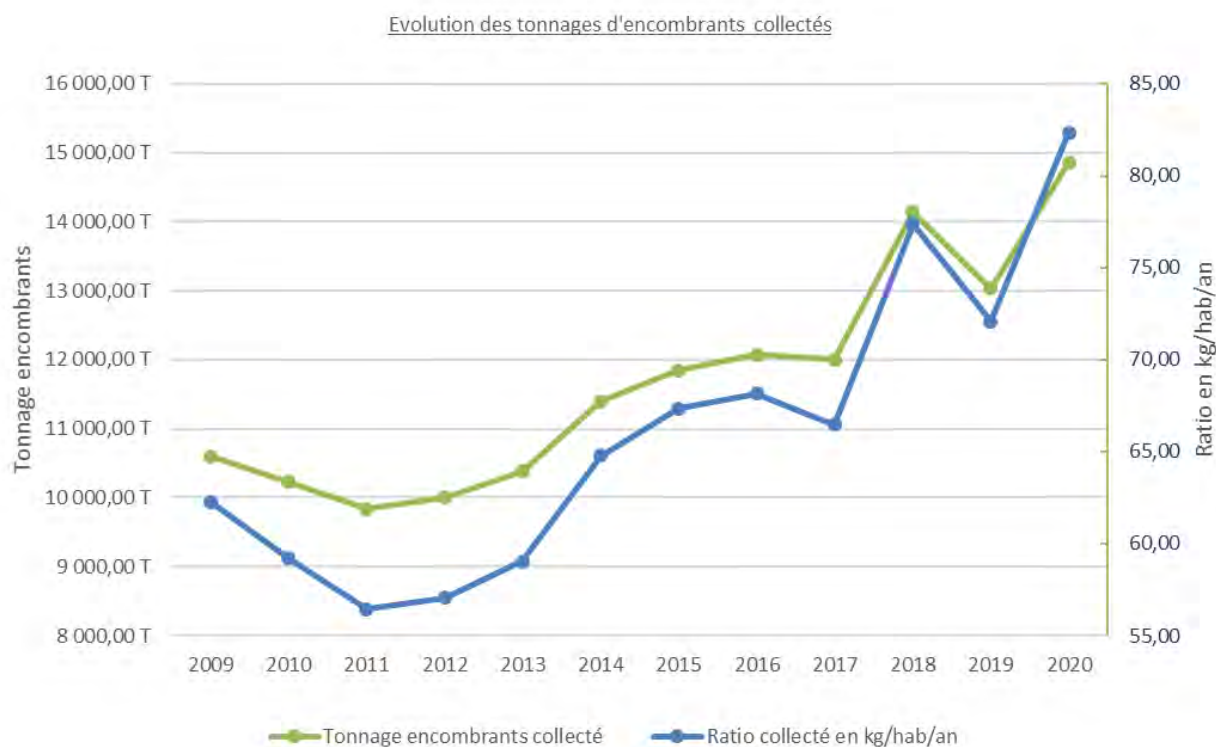
Communes	Population municipale au 1er janvier 2020	Tonnages ENC collecté en 2019	Tonnages ENC collecté en 2020	Variation 2020/2019	Ratio collecté en 2020 en kg/hab/an
Saint-Pierre	84 212	5 600,08 T	6 513,80 T	16,32%	77,35
Saint-Louis	53 365	4 074,33 T	4 452,44 T	9,28%	83,43
Etang-Salé	13 894	1 163,07 T	1 199,75 T	3,15%	86,35
Petite-Ile	12 162	1 180,19 T	1 411,07 T	19,56%	116,02
Les Avirons	11 345	812,38 T	1 034,33 T	27,32%	91,17
Cilaos	5 456	198,10 T	247,01 T	24,69%	45,27
Total CIVIS	180 434	13 028,15 T	14 858,40 T	14,05%	82,35

Tonnage ENC collecté

Evolution des tonnages d'Encombrants collectés



On observe un pic de production significatif en avril pendant la période de confinement lié au COVID-19.



Le tonnage annuel des déchets encombrants a augmenté d'environ **14%**, cette année, en partie en lien avec la crise COVID-19 et la mise en place d'un confinement.

La logistique nécessaire à la collecte des Encombrants cette année a été la suivante :

	Secteur	Moyens humains (*)		Nombre de véhicules (**)			Kilométrage total effectué sur la période	Ratio efficacité /transport (kg/km)
		Chauffeurs	Ripeurs	Grue (ampliroll)	Mini Grue	Semi remorque		
Marché lot n°1	Saint-Pierre	4,7	3,0	4	3	0	77 525 km	102
	La Petite Ile	1,4	0,9	1	1	0	26 225 km	
Marché lot n°2	Saint-Louis	11	5	7	5	0	92 813 km	75
	L'Etang Salé							
	Cilaos							
	Les Aviron							
TOTAL	CIVIS	17,1	8,9	12	9	0	196 563 km	76
Nombre de km moyen effectué par semaine - Encombrants						3 780 km		
Nombre de km moyen effectué par jour de la semaine (lundi au vendredi) - Encombrants						756 km		

(*) Hors animateur et personnel administratif (**) Hors véhicules de service

Logistique de collecte des Encombrants (Moyen humains, matériels et kilométrage parcouru)

5.2. LA COLLECTE DES DECHETS EN APPORT VOLONTAIRE

5.2.1. LA COLLECTE DU VERRE

5.2.1.1. La précollecte – Les Bornes d’Apport Volontaire pour le verre



La collecte du verre est réalisée en apport volontaire dans des Bornes d’Apport Volontaire (BAV) aériennes (d’environ 3 m³ de volume).

NB : Dans certains quartiers de Cilaos (Ilet à Cordes et Mare Sèche) et pour des raisons d’accessibilité, la collecte du verre se fait par le biais de bacs roulants, à opercules, fixés.

Le prestataire

Cette année, les prestations de fourniture et de maintenance des BAV ont été réalisées sur le territoire par le prestataire « La Réunion Villes Propres » (LRVP)

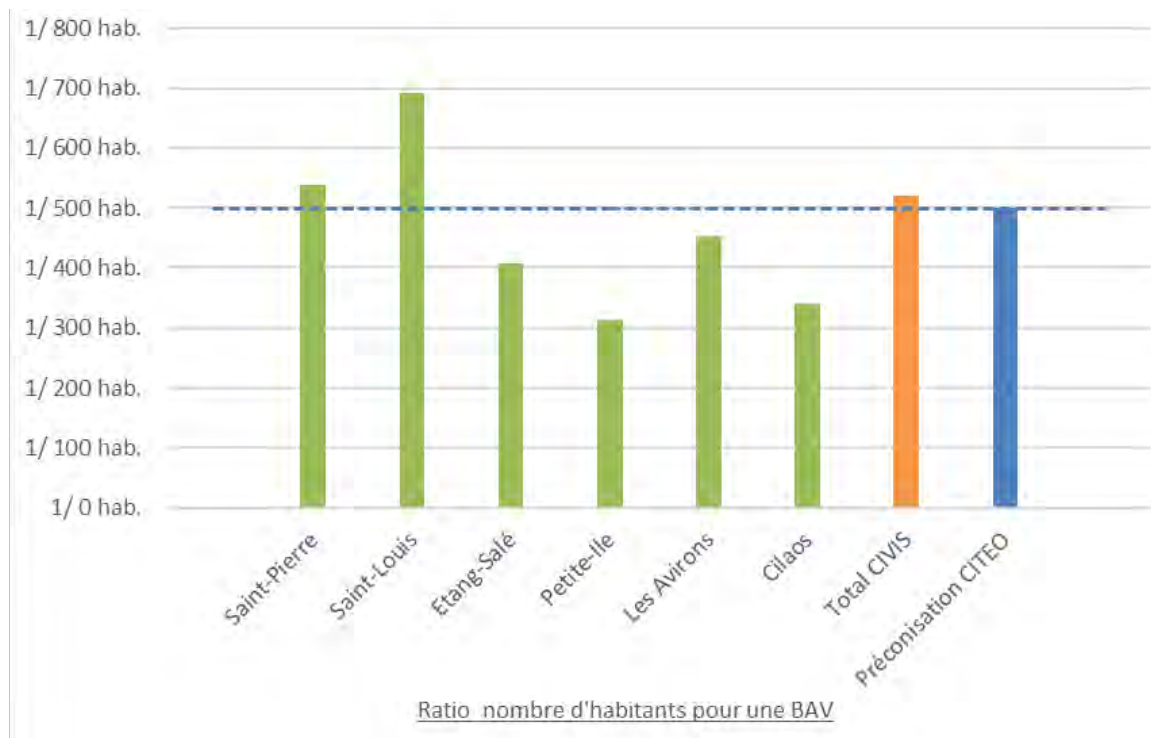
Bilan de l’activité de l’année/ Parc de BAV au 31 décembre

Le bilan de l’activité est présenté ci-dessous. Le parc de BAV (aérien de 3m³) pour le verre au 31 décembre est présenté ci-dessous.

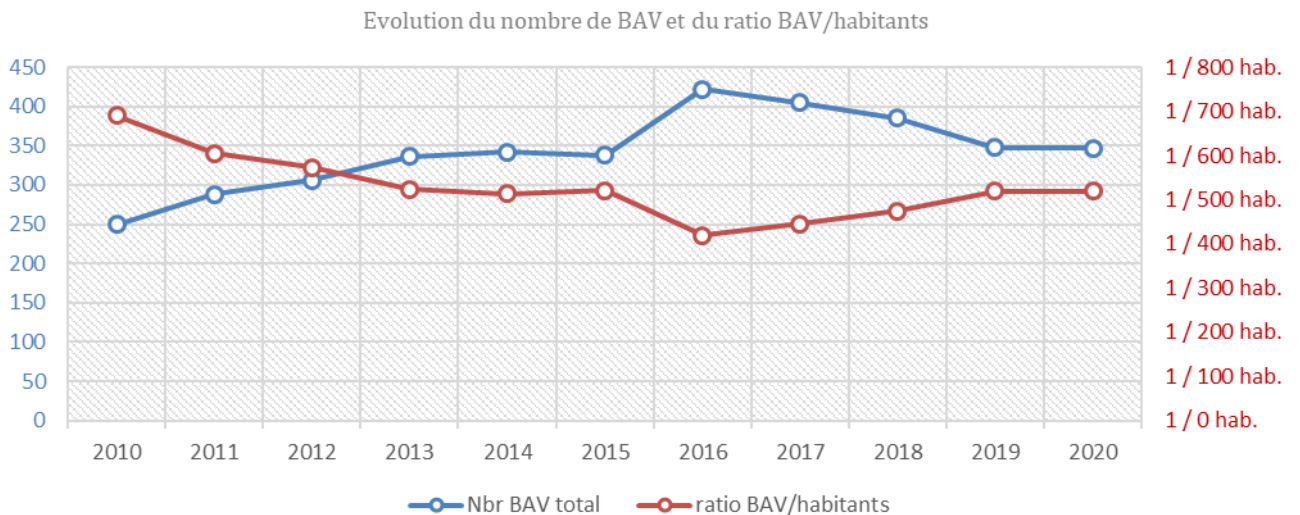
Communes	Population municipale au 1er janvier 2020	BAV installées en 2020 y/c remplacement	BAV Brûlés ou dégradés en 2020	BAV en fonctionnement au 31/12/2020	BAV en fonctionnement au 31/12/2019	Evolution 2020/2019 (y compris les BAV brûlées et dégradées)	ratio BAV/habitant
Saint-Pierre	84 212	0	0	156	156	0,0%	1/ 540 hab.
Saint-Louis	53 365	0	1	77	78	-1,3%	1/ 693 hab.
Etang-Salé	13 894	0	0	34	34	0,0%	1/ 409 hab.
Petite-Ile	12 162	0	0	39	39	0,0%	1/ 312 hab.
Les Avirons	11 345	0	0	25	25	0,0%	1/ 454 hab.
Cilaos	5 456	0	0	16	16	0,0%	1/ 341 hab.
Total CIVIS	180 434	0	1	347	348	-0,3%	1/ 520 hab.

Fourniture/Remplacement de bornes à verre en 2020

Le ratio nombre d'habitants pour une borne est indiqué dans le graphique ci-dessus. Les préconisations de CITEO (éco-organisme en charge de la filière des emballages ménagers sur cette période) sont en moyenne d'une (1) borne pour 500 habitants. Le ratio moyen du territoire de la CIVIS est de 1 borne pour **520** habitants, donc légèrement au-dessus des préconisations de CITEO.



L'évolution dans le temps du parc de BAV et du ratio « nombre d'habitants par BAV » est donné ci-dessous



5.2.1.2. La collecte des Bornes d'Apport Volontaire

La collecte des bornes à verre est réalisée par camion grue (équipé de pince Kinshofer) en fonction du taux de remplissage.

Le prestataire

La prestation de vidage des bornes est confiée, dans le cadre de deux marchés publics de service, aux entreprises suivantes :

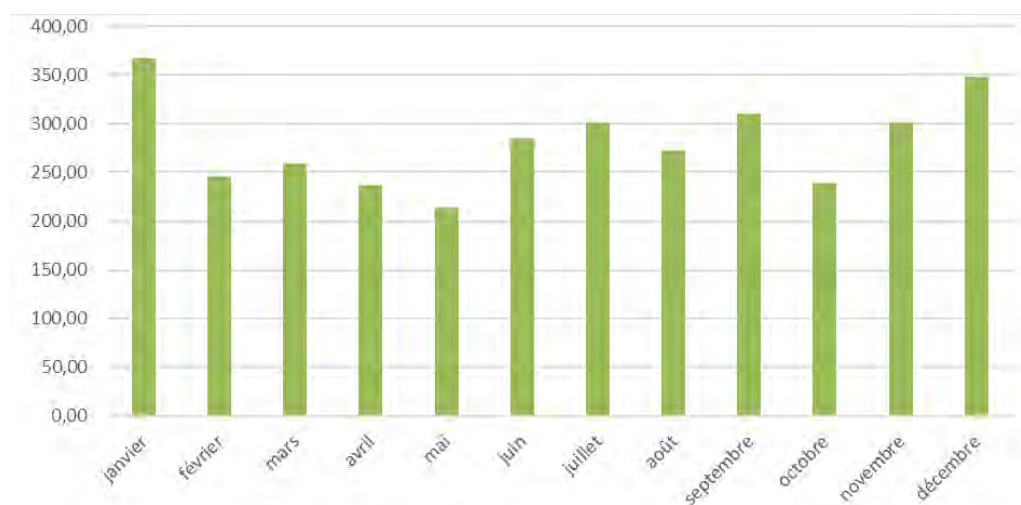
Prestataire	Secteur
SEMRRE (Lot n°1)	Saint-Pierre - La Petite Ile
HOW CHOONG Environnement (Hce) (Lot n°2)	Saint-Louis- Cilaos-L'Etang Salé - Les Avirons

Bilan de l'activité de l'année

Communes	Population municipale au 1er janvier 2020	Tonnages verre collecté en 2019	Tonnages verre collecté en 2020	Variation 2020/2019	Ratio collecté en 2020 en kg/hab/an
Saint-Pierre	84 212	1 611,48 T	1 440,34 T	-10,62%	17,10
Saint-Louis	53 365	677,57 T	764,17 T	12,78%	14,32
Etang-Salé	13 894	360,99 T	395,41 T	9,53%	28,46
Petite-Ile	12 162	462,66 T	435,78 T	-5,81%	35,83
Les Avirons	11 345	230,30 T	249,70 T	8,42%	22,01
Cilaos	5 456	86,04 T	96,32 T	11,95%	17,65
Total CIVIS	180 434	3 429,04 T	3 381,72 T	-1,38%	18,74

Tonnage Verre collecté

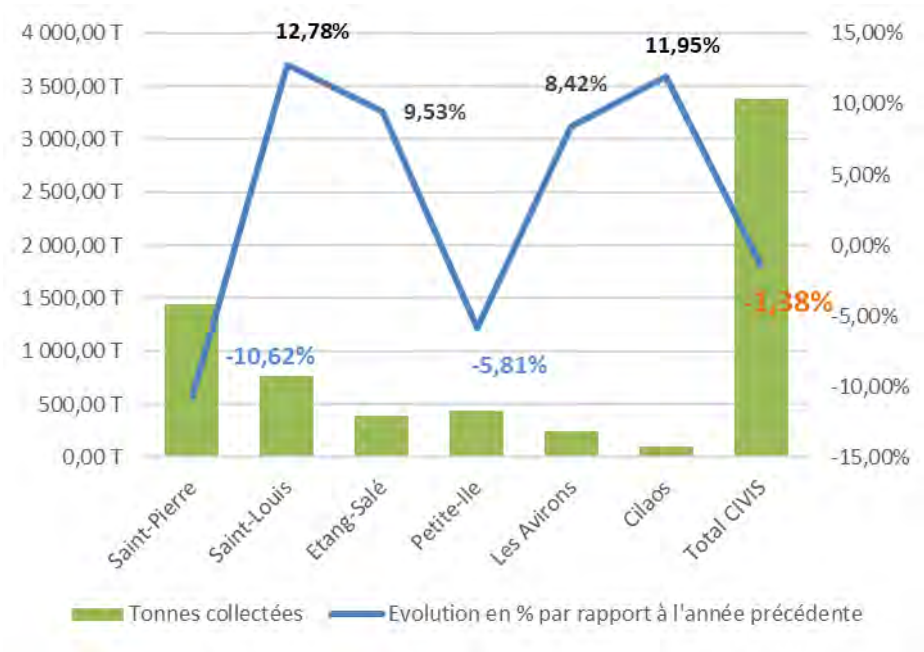
La variation du tonnage collecté sur l'année est la suivante :



Evolution annuelle des tonnages de verre collectés

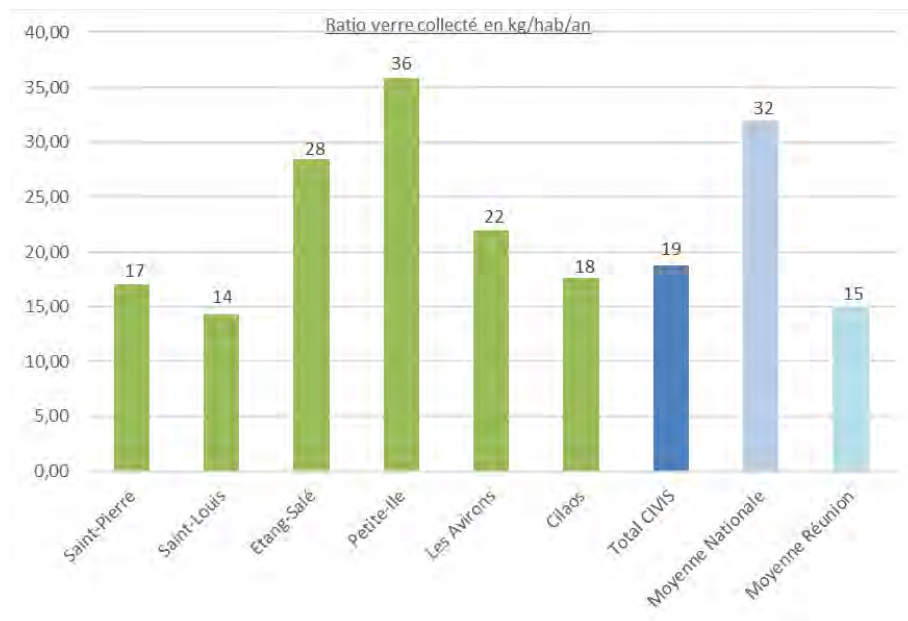
Janvier et Décembre (période des fêtes de fin d'année) sont globalement les mois où les tonnages de verre collectés sont parmi les plus importants.

Les tonnages collectés par commune et l'évolution (en %) du tonnage collecté par rapport à l'année dernière sont indiqués dans le graphique ci-dessous.

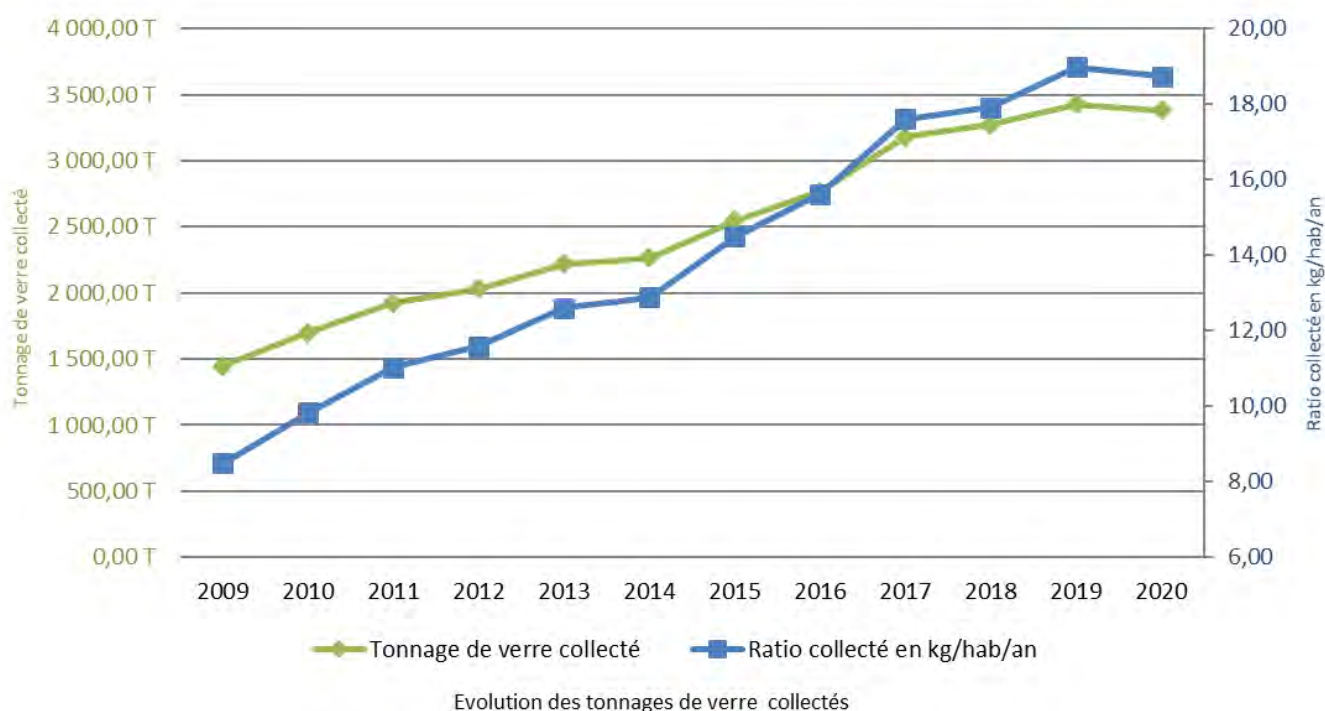


Cette année, la communauté d'agglomération a collecté **- 1,4 %** de verre en moins.

Le ratio de verre collecté est d'environ **18,75 kg/hab./an**. Ce ratio est à comparer d'une part au ratio 2019 qui était d'environ 19 kg/hab./an et au ratio moyen du département de la Réunion (15 kg/hab./an en moyenne en 2019) et au ratio moyen national qui est d'environ 32 kg/hab./an.



L'évolution des tonnages de verre collectés sur le territoire de la CIVIS depuis 2009, ainsi que l'évolution des ratios de collecte en kg/habitant et par an sont indiquées dans le graphique ci-dessous.



5.2.2. LES DECHETERIES

Une déchèterie est un espace clos et gardienné dans lequel on peut déposer certains types de déchets.



5.2.2.1. Modalités de fonctionnement des déchèteries de la CIVIS :

Les déchèteries de la CIVIS sont accessibles aux administrés de la CIVIS et sous certaines conditions à certains professionnels.

Les déchèteries de la CIVIS sont ouvertes au public du lundi au samedi de 08h00 à 18h00 (en journée continue).

Les déchets acceptés et interdits dans les déchèteries de la communauté d'agglomération sont les suivants :



5.2.2.2. Le réseau de déchèteries du territoire

Cette année, la CIVIS a disposé de 8 déchèteries en fonctionnement.

Nom	Déchèterie de Petite-Ile	Déchèterie de Cilaos	Déchèterie de l'Etang-Salé	Déchèterie de Bois Noirs	Déchèterie Palama	Déchèterie Bordier	Déchèterie ZAC Roland HOAREAU	Déchèterie Rivière Saint-
Commune	La Petite-Ile	Cilaos	L'Etang - Salé	Saint-Pierre	Saint-Pierre	Saint-Pierre	Saint-Pierre	Saint-Louis
Adresse	Allée des pâquerettes	Route du Brulé Marron	123 Allée Montagnac	Allé Bois Noirs <i>Bois d'Olives</i>	Chemin Palama <i>Ravine des Cabris</i>	Chemin Bordier <i>Ligne Paradis</i>	66 Rue Saint Louis <i>Pierrefonds</i>	Chemin La Ouette <i>Rivière St Louis</i>
Nombre de bennes total	7	6	8	7	8	7	10	10
Benne Encombrants	2	2	2	2	2	2	3	3
Benne végétaux	2	1	2	2	2	2	2	2
Benne Métaux	1	1	1	1	2	1	2	2
Benne Cartons	1	1	2	1	1	1	2	2
Benne Gravats	1	1	1	1	1	1	1	1

Réseau de déchèteries du territoire de la CIVIS

5.2.2.3. Bilan de l'activité

Mode de gestion

Les déchèteries de la CIVIS sont gérées selon deux modes :

- « Le haut de quai » (mission d'accueil, de gardiennage et d'entretien du site) est géré en régie avec du personnel de la communauté d'agglomération
- « Le bas de quai » (mission d'enlèvement, de transport et de traitement des déchets) est géré via des marchés publics de prestation de service.

Tonnages collectés

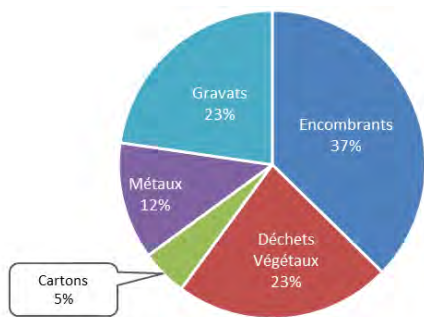
Les déchèteries reçoivent deux types de déchets :

- Les déchets dits ménagers et assimilés qui relèvent de la compétence collecte de la CIVIS. Il s'agit des déchets Encombrants, Déchets Végétaux, Cartons, Métaux et Gravats
- Les déchets dits de filière REP (Responsabilité Elargie du Producteur). Ces déchets relèvent de la compétence collecte, transport et traitement des producteurs, importateurs et distributeurs des dits déchets. Il s'agit des déchets D3E (Déchets d'Equipements Electrique et Electroniques), des piles, des batteries, des lampes et néons, des textiles, et des huiles de vidanges.

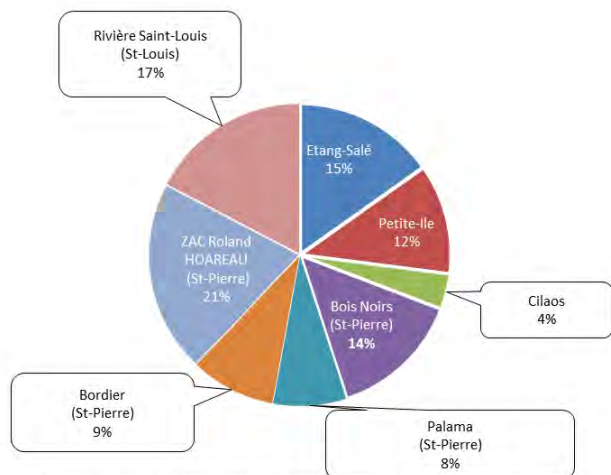
Déchets ménagers et assimilés collectés en déchèteries :

Flux Equipements	Encombrants en Tonnes	Déchets Végétaux en Tonnes	Cartons en Tonnes	Métaux en Tonnes	Gravats en Tonnes	Total en Tonnes	Répartition en %
Etang-Salé	622,34	558,62	111,90	226,74	512,12	2 031,72	15%
Petite-Ile	702,72	377,70	54,32	210,98	235,68	1 581,40	12%
Cilaos	215,44	64,62	39,46	57,88	128,32	505,72	4%
Bois Noirs (St-Pierre)	755,23	362,78	74,58	205,88	500,69	1 899,16	14%
Palama (St-Pierre)	362,24	249,40	44,92	112,22	286,20	1 054,98	8%
Bordier (St-Pierre)	452,60	323,26	36,50	127,72	286,38	1 226,46	9%
ZAC Roland HOAREAU (St-Pierre)	1 052,00	526,58	229,08	365,16	581,08	2 753,90	21%
Rivière Saint-Louis (St-Louis)	822,64	588,46	61,10	338,80	506,40	2 317,40	17%
Total CIVIS	4 985,21	3 051,42	651,86	1 645,38	3 036,87	13 370,74	100%
Répartition en %	37,3%	22,8%	4,9%	12,3%	22,7%	100%	-

Tonnages des déchets ménagers et assimilés collectés en déchèteries



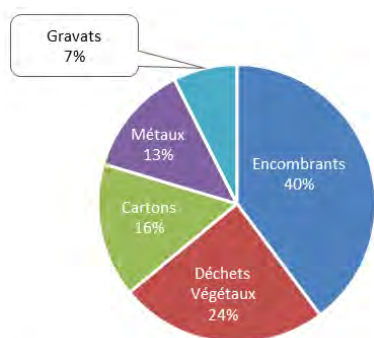
Répartition par flux du tonnage de déchets ménagers et assimilés collectés en déchèteries



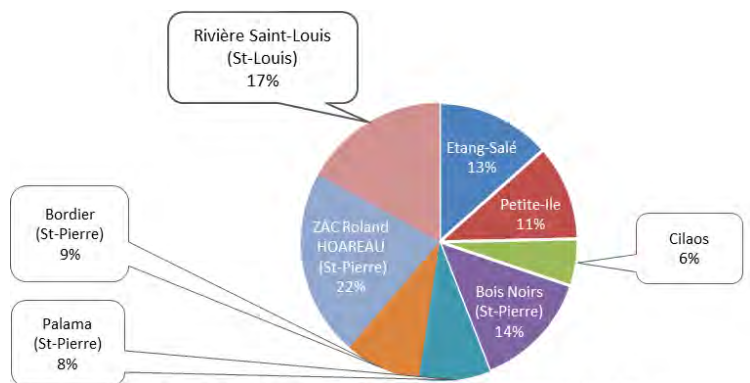
Répartition par déchèteries des tonnages collectés tous flux de déchets ménagers et assimilés confondus

Flux	Encombrants	Déchets Végétaux	Cartons	Métaux	Gravats	Total de rotations de bennes	Répartition en %
Equipements							
Etang-Salé	225	186	116	77	55	659	13%
Petite-Ile	249	128	58	81	31	547	11%
Cilaos	124	34	60	30	20	268	5%
Bois Noirs (St-Pierre)	291	151	104	75	60	681	14%
Palama (St-Pierre)	150	109	66	46	36	407	8%
Bordier (St-Pierre)	168	130	55	49	33	435	9%
ZAC Roland HOAREAU (St-Pierre)	409	222	218	145	70	1 064	22%
Rivière Saint-Louis (St-Louis)	328	226	85	131	58	828	17%
Total CIVIS	1 944	1 186	762	634	363	4 889	100%
Répartition en %	39,8%	24,3%	15,6%	13,0%	7,4%	100%	-

Nombre de rotations de bennes collectées en déchèteries

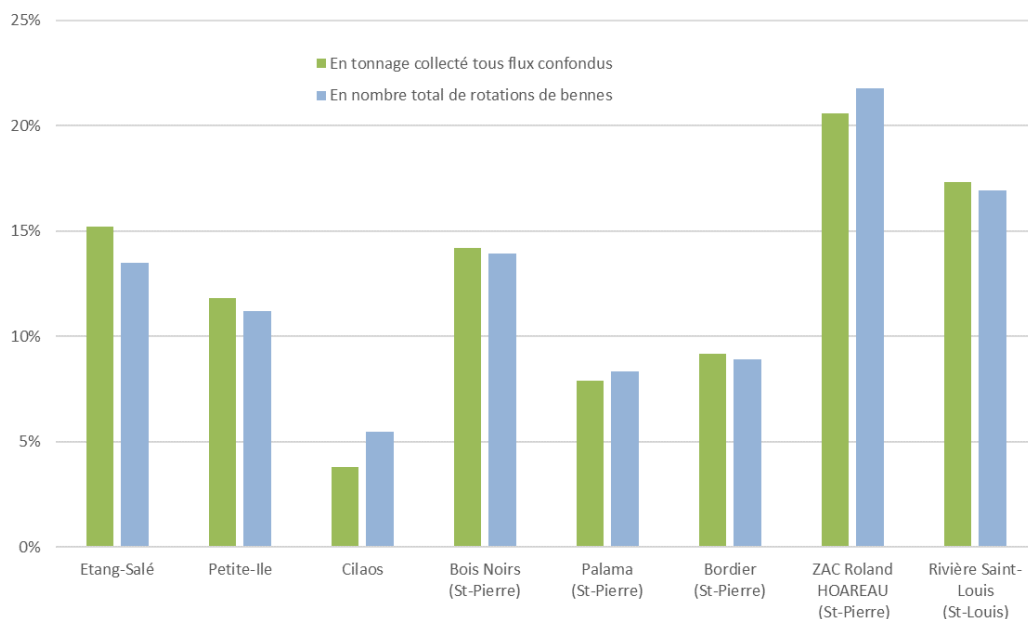


Répartition du nombre total de rotations de bennes par flux de déchets ménagers et assimilés en déchèteries



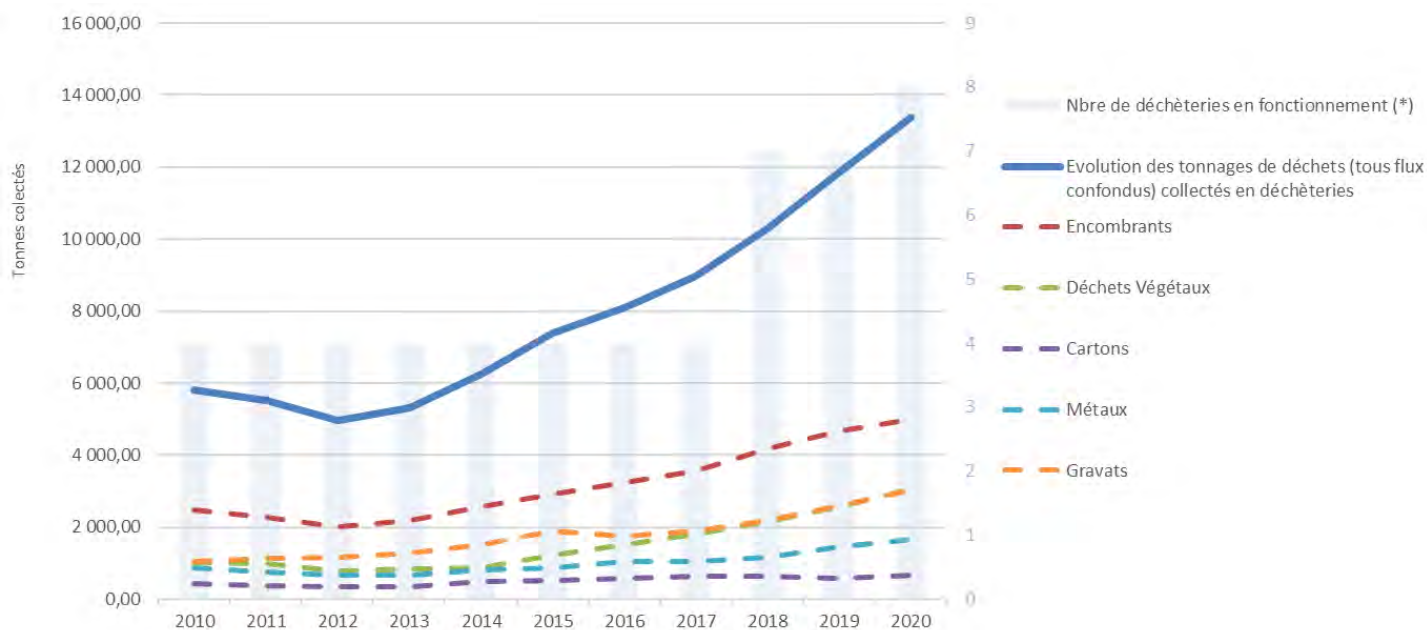
Répartition du nombre total de rotations de bennes par déchèteries tous flux de déchets ménagers et assimilés confondus

Les volumes d'activité (en tonnes collectées et nombre de rotations de bennes) par déchèterie sont indiqués dans le graphique ci-dessous.



Volumes d'activités comparatifs par déchèteries

Le graphique ci-dessous indique l'évolution des tonnages collectés sur notre réseau de déchèteries ces dernières années.



Evolution des tonnages collectés en déchèteries

Le tonnage total (tous flux de déchets confondus) collecté sur le réseau de déchèteries cette année a augmenté de **+ 12,8 %** par rapport à l'année dernière.

En dehors d'une baisse en 2011 et 2012, depuis 2013 le tonnage de déchets collectés en déchèteries ne cesse d'augmenter.

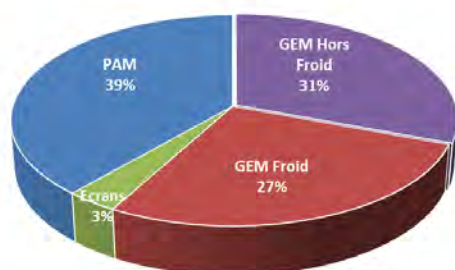
Déchets de la filière REP :

Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (D3E)

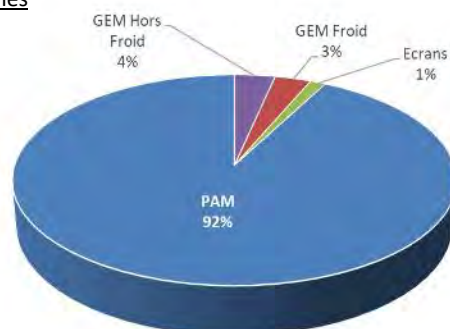


	GEM Hors Froid (en Tonnes)	GEM Froid (en Tonnes)	Ecrans (en Tonnes)	PAM (en Tonnes)	Total D3E (en Tonnes)
Etang-Salé	30,509	25,449	6,191	45,606	107,76
Petite-Ile	26,631	19,986	2,462	23,427	72,51
Cilaos	4,912	4,163	0,446	2,731	12,25
Bois Noirs (St-Pierre)	25,674	22,107	2,756	35,631	86,17
Palama (St-Pierre)	13,602	11,310	0,811	20,636	46,36
Bordier (St-Pierre)	13,320	14,676	0,343	27,056	55,40
ZAC Roland HOAREAU (St-Pierre)	30,666	29,654	1,559	37,084	98,96
Rivière Saint-Louis (St-Louis)	35,482	33,173	5,350	35,202	109,21
Total CIVIS (en tonnes)	180,8 T	160,5 T	19,9 T	227,4 T	588,6 T
Total CIVIS (nbre d'appareils)	3 610	3 212	1 384	98 654	106 860
Progressions des flux en nombre d'appareils - 2019/2020	10,5%	23,4%	15,8%	12,1%	12,4%
<i>Nombre moyen d'appareils collecté sur les déchèteries /semaine</i>					2 055
<i>Nombre moyen d'appareils collecté sur les déchèteries /jour</i>					343
<i>Performance en kg/hab./an</i>					3,3

D3E collectés en déchèteries



Répartition des catégories de D3E collectés en déchèteries en tonnes

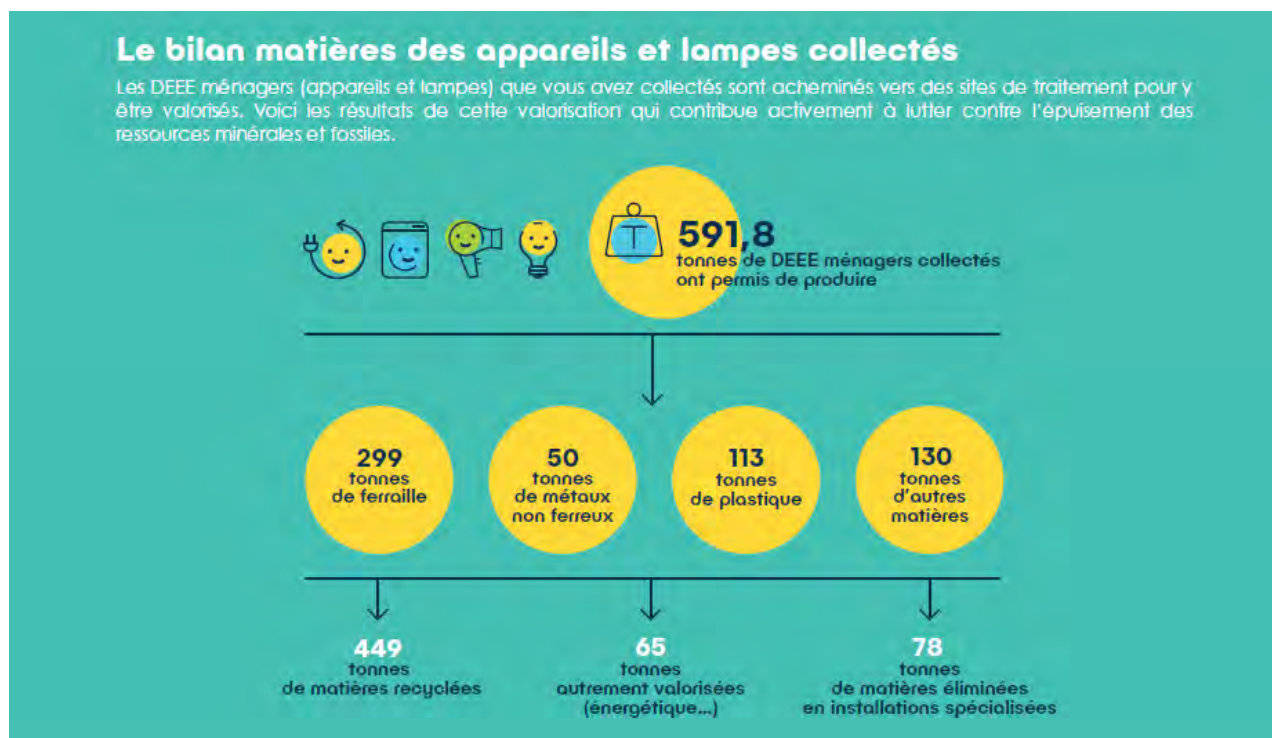


Répartition des catégories de D3E collectés en déchèteries en nombre d'appareil

En plus des **588,6 Tonnes** de D3E collectés cette année, il a été collecté en déchèteries, **3,2 Tonnes** de lampes (soit **35 848** lampes). Au total, ce sont donc **591,8 tonnes** (soit **142 708** appareils) de déchets qui ont été collectés.

Le bilan écologique est le suivant :

PROTEGER LES RESSOURCES NATURELLES



Lutte contre l'épuisement des ressources naturelles

Le recyclage des appareils et des lampes joue un rôle important pour limiter l'épuisement des ressources minérales (métaux, métaux précieux, terres rares...) et fossiles (pétrole, charbon, gaz). **Grâce à votre collecte, vous permettez l'économie de :**



4 529 tonnes de matières premières brutes, soit l'équivalent des ressources minérales nécessaires pour produire **11 286** équipements informatiques.

Le recyclage permet d'éviter d'extraire des matières premières brutes (minéraux...) en grandes quantités et ainsi de lutter contre la surexploitation de ressources parfois critiques.



1 732 730 kWh, soit l'équivalent des consommations d'énergie de **376** Français pour se chauffer pendant un an.

Le recyclage permet de régénérer des matériaux. Toutes les étapes, parfois très énergivores, nécessaires pour fabriquer ces mêmes matériaux vierges sont donc évitées.

PROTEGER L'ENVIRONNEMENT

Lutte contre le réchauffement climatique

La dépollution et le recyclage des appareils électriques et électroniques et des lampes jouent un rôle majeur sur la protection de l'environnement. **Votre collecte a permis :**



d'éviter l'émission de **510** tonnes de CO₂, soit l'équivalent de **4 592 289** km en voiture (**4 588** trajets Lille-Marseille en voiture)



d'éliminer l'équivalent de **2 185** tonnes de CO₂, soit la quantité de CO₂ absorbée par **182 079** arbres pendant un an.

La fabrication de matériaux vierges nécessite différentes étapes (extraction, transport, transformation...) qui émettent des gaz à effet de serre. En comparaison, les étapes de recyclage (collecte, traitement, régénération...) sont bien moins émettrices.

Le recyclage des matériaux permet donc d'éviter des émissions de CO₂.

La dépollution des équipements de froid (réfrigérateurs, climatiseurs...) permet de capter et de neutraliser les gaz qu'ils contiennent. Certains de ces gaz ont un pouvoir de réchauffement climatique jusqu'à 10 000 fois supérieur à celui du CO₂ : c'est donc un fort impact sur l'environnement qui est évité grâce à la dépollution.

Autres déchets de la filière REP collectés en déchèteries

	Piles en Kg	Batteries en Kg	Lampes / Néons en Kg	Huiles de vidange en litres	TLC en Tonnes
Etang-Salé	524	0	303	1 000	9,504
Petite-Ile	0	13 152	477	1 500	1,51
Claos	0	399	84	2 000	0,527
Bois Noirs (St-Pierre)	317	12 831	407	1 000	14,186
Palama (St-Pierre)	0	0	301	0	
Bordier (St-Pierre)	0	1 177	380	2 200	
ZAC Roland HOAREAU (St-Pierre)	615	10 408	857	1 000	
Rivière Saint-Louis (St-Louis)	94	26 874	375	2 700	4,792
Total CIVIS	1 550 Kg	64841 Kg, soit environ 4323 batteries (estimation)	3 184 Kg	11 400 L	30,52 T
Filière	Corepile	ATBR	Recylum	STARDIS	Ti Tang Recup

TLC: Textile Linge Chaussure

5.3. LES AUTRES SOURCES DE DECHETS

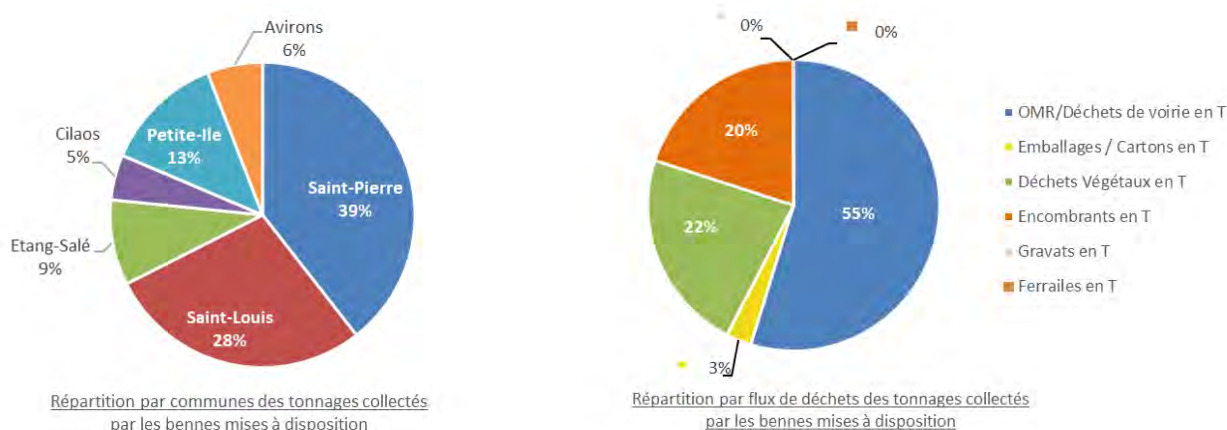
5.3.1. LA MISE A DISPOSITION DE BENNES

La CIVIS met à disposition de ses communes membres un quota annuel de bennes pour la collecte des déchets issus de leur activité et principalement de l'activité des services techniques communaux.

Cette année le bilan de tonnes collectées via ces bennes mises à disposition est le suivant :

CAISSONS (mise à la disposition des communes)							
	OMR/Déchets de voirie en T	Emballages / Cartons en T	Déchets Végétaux en T	Encombrants en T	Gravats en T	Ferrailles en T	TOTAL en T
Saint-Pierre	381,56	21,68	84,42	54,06	0,00	0,00	541,72
Saint-Louis	208,24	16,92	64,90	96,24	0,00	0,00	386,30
Etang-Salé	91,34	0,00	0,00	32,86	0,00	0,00	124,20
Cilaos	47,28	0,00	1,20	17,38	0,00	0,00	65,86
Petite-Ile	22,80	0,00	123,10	29,08	0,00	0,00	174,98
Avirons	0,98	0,00	34,52	44,26	0,00	1,00	80,76
Total 2020	752,20	38,60	308,14	273,88	0,00	1,00	1 373,82
Total 2019	801,85	46,06	278,22	295,73	0,00	7,70	1 429,56
Evolution 2019 /2020	-6%	-16%	11%	-7%	-	-87%	-4%

Tonnages de déchets collectés dans le cadre de la mise à disposition de bennes aux communes



5.3.2. LA COLLECTE DES CARTONS DES COMMERÇANTS

La CIVIS a mis en place une collecte hebdomadaire spécifique des cartons issus de l'activité des centres villes de Saint-Pierre et de Saint-Louis.

Les tonnages de cartons collectés par ce biais sont intégrés dans les tonnages de Déchets Recyclables (DR) collectés.

5.3.3. LES VEHICULES HORS D'USAGE

5.3.3.1. Le prestataire

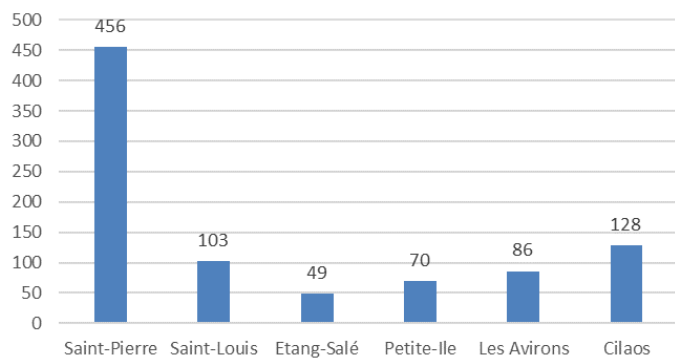
Les prestations d'enlèvement et de traitement des Véhicules Hors d'Usages (VHU) et des ferrailles sont assurés par le biais d'un marché public de service par l'entreprise M.Environnement.

Les prestations de traitement de ces déchets ont été assurées par la société GENERAL AUTOS (sous-traitant de M.Environment).

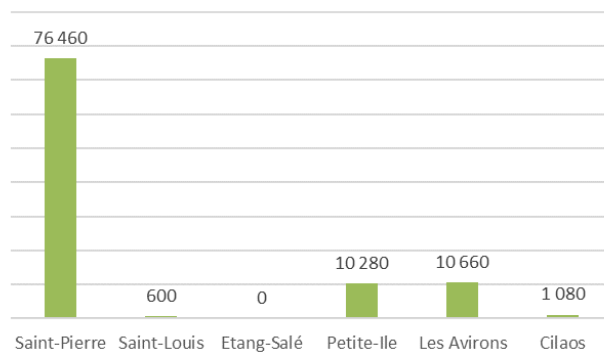
5.3.3.2. Bilan de l'activité de l'année



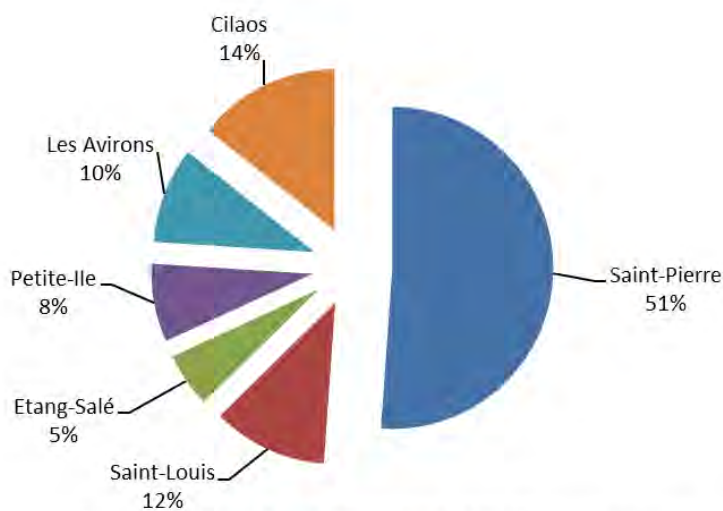
Communes	Nombre de VHU enlevés et traités en 2020	Quantité de ferrailles enlevés et traités en 2020 (en Kg)	
Saint-Pierre	456	76 460	
Saint-Louis	103	600	
Etang-Salé	49	0	
Petite-Ile	70	10 280	
Les Aviron	86	10 660	
Cilaos	128	1 080	
Total CIVIS	892	99 080	TOTAL
Tonnage en tonnes	763,37	99,08	862,45



■ Nombre de VHU enlevés et traités en 2020



■ Quantité de ferrailles enlevés et traités en 2020 (en Kg)



Répartition du nombre de VHU enlevés et traités par communes

6. LE TRAITEMENT DES DECHETS PAR LE SYNDICAT MIXTE ILEVA

L'article 1er du décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets stipule :

« Lorsque la compétence de traitement des déchets ménagers et assimilés a été transférée à un groupement de collectivités conformément à l'article L. 2224-13, celui-ci transmet à la commune ou au groupement ayant la compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés les indicateurs techniques et financiers mentionnés à l'annexe XIII relatifs au traitement des déchets ménagers et assimilés de la commune ou du groupement ayant la compétence de collecte. »

Ainsi, il est présenté en annexe les principaux indicateurs techniques et financiers, au titre de l'année **2020**, relatifs au traitement des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la CIVIS, transmis par le syndicat mixte de traitement des déchets ILEVA à la CIVIS.

7. QUALITE DU SERVICE ET SATISFACTION DE L'USAGER

La Communauté Intercommunale des Villes Solidaires s'efforce au quotidien de rester à l'écoute constante des préoccupations de ses usagers en matière de gestions de leurs déchets.

Ainsi, la communauté d'agglomération dispose d'un standard téléphonique dédié principalement à la gestion des déchets via un numéro vert.



Cette année le bilan de l'activité du numéro vert est le suivant :

	St-Pierre	St-Louis	Etang-Salé	Petite-Ile	Les Avirons	Cilaos	Autres communes	Total
Nombre de demandes /an	11 866	6 866	1 717	1 775	1 247	438	1 074	24 983
Nombre de demandes/jour en moyenne	46	26	7	7	5	2	4	96
Variation (2020 / 2019)	-5%	7%	15%	4%	7%	17%	100%	3%

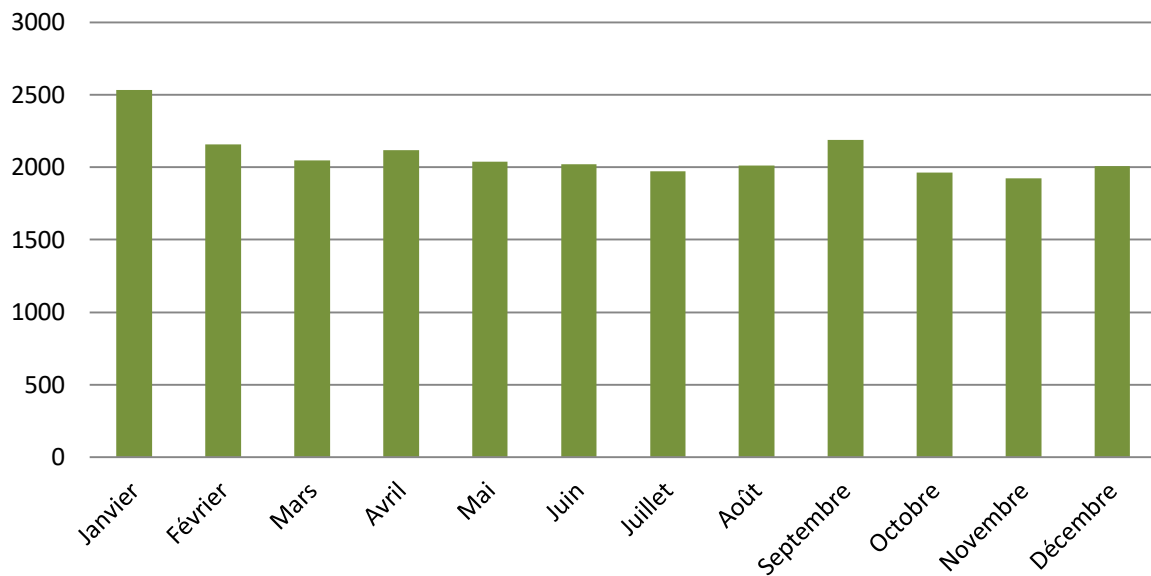
Nombre de demandes(*) au numéro vert / par communes

(*) Le nombre de demandes est différent du nombre d'appels. En effet, un même appel peut concerner plusieurs demandes.

On observe une légère augmentation (+ **3%**) du nombre de demandes au Numéro Vert entre 2020 et 2019.

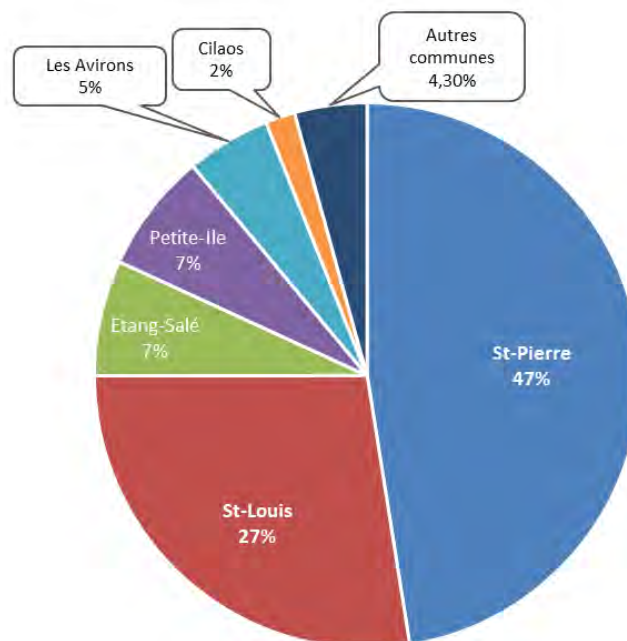
Le nombre de demandes est en moyenne d'environ **96** demandes par jour.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution sur cette année du nombre de demandes au Numéro Vert.



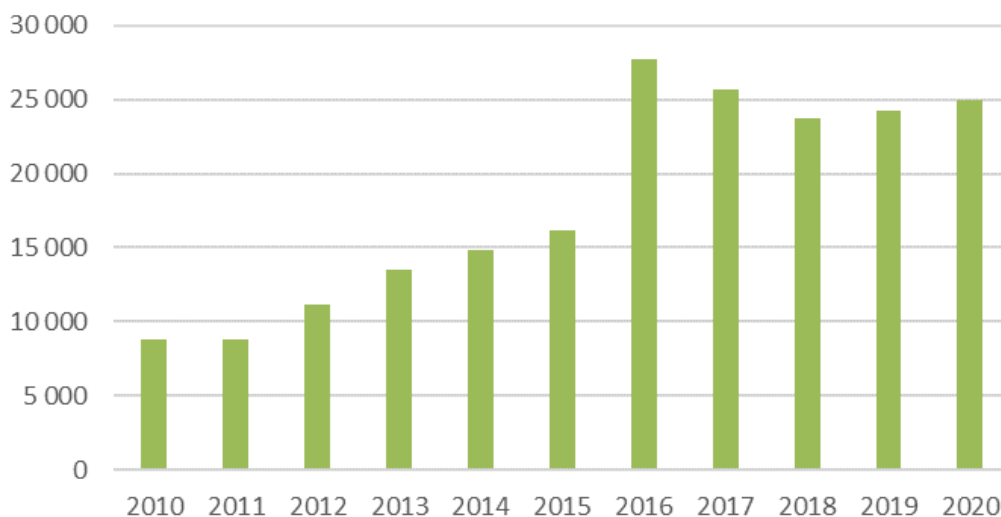
Evolution sur l'année du nombre de demande au N° Vert

La répartition par communes membres du nombre de demandes au Numéro Vert est la suivante.



Répartition des demandes au N° vert par communes

L'évolution annuelle (depuis 2010) du nombre de demandes au Numéro Vert est la suivante.



Evolution annuelle du nombre de demandes au N° Vert

Les demandes sont réparties selon le tableau suivant :

	Nombre de demandes	Répartition en %
Demandes traitées directement par le N° Vert	6 744	27%
Demandes transmises aux autres services pour traitement	18 239	73%
Précollecte (bacs roulants particuliers et professionnels)	9366	37%
Collecte en porte à porte (bac vert / jaune / encombrants / déchets végétaux)	5403	22%
Brigade Environnement	31	0%
Véhicules Hors d'Usage (VHU)	1126	5%
Autres demandes relatives aux déchets (BAV, déchèteries, prévention, dépôts sauvages, etc.)	1730	7%
Demandes ne concernant pas les déchets (Errance animale, etc.)	583	2%
TOTAL demandes relatives aux déchets	24 400	98%
TOTAL	24 983	100%

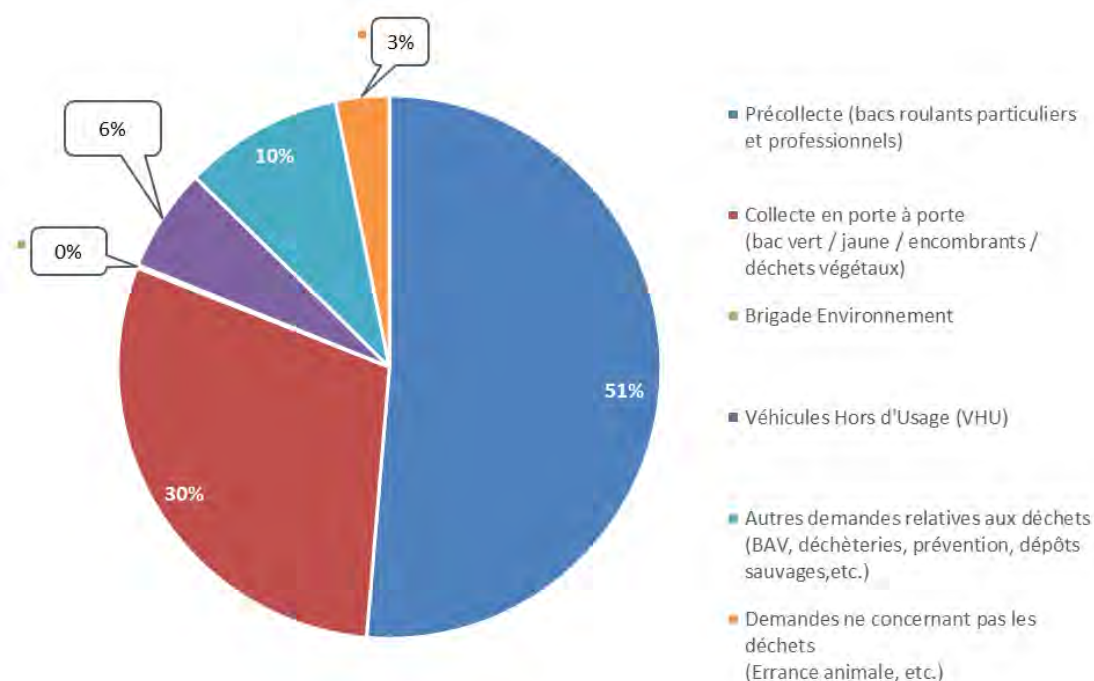
(1) Réponses apportés directement à l'utilisateur par les opérateurs du N° Vert

(2) Demandes transférées par l'opérateur du N° Vert aux services concernés pour traitement

98% des demandes réceptionnées au N° Vert concerne la gestion des déchets.

Pour **27%** des demandes réceptionnées au N° Vert, la réponse est apportée directement par les opérateurs du N° Vert (exemple : renseignements sur des horaires d'ouverture ou des jours de passage de la collecte, etc.).

Les autres demandes (**73 %**) sont transmises aux différents services de la Direction Environnement pour traitement, selon la répartition suivante pour cette année.



Répartition par services des demandes à traiter au Numéro Vert

8. LES INDICATEURS FINANCIERS

La CIVIS s'appuie sur la méthodologie « ComptaCoût® » de l'ADEME pour présenter les coûts du service public de gestion des déchets.

ComptaCoût® est une méthode basée sur les principes de la comptabilité analytique qui permet :

- D'identifier plus finement les coûts par flux de déchets et par étape technique de gestion
- De disposer d'un cadre commun pour se situer par rapport à d'autres collectivités pour
 - o Identifier des pistes de maîtrise des coûts ;
 - o Eclairer la prise de décision ;
 - o Etablir une tarification (redevance spéciale, etc.)
 - o Communiquer sur les coûts auprès des usagers.

La Matrice compta coût de cette année est présentée en annexe n°1.

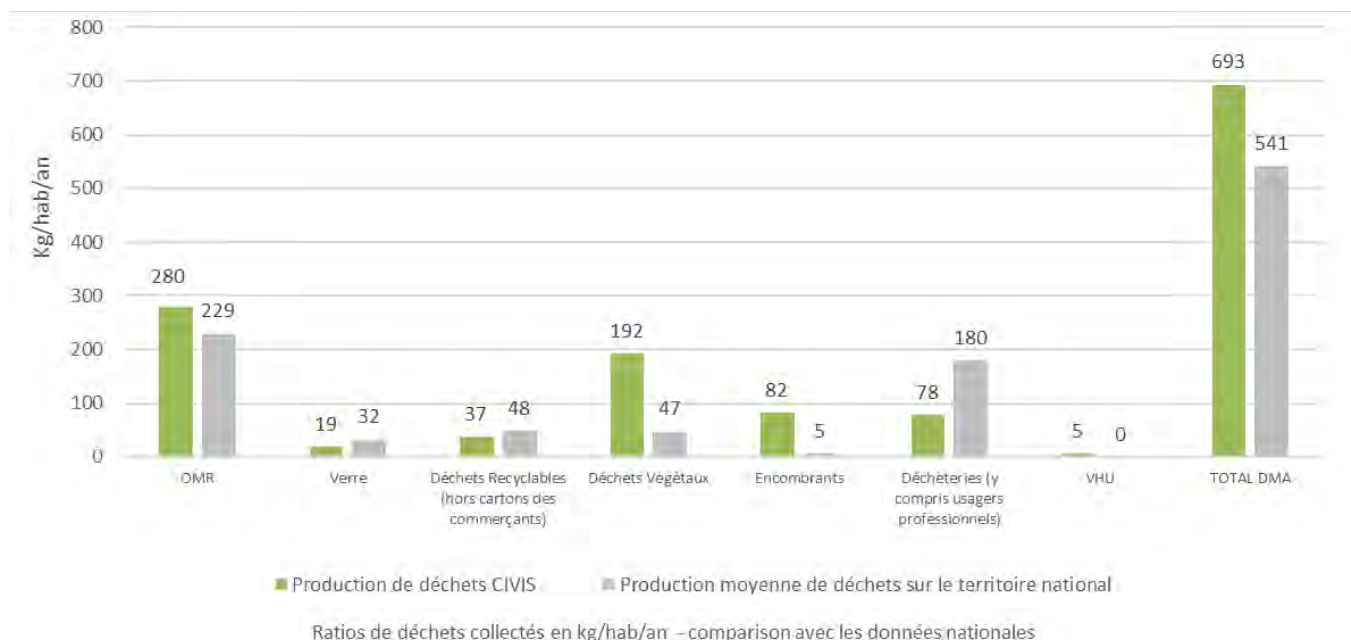
8.1. POPULATION DESSERVIE ET QUANTITE DE DECHETS COLLECTES PAR LA CIVIS

Le tableau suivant indique la population desservie par le service de prévention et de gestion des déchets ainsi que la quantité de déchets collectés par la communauté d'agglomération par flux. Ce tableau indique également les ratios de déchets collectés par habitant et par an pour chaque flux. Ces ratios de collecte (en kg/hab./an) sont comparés aux ratios nationaux.

		Population desservie	Tonnages	Part de chaque flux en %	Kg/hab. CIVIS	Kg/hab. Données nationales (*)	Ecart /ratio national
Déchets Ménagers et Assimilés	OMR	180 434	50 580	39,9%	280	229	22%
	Verre	180 434	3 382	2,7%	19	32	-41%
	Déchets Recyclables (hors cartons des commerçants)	180 434	6 623	5,2%	37	48	-23%
	Déchets Végétaux	180 434	34 568	27,3%	192	47	309%
	Encombrants	180 434	14 858	11,7%	82	5	1540%
	Déchèteries (y compris usagers professionnels)	180 434	14 071	11,1%	78	180	-57%
	VHU	180 434	862	0,7%	5	-	-
	TOTAL DMA	180 434	124 945	98,6%	693	541	28%
Déchets Professionnels	Déchets des professionnels (Cartons des commerçants)	180 434	413	0,3%	2	-	-
	Déchets des communes Caissons	180 434	1 374	1,1%	8	-	-
	TOTAL Professionnels	180 434	1 787	1,4%	10	-	-
TOTAL tous flux DMA+ Professionnels		180 434	126 731	100%	703	-	-

(*) Source : données issues du référentiel national des coûts de 2019 (matrice 2017)

Population desservie et quantité de déchets collectés par la CIVIS



8.2. COUT DU SERVICE PUBLIC ET FINANCEMENT

Le tableau suivant indique le coût du service public de prévention et de gestion des déchets (collecte et traitement) et son niveau de financement.

Il détaille :

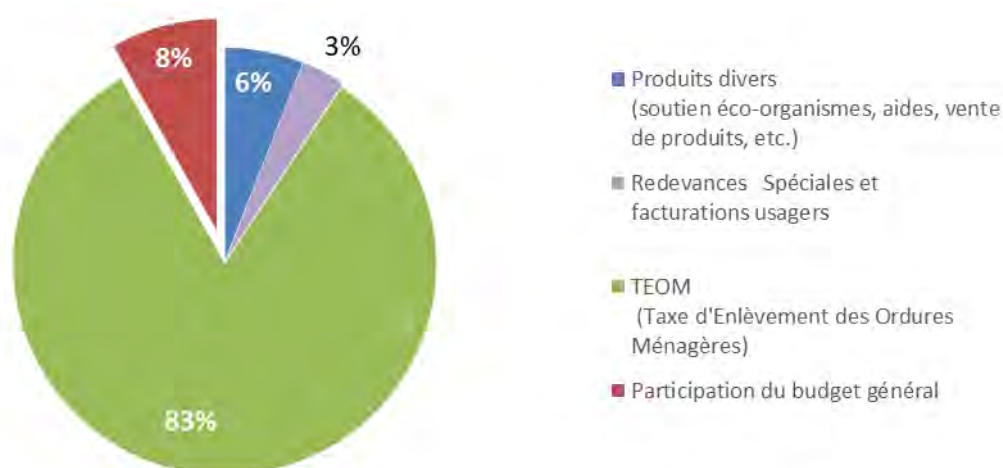
- Le total des charges. Les charges comprennent :
 - o Les charges dites fonctionnelles : charges de structures (charges de personnel administratif, téléphonie, fournitures administratives, etc.) et charges de communication (coût des médiateurs, etc.)
 - o Les charges dites techniques : charges de personnel technique, marchés de fournitures, services et travaux, etc.
- Le total des produits :
 - o Produits industriels liés à la gestion du service (prestations à des tiers).
 - o Soutiens résultant des versements des éco-organismes (CITEO (ex Eco Emballages), Eco Système, etc.) dans le cadre des filières REP (Responsabilité Elargie du Producteur).
 - o Aides et subventions diverses (ADEME, Europe, etc.)
- Le coût à la charge de la collectivité = total des charges + total des produits (en négatif)
- Les contributions : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), Redevance Spéciale (RS), etc.

	€ arrondis	€/habitant
Total des charges 2020 TTC	35 285 900 €	195,6 €
Total des produits 2020	-2 105 300 €	-11,7 €
Coût à la charge de la CIVIS	= 33 180 600	183,9 €
Contributions	30 312 500 €	168,0 €
Ecart en €	-2 868 100 €	-15,9 €
Ecart en %	- 8,6%	

Coût du service public (en € TTC) et niveau de financement

Le coût du service public de prévention et de gestion des déchets (hors produits) n'est couvert, cette année, qu'à hauteur de **91,40 %** par les contributions des usagers (TEOM/RS). Le taux de couverture du service (couverture des charges totales hors produits) l'an dernier était estimé à 84,50 %. Le service public de prévention et de gestion des déchets n'est donc pas **à l'équilibre**, cette année, et est financé à hauteur de **8,60 %** par le budget général de la collectivité.

Le service public de prévention et de gestion des déchets est financé comme suit :

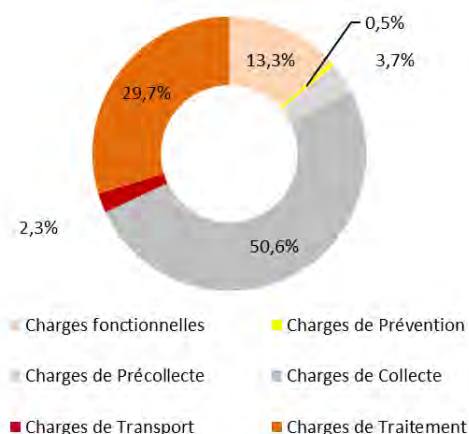


Financement du service public de prévention et de gestion des déchets

8.3. STRUCTURE DU COUT DU SERVICE PUBLIC

Le poids relatif des différentes catégories de charges et produits du service public de prévention et de gestion des déchets est indiqué dans le tableau et le graphique suivants.

Charges HT 2020	€ arrondis	€/habitant	%
Charges fonctionnelles	4 639 900 €	25,72 €	13,26%
Charges techniques	30 349 100 €	168,20 €	86,74%
<i>Charges de Prévention</i>	178 500 €	0,99 €	0,51%
<i>Charges de Précollecte</i>	1 278 400 €	7,09 €	3,65%
<i>Charges de Collecte</i>	17 696 100 €	98,08 €	50,58%
<i>Charges de Transport</i>	817 600 €	4,53 €	2,34%
<i>Charges de Traitement</i>	10 378 500 €	57,52 €	29,66%
Total des charges	34 989 000 €	193,92 €	100%



Répartition des charges

Le 1^{er} poste de charge de dépenses est la collecte des déchets (un peu moins de la moitié) suivi du traitement des déchets.

Le tableau suivant indique les principaux postes de charges représentant plus de 80% total des charges.

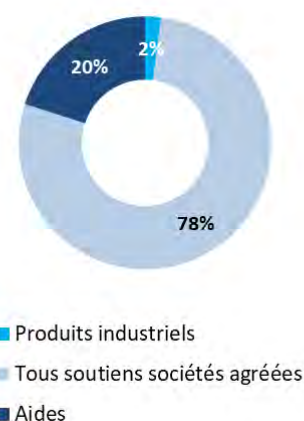
Principaux postes de charges	Montant en €	% total des charges
Total charges précollecte et collecte OMR	6 647 904,25	19%
Total charges fonctionnelles	4 639 898,48	13%
Total charges traitement OMR	4 235 431,59	12%
Total charges collecte Déchets Végétaux	4 192 732,45	12%
Total charges précollecte et collecte recyclables secs hors verre	2 978 470,58	9%
Total charges collecte Encombrants	2 256 247,85	6%
Total charges collecte déchèteries	2 183 469,66	6%
Total charges traitement recyclables secs hors verre	2 156 508,68	6%

Identification des principaux postes de charges représentant plus de 80% des charges

Le poste précollecte et collecte des OMR est le plus important. Il représente à lui seul **19%** des charges totales.

Produits 2020	€ arrondis	€/habitant	%
Produits industriels	42 800 €	0,24 €	2,03%
Tous soutiens sociétés agréées	1 641 300 €	9,10 €	77,96%
Aides	421 300 €	2,33 €	20,01%
Total des produits	2 105 400 €	11,67 €	100%

Répartition des produits

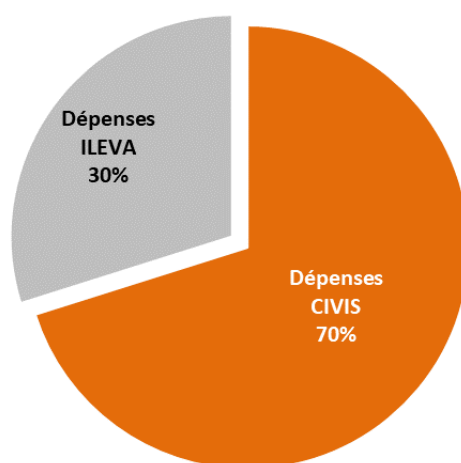


8.4. PART DES DEPENSES LIEES AUX SERVICES RELEVANT DE LA RESPONSABILITE DIRECTE DE LA COLLECTIVITE

Le tableau suivant indique la part des dépenses du service public de gestion des déchets relevant de la responsabilité directe de la CIVIS par rapport à celle relevant du syndicat mixte de traitement ILEVA.

Charges relevant de la CIVIS		Facturation du syndicat de traitement ILEVA		Total des charges
Nature des charges	Montant en €	Nature des charges	Montant en €	
Charges fonctionnelles	4 639 900 €	-	-	4 639 900 €
Charges techniques	19 897 120 €	Charges techniques	10 451 980 €	30 349 100 €
Total	24 537 020 €	Total	10 451 980 €	34 989 000 €
En % du total des charges	70%	En % du total des charges	30%	100%

Répartition des dépenses entre la CIVIS et ILEVA



70% des dépenses liées au service public d'élimination des déchets (collecte et traitement) sont à la charge de la CIVIS (en charge de la prévention, de la pré collecte et de la collecte des déchets) et 30% sont à la charge d'ILEVA (le syndicat en charge du traitement de certains déchets).

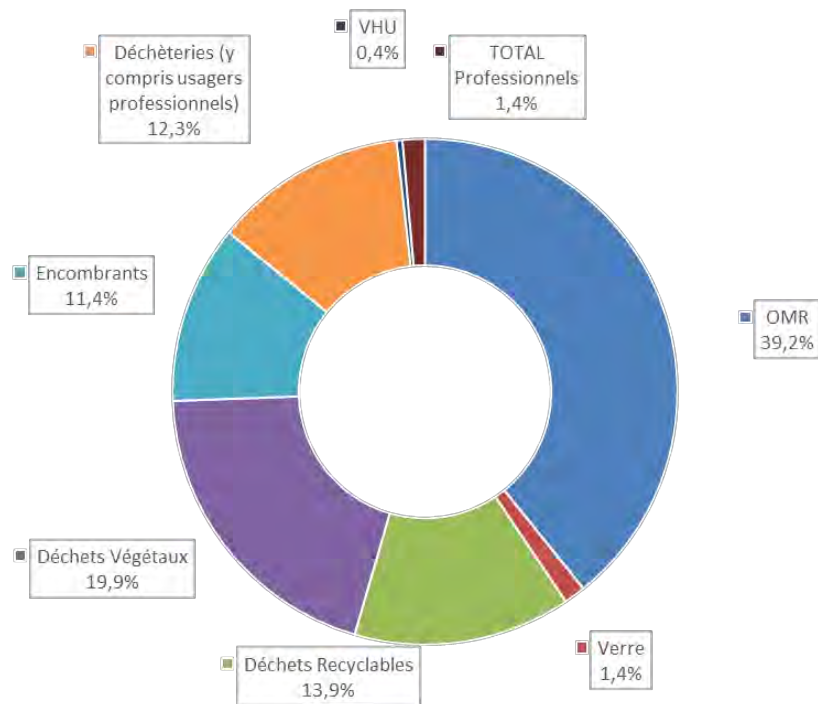
8.5. COÛTS DES DIFFÉRENTS FLUX DE DÉCHETS ET POIDS RELATIF DANS LE COÛT DU SERVICE PUBLIC

Le tableau suivant indique pour chaque flux de déchets :

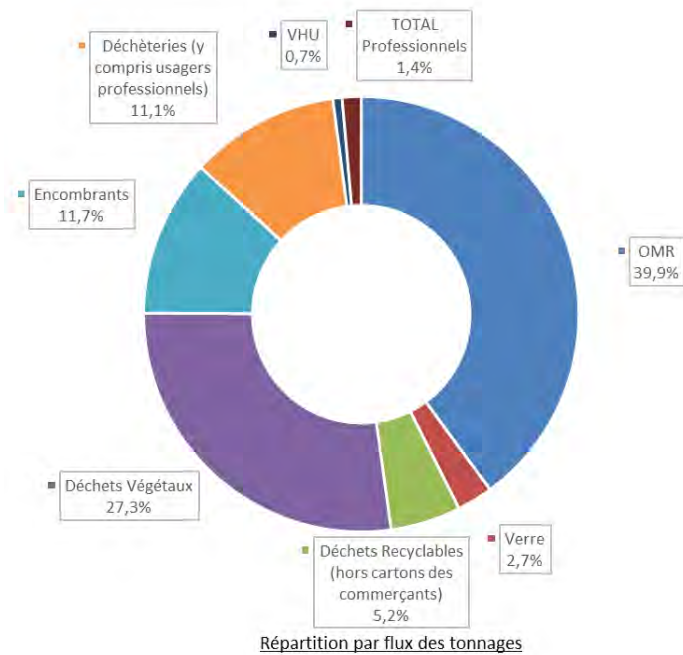
- Le coût aidé global annuel en € HT (arrondi).
- ① *Coût aidé* : Ensemble des charges (structure, collecte, transport...), moins les produits industriels (ventes de matériaux et d'énergie, prestations à des tiers), les soutiens des sociétés agréées, et les aides. Ce coût reflète la charge restant à financer par la collectivité.
- Son poids relatif (en % arrondi) dans le coût du service public d'élimination des déchets
- Le coût aidé HT en €/hab./an
- Le coût aidé HT en €/tonne

		Coût aidé HT en € arrondi	En %	Coût aidé HT en € /habitant/an	Coût aidé HT en € /tonne
Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)	OMR	12 893 011	39,2%	71,46	254,9
	Verre	454 354	1,4%	2,52	134,4
	Déchets Recyclables	4 577 684	13,9%	25,37	691,1
	Déchets Végétaux	6 548 156	19,9%	36,29	189,4
	Encombrants	3 756 874	11,4%	20,82	252,8
	Déchèteries (y compris usagers professionnels)	4 059 033	12,3%	22,50	288,5
	VHU	124 799	0,4%	0,69	144,7
	TOTAL DMA	32 413 912	98,6%	179,60	259,4
Déchets Professionnels	Déchets des professionnels Cartons (estimation)	152 494	0,5%	0,85	369,5
	Déchets des communes Caissons	317 215	1,0%	1,76	230,9
	TOTAL Professionnels	469 709	1,4%	2,60	262,9
	TOTAL tous flux DMA+ Professionnels	32 883 620	100%	182,20	259,5

Coûts des différents flux de déchets et poids relatif dans le coût du service public



Répartition par flux des coûts aidés

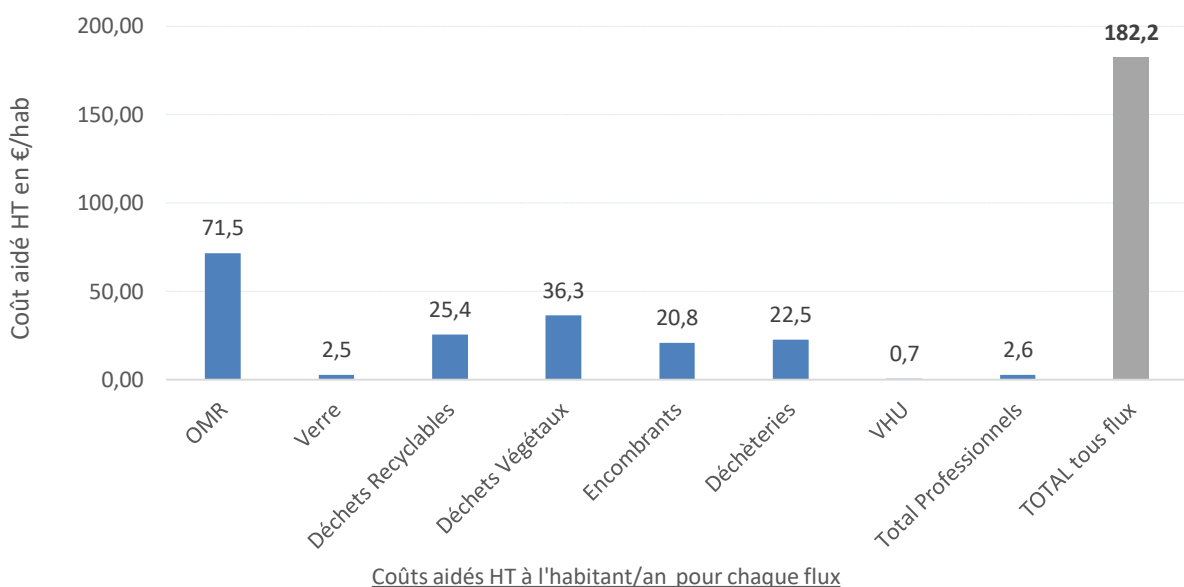


Le flux OMR est le plus important et représente environ **39%** des coûts aidés et environ **40%** des tonnages.

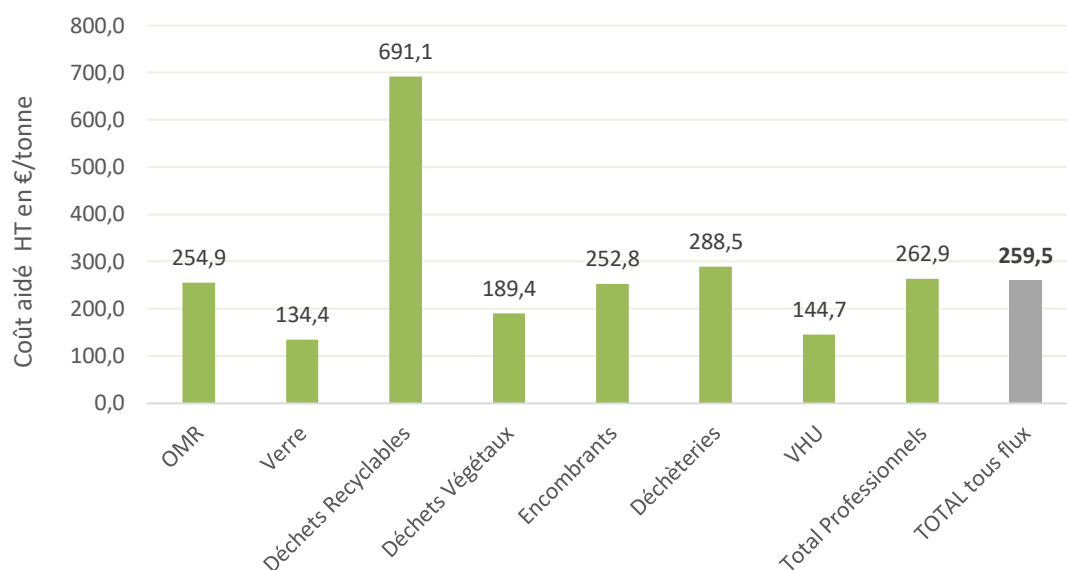
Les flux OMR et Déchets Végétaux réunis représentent environ **59%** des coûts aidés et environ **67%** des tonnages.

1,40 % du coût aidé pris en charge par la CIVIS pour l'élimination des déchets est consacré à la gestion de déchets de professionnels (cartons des commerçants, déchets des communes, hors déchets assimilés).

Les graphiques ci-dessous indiquent pour chaque flux le coût aidé HT en €/habitant et le coût aidé HT en €/tonne.



Le cout aidé en €/hab./an est de **182,20€ HT** soit **183,90€ TTC**.



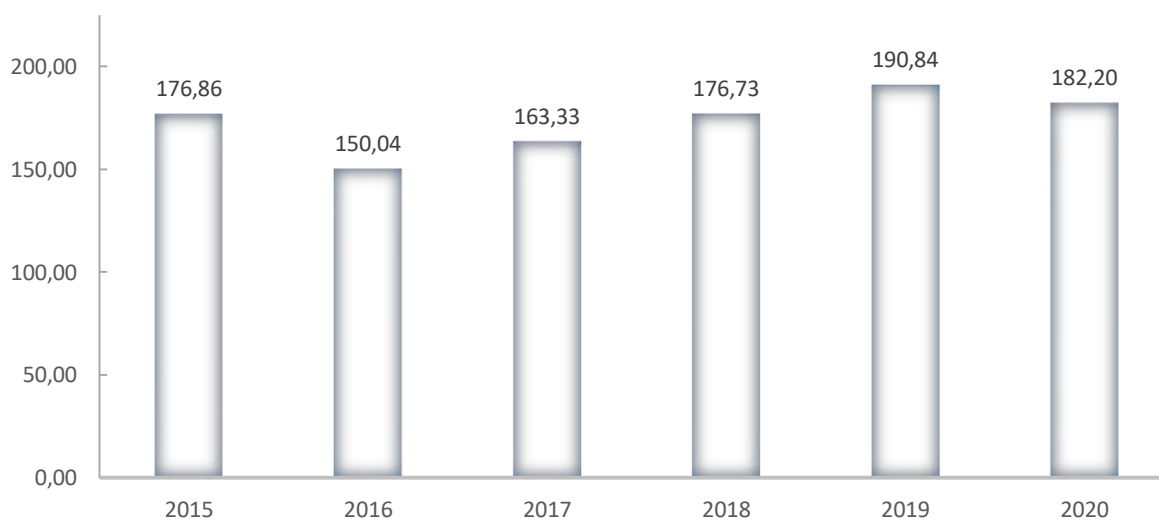
Coûts aidés HT à la tonne pour chaque flux

Le flux Déchets Recyclables est le plus coûteux des DMA à la tonne de déchets collectés (**691 €/tonne**). Ce flux Déchets Recyclables ne représente qu'environ **13,9%** du coût aidé à la charge de la CIVIS.

Le flux « Verre » est le moins onéreux des DMA à la tonne de déchets collectés (**environ 134,4€/tonne**). Ceci s'explique en partie par le mode de collecte en apport volontaire de ce flux qui est moins onéreux que la collecte en porte à porte.

L'évolution annuelle du coût aidé total en €/habitant et par an est indiquée dans le graphique suivant :

Evolution du coût aidé total HT en €/hab./an



8.6. POSITIONNEMENT DE LA COLLECTIVITE PAR RAPPORT AUX COÛTS DE GESTION DES DECHETS OBSERVES AU NIVEAU NATIONAL

Le tableau suivant propose une comparaison entre les coûts aidés HT (en €/habitant), par flux, pour la CIVIS et au niveau national.

	Coût aidé HT en €/habitant			
	CIVIS	Niveau national (1)		Ecart CIVIS/National
		Moyenne	Percentiles (2)	
OMR	71,5 €	53,1 €	33,1 € / 73,2 €	+ 34,6%
Verre	2,5 €	1,8 €	0,3 € / 3,5 €	+ 39,9%
Déchets Recyclables (hors verre)	25,4 €	9,8 €	0,1 € / 17,9 €	+ 158,9%
Déchèteries	22,5 €	20,7 €	13,7 € / 35,3 €	+ 8,7%
Autres	60,4 €	7,1 €	-	-
TOTAL	182,2 €	92,5 €	62,3 € / 122,3 €	+ 97,0%

(1) Référentiel national des coûts du SPPGD - Edition 2019 - Données 2016

(2) Percentiles: 80% des collectivités dans cette fourchette de coûts

Le coût aidé total HT en €/habitant/an de la communauté d'agglomération est quasiment **2 fois** (97%) plus élevé que la moyenne nationale.

Cette différence est due notamment :

- Aux spécificités de notre territoire situé dans un département d'outre-mer : contrainte de l'insularité/ coûts des marchandises et des services plus élevés, etc. ;
- Aux spécificités de notre territoire en tant que territoire tropical : plus grosse production de déchets végétaux ;
- Aux niveaux de services différents que ceux proposés en moyenne en métropole : collecte en porte à porte des déchets végétaux et des encombrants, alors qu'en métropole ces flux sont préférentiellement collectés en déchèteries en apport volontaire (collecte moins onéreuse que le porte à porte), etc.



LANCEMENT DE SON PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (PLPDMA)

En 2021, la CIVIS poursuivra sa politique en matière de prévention et de réductions des déchets à la source en en définissant son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).



LANCEMENT D'UNE ETUDE SUR LES BIODECHETS



En 2021, la CIVIS lancera une étude relative aux biodéchets.

L'objectif étant de répondre à l'obligation réglementaire fixée par la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte

contre le gaspillage et à l'économie circulaire qui impose à la CIVIS la généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici le 31 décembre 2023 à tous les types de producteurs.



La CIVIS devra proposer ainsi à tous les habitants une solution pour la gestion séparée et la valorisation de leurs biodéchets, et donc définir des solutions techniques de collecte séparée ou de compostage de proximité à un rythme de déploiement adapté à son territoire.



LANCEMENT D'UNE MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA DEFINITION ET LA MISE EN ŒUVRE D'UNE PARTIE DE LA STRATEGIE DE LA CIVIS EN MATIERE DE POLITIQUE DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS

En 2021, la CIVIS lancera une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès d'un bureau d'études (ou groupement de bureaux d'études) afin d'être accompagné sur :

- La définition et la passation du prochain marché de collecte et d'évacuation des déchets ménagers et assimilés du territoire de la CIVIS
- La définition et la mise en œuvre d'une politique d'implantation et de gestion de bornes enterrées sur le territoire de la CIVIS.



- La définition et la mise en œuvre de dispositifs de contrôle d'accès et d'outils informatiques de gestion des déchèteries du territoire de la CIVIS

- L'acquisition d'un logiciel métier de « gestion des déchets »



ANNEXE 1 - Matrice Compta Coût

Matrice de présentation des coûts du service déchets
Communauté Intercommunale des Villes Solidaires (CIVIS) - Département de la REUNION (974)
Année - 2020

Montants en € HT		FLUX DE DECHETS													
		Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) <small>Collecté en Porte A Porte (PAP)</small>	Verre <small>Collecté en Apport Volontaire (AV)</small>	Emballages en mélanges et Journaux Revus Magazines (JRM) <small>Collecté en Porte A Porte (PAP)</small>	Déchets végétaux <small>Collecté en Porte A Porte (PAP)</small>	Encombrants <small>Collecté en Porte A Porte (PAP)</small>	Déchets des déchèteries	Déchets des professionnels <small>Cartons commerçants</small>	Déchets des collectivités <small>Mise à disposition de saisons aux communes membres</small>	Autre service		TOTAL			
										VHU	Cyclone				
Charges	Fonct	Charges de structure	1 178 176,00 €	52 100,57 €	544 019,41 €	600 275,24 €	345 845,48 €	500 103,91 €	21 095,93 €	30 045,73 €	11 506,87 €			3 283 169,15 €	
	Communication	514 890,76 €	18 577,45 €	248 317,21 €	257 432,73 €	146 677,72 €	147 365,88 €	8 135,34 €	11 229,25 €	4 102,99 €				1 356 729,33 €	
		Total fonctionnelles	1 693 066,76 €	70 678,01 €	792 336,63 €	857 707,97 €	492 523,20 €	647 469,79 €	29 231,28 €	41 274,98 €	15 609,87 €	0,00 €		4 639 898,48 €	
Charges	Techniques	Prévention	108 000,37 €	577,53 €	21 012,84 €	37 116,04 €	3 833,67 €	7 270,23 €	233,85 €	333,05 €	127,55 €			178 505,14 €	
		Pré-collecte	676 902,96 €	121 348,24 €	446 390,61 €						33 715,21 €			1 278 357,01 €	
		Collecte	5 971 001,30 €	370 267,38 €	2 532 079,97 €	4 192 732,45 €	2 256 247,85 €	2 183 469,66 €	65 306,17 €	54 942,31 €	70 065,50 €			17 696 112,57 €	
		Transfert/transport	236 558,97 €					581 041,99 €							817 600,95 €
		Traitement déchets non dangereux													
		Tri/Conditionnement			2 156 508,68 €		1 008 784,62 €	249 372,74 €	134 365,24 €	61 641,13 €	39 142,66 €				3 649 815,07 €
		Compostage				1 473 079,70 €		188 758,65 €		62 503,63 €					1 724 341,98 €
		Méthanisation													
		Incinération													
		Autre valorisation matière-énergie													
		Stabilisation de déchets organiques													
		Stockage de déchets non dangereux	4 235 431,59 €					574 645,55 €		70 329,49 €					4 880 406,63 €
		Gestion des inertes						123 926,83 €							123 926,83 €
Enlèvement et traitement déchets dangereux															
Autres charges															
		Total Techniques	11 227 895,18 €	492 193,15 €	5 155 992,11 €	5 702 928,19 €	3 268 866,14 €	3 908 485,65 €	199 905,26 €	283 464,82 €	109 335,71 €	0,00 €		30 349 066,20 €	
		Total charges	12 920 961,95 €	562 871,16 €	5 948 328,73 €	6 560 636,15 €	3 761 389,34 €	4 555 955,44 €	229 136,53 €	324 739,80 €	124 945,58 €	0,00 €		34 988 964,68 €	
Produits	Industriels	Ventes de produits et d'énergie						42 823,74 €						42 823,74 €	
		Matériaux												0,00 €	
		Compost												0,00 €	
		Energie												0,00 €	
		Prestations à des tiers												0,00 €	
		Total Industriels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	42 823,74 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	42 823,74 €		
Produits	Soutiens	Tous soutiens des sociétés agréées	0,00 €	58 085,82 €	1 338 216,17 €	0,00 €	0,00 €	161 444,80 €	76 374,69 €	7 143,70 €	0,00 €	0,00 €	1 641 265,19 €		
		Reprises des subventions d'investissements ("amortissements")	11 976,42 €	49 779,59 €	24 718,20 €	4 742,01 €	64,92 €	229 456,96 €	3,96 €	5,64 €	2,16 €			320 749,86 €	
Aides	Aides	Subventions de fonctionnement											0,00 €		
		Aides à l'emploi	15 974,24 €	651,71 €	7 710,12 €	7 738,64 €	4 450,33 €	63 196,97 €	263,88 €	375,83 €	143,93 €			100 505,64 €	
		Total aides	27 950,67 €	50 431,30 €	32 428,32 €	12 480,64 €	4 515,25 €	292 653,93 €	267,84 €	381,47 €	146,09 €	0,00 €		421 255,50 €	
		Total produits	27 950,67 €	108 517,12 €	1 370 644,49 €	12 480,64 €	4 515,25 €	496 922,46 €	76 642,53 €	7 525,17 €	146,09 €	0,00 €	2 105 344,43 €		
Autres Infos	Autres Infos	Montant de la TVA acquittée	102 426,30 €	4 209,97 €	36 556,42 €	101 499,37 €	56 626,25 €	-10 893,96 €	1 985,27 €	2 728,56 €	1 762,17 €			296 900,36 €	
		Contribution des usagers TEOM	11 405 719,99 €	402 468,38 €	4 049 785,67 €	5 836 209,91 €	3 346 999,04 €	3 552 934,63 €	135 581,99 €	280 804,89 €	111 079,50 €			29 121 584,00 €	
		Redevance spéciale & facturation usagers	635 372,35 €		541 243,11 €						14 283,00 €			1 190 898,46 €	
		Contributions des collectivités adhérentes													
		Total Contributions	12 041 092,34 €	402 468,38 €	4 591 028,78 €	5 836 209,91 €	3 346 999,04 €	3 552 934,63 €	135 581,99 €	280 804,89 €	125 362,50 €	0,00 €		30 312 482,46 €	

Coûts de synthèse issus de la matrice	Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) <small>Collecté en PAP</small>	Verre <small>Collecté en Apport Volontaire (AV)</small>	Emballages en mélanges et JRM <small>Collecté en PAP</small>	Déchets végétaux <small>Collecté en PAP</small>	Encombrants <small>Collecté en PAP</small>	Déchets des déchèteries	Déchets des professionnels <small>Cartons commerçants</small>	Déchets des collectivités <small>Mise à disposition de saisons aux communes membres</small>	Autre service		TOTAL
									VHU	Cyclone	
Coût complet	12 920 961,95 €	562 871,16 €	5 948 328,73 €	6 560 636,15 €	3 761 389,34 €	4 555 955,44 €	229 136,53 €	324 739,80 €	124 945,58 €	0,00 €	34 988 964,68 €
Coût technique	12 920 961,95 €	562 871,16 €	5 948 328,73 €	6 560 636,15 €	3 761 389,34 €	4 513 131,70 €	229 136,53 €	324 739,80 €	124 945,58 €	0,00 €	34 946 140,94 €
Coût partagé	12 920 961,95 €	504 785,34 €	4 610 112,56 €	6 560 636,15 €	3 761 389,34 €	4 351 686,91 €	152 761,84 €	317 596,10 €	124 945,58 €	0,00 €	33 304 875,75 €
Coût aidé HT	12 893 011,28 €	454 354,04 €	4 577 684,24 €	6 548 155,51 €	3 756 874,09 €	4 059 032,98 €	152 494,00 €	317 214,63 €	124 799,48 €	0,00 €	32 883 620,25 €
Montant de la TVA acquittée	102 426,30 €	4 209,97 €	36 556,42 €	101 499,37 €	56 626,25 €	-10 893,96 €	1 985,27 €	2 728,56 €	1 762,17 €	0,00 €	296 900,36 €
Coût aidé TTC	12 995 437,58 €	458 564,01 €	4 614 240,66 €	6 649 654,88 €	3 813 500,34 €	4 048 139,02 €	154 479,27 €	319 943,19 €	126 561,65 €	0,00 €	33 180 520,61 €
Montant des contributions	12 041 092,34 €	402 468,38 €	4 591 028,78 €	5 836 209,91 €	3 346 999,04 €	3 552 934,63 €	135 581,99 €	280 804,89 €	125 362,50 €	0,00 €	30 312 482,46 €

ANNEXE 2

Chiffres clés du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets

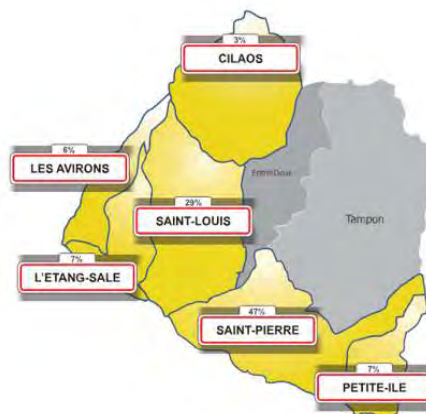
RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS

CIVIS - Communauté Intercommunale des Villes Solidaires

CHIFFRES CLÉS 2020

LE TERRITOIRE

6 communes
180 434 habitants



Saint-Pierre : 84 212
Saint-Louis : 53 365
L'Etang-Salé : 13 894
Petite-île : 12 162
Les Avirons : 11 345
Cilaos : 5 456

LA PRÉVENTION ET L'ANIMATION DU TERRITOIRE



546 ACTIONS DE PRÉVENTION
soit environ **46** actions par mois

1 895 personnes sensibilisées



1 091 COMPOSTEURS
DISTRIBUÉS

24% des foyers du territoire ont été équipés d'un composteur individuel

SENSIBILISATION DES HABITANTS

9 700 FOYERS
SENSIBILISÉS EN
PORTE À PORTE



3 600 PERSONNES
SENSIBILISÉES LORS
D'ANIMATIONS
(grand public ou scolaires)



NON RESPECT DU RÈGLEMENT DE COLLECTE

133 PROCÈS VERBAUX ÉLECTRONIQUES (PVE)

établis pour non respect du règlement de collecte
(dépôts sauvages, non respect du calendrier, etc.)



COMPÉTENCE PRÉCOLLECTE



10 812 BACS ROULANTS

LIVRÉS

42 bacs roulants livrés /jour
en moyenne

Un parc constitué de **140 785** bacs roulants

UN RÉSEAU DE **8** DÉCHÈTERIES



- ZAC Roland HOAREAU- Pierrefonds -St Pierre
- Bois Noirs - Bois d'Olives - St Pierre
- Palama- Ravine des Cabris - St Pierre
- Bordier - Ligne Paradis - St Pierre
- Rivière Saint-Louis
- Etang - Salé
- Petite - Ile
- Cilaos

68%

des matériaux collectés dans
les déchèteries sont orientés
vers des filières de
valorisation

347 BORNES À VERRE

installées sur le territoire

soit **1 BAV** pour **520**
habitants



QUALITÉ DU SERVICE

24 983 DEMANDES AU N° VERT

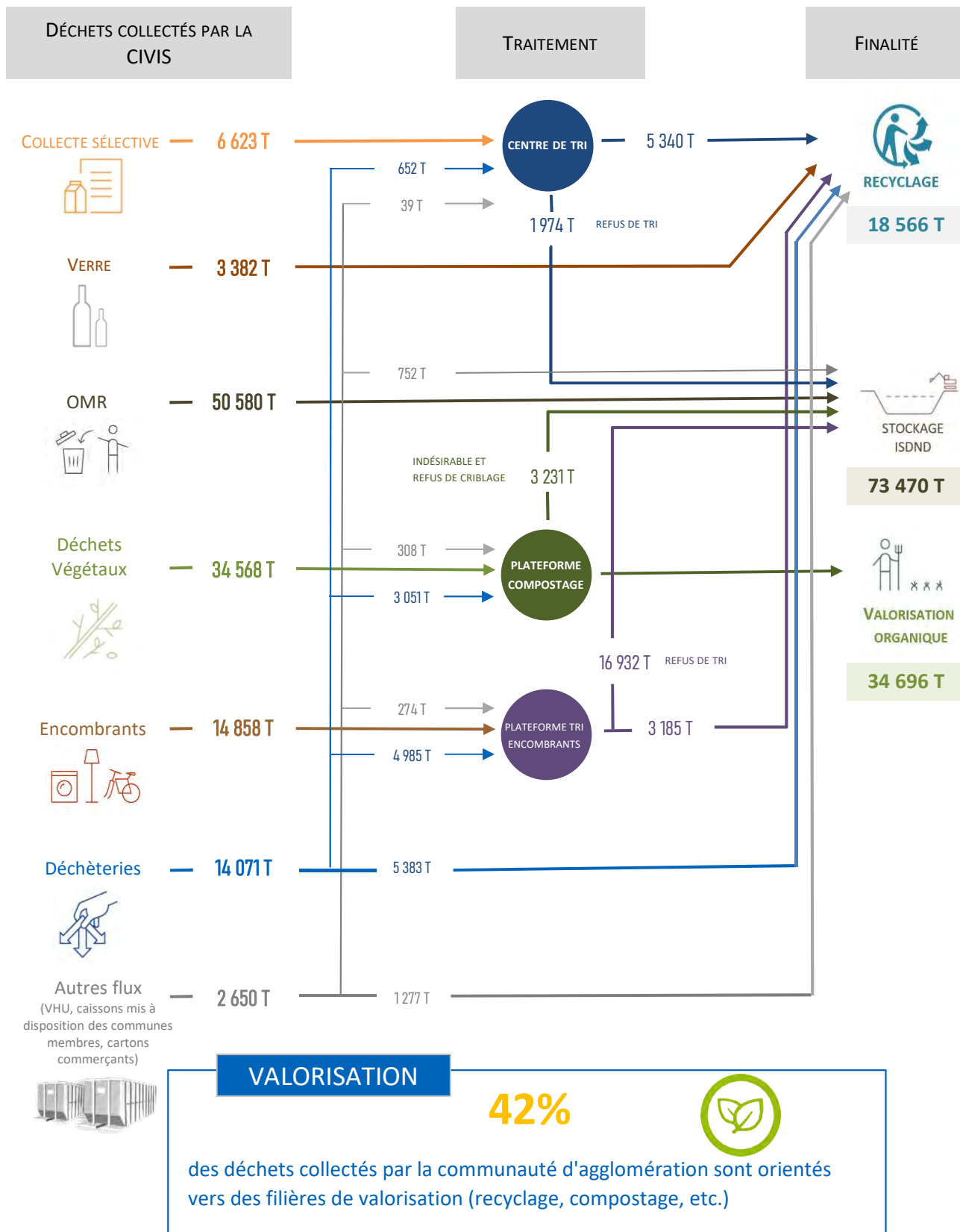
soit **96** demandes /jour

N°Vert 0 800 501 501









APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

LES DÉCHETS DU TERRITOIRE

126 732 tonnes de déchets collectés par la CIVIS en 2020



QUANTITÉ COLLECTÉE PAR HABITANT ET PAR AN (en kg/hab./an)

OMR Ordures Ménagères Résiduelles	Déchets Recyclables	Verre	Déchets Végétaux	Encombrants	Déchets des déchèteries	Autres flux (Véhicule hors d'usage, cartons commerçants, déchets des communes)	Tous flux
							
280 kg/hab	37 kg/hab	19 kg/hab	192 kg/hab	82 kg/hab	78 kg/hab	15 kg/hab	703 kg/hab

LES ENJEUX FINANCIERS

COÛT DU SERVICE PUBLIC

32 883 620

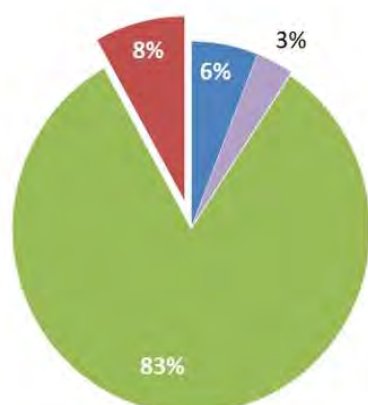


LE COÛT MOYEN DU SERVICE RENDU
PAR HABITANT ET PAR AN EST DE

182 €









coût aidé HT

COMMENT LE SERVICE EST FINANCÉ ?



- Produits divers
(soutien éco-organismes, aides, vente de produits, etc.)
- Redevances Spéciales et facturations usagers
- TEOM
(Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères)
- Participation du budget général

COÛTS PAR HABITANT ET PAR FLUX (coût aidé HT)

OMR Ordures Ménagères Résiduelles	Déchets Recyclables	Verre	Déchets Végétaux	Encombrants	Déchets des déchèteries	Autres flux (Véhicule hors d'usage, cartons commerçants, déchets des communes)	Tous flux
							
71 hab/an	25 hab/an	3 hab/an	36 hab/an	21 hab/an	23 hab/an	3 hab/an	182 hab/an

ANNEXE 3

Les principaux indicateurs techniques et financiers, au titre de l'année **2020**, relatifs au traitement des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la CIVIS, transmis par le syndicat mixte de traitement des déchets ILEVA à la CIVIS.



TRAITEMENT ET VALORISATION DES DÉCHETS

Envoyé en préfecture le 18/06/2021

Reçu en préfecture le 18/06/2021

Affiché le



ID : 974-200045342-20210617-CS210611_09-DE

ANNEE 2020

Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Élimination des Déchets



Indicateurs Techniques et Financiers

Syndicat Mixte de Traitement des
Déchets des Micro-régions Sud et
Ouest de La Réunion

Table des matières

PREAMBULE	3
I- PRESENTATION GENERALE D'ILEVA	4
A) TERRITOIRE DESSERVI	4
B) COMPETENCE DU SERVICE EN MATIERE DE TRAITEMENT ET DE VALORISATION DES DECHETS	6
II- INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS AU TRAITEMENT :	9
A) LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES COLLECTES CONJOINTEMENT	9
1. Les installations de traitement de déchets ménagers	10
2. Les installations de traitement des déchets végétaux	17
B) INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS AUX TONNAGES TRAITES EN 2020 SUR LE TERRITOIRE D'ILEVA	20
C) MESURES PRISES DANS L'ANNEE POUR PREVENIR OU ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIALES A LA SANTE DE L'HOMME ET A L'ENVIRONNEMENT DES OPERATIONS DE GESTION DES DECHETS	43
1. Les déchets verts	43
2. Les déchets ménagers et assimilés	43
III- INDICATEURS FINANCIERS RELATIFS AU TRAITEMENT DES DECHETS...	46
A) MODALITES D'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION – TRAITEMENT	46
B) MONTANT ANNUEL GLOBAL DES DEPENSES LIEES AUX INVESTISSEMENTS ET AU FONCTIONNEMENT DU SERVICE, ET MODALITES DE FINANCEMENT Y COMPRIS LA REPARTITION ENTRE LES DIFFERENTES SOURCES DE FINANCEMENT	47
C) MONTANT ANNUEL DES PRINCIPALES PRESTATIONS REMUNEREES A DES ENTREPRISES RELATIF AUX PRESTATIONS REALISEES EN 2020	49
D) PRODUITS DES DROITS D'ACCES AUX CENTRES DE TRAITEMENT DONT LA COLLECTIVITE EST MAITRE D'OUVRAGE POUR LES DECHETS ASSIMILES APPORTES DIRECTEMENT PAR LES ENTREPRISES ELLES-MEMES OU PAR DES COLLECTIVITES CLIENTES RELATIFS A L'EXERCICE 2020	49
E) MONTANT GLOBAL ET DETAILLE DES DIFFERENTES AIDES PUBLIQUES ET DES SOUTIENS REÇUS D'ORGANISMES AGREES POUR LA GESTION DES DECHETS ISSUS DE PRODUITS RELEVANT DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L. 541-10 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT	50
F) MONTANT GLOBAL ET DETAILLE DES RECETTES AU TITRE DE LA VALORISATION RELATIFS A L'EXERCICE 2020	50
G) MATRICE DES TONNAGES PAR FLUX DE DECHETS, ET TYPES DE TRAITEMENT :	51
H) COUT AIDE TOUS FLUX CONFONDUS ET POUR CHAQUE FLUX DE DECHETS ET ANALYSE DE LEURS EVOLUTIONS SUR LES TROIS DERNIERES ANNEES	51
I) COUT COMPLET PAR ETAPES TECHNIQUES TOUS FLUX CONFONDUS ET POUR CHAQUE FLUX DE DECHETS	52

PREAMBULE

Créé par arrêté préfectoral N°2777 SG/DRCTCV-1, **le 29 janvier 2014**, ILEVA traite 60 % des déchets de l'île, soit 290 000 tonnes par an de déchets ménagers et assimilés, dont 90 000 tonnes de déchets verts. A ce titre, ILEVA répond au besoin de salubrité du territoire en assurant **cette mission dans l'intérêt général** au service de tous les habitants.

Les EPCI membres d'ILEVA (CASud, CIVIS, TCO) ont transféré **la compétence Traitement des déchets** conservant à leur charge la compétence Collecte des déchets.

Ainsi, les **trois intercommunalités membres** d'ILEVA assurent :

- la collecte et le transport des ordures ménagères résiduelles (particuliers) et assimilés (artisans, commerçants, bureaux et établissements collectifs) ;
- la collecte et le tri des emballages (papiers, cartons, boîtes métalliques, plastiques...) ;
- la collecte des déchets verts et des encombrants.

Aussi, il revient au Président d'ILEVA de présenter **les indicateurs techniques et financiers relatif à la compétence Traitement des déchets mentionnés à l'annexe XIII du décret N°2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets.**

Ce décret apporte diverses modifications aux dispositions réglementaires relatives à la prévention et la gestion des déchets.

Les indicateurs techniques et financiers figureront dans le rapport de la commune ou du groupement ayant la compétence collecte, prévu par l'article L. 2224-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En définitive, le décret apporte plusieurs simplifications aux mesures de prévention et de gestion des déchets, de manière à accélérer la transition vers l'économie circulaire et est pris pour l'application de l'article 98 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Le présent document présente ainsi les indicateurs techniques et financiers qui décrivent de manière synthétique le service public de traitement des déchets ménagers et assimilés tel qu'il est géré par le syndicat mixte ILEVA et ce pour l'année 2020.



I- PRESENTATION GENERALE D'ILEVA

A) Territoire desservi

Le territoire d'ILEVA regroupe trois Etablissements Publics de Coopération Intercommunale :



La **Communauté d'Agglomération du Sud (CASUD)** qui compte **4 communes** :

l'Entre-Deux, Saint-Joseph, Saint-Philippe et le Tampon ;

La **Communauté Intercommunale des Villes Solidaires (CIVIS)** qui compte **6 communes** :

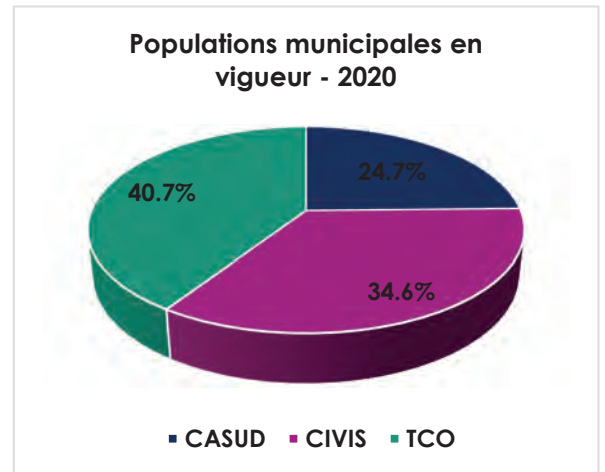
Cilaos, Saint-Louis, Les Avirons, L'Etang Sale, Saint-Pierre et la Petite-Ile ;

Le **Territoire de la Côte Ouest (TCO)** qui compte **5 communes** :

Le Port, La Possession, Saint-Paul, Trois-Bassins et Saint-Leu.

► **Population concernée par le service de traitement et valorisation des déchets ménagers et assimilés d'ILEVA, par EPCI**

	Populations municipales en vigueur - 2020
CASUD	128 435
CIVIS	180 434
TCO	212 382
TOTAL ILEVA	521 251



► **Les sites de traitement**

Les installations de traitement de déchets non dangereux suivantes sont exploitées par le syndicat mixte (ILEVA) depuis sa création. Ces sites de traitement étaient antérieurement à 2014, gérés par les intercommunalités membres d'ILEVA.
 La gestion des centres de tri a été reprise depuis le **1^{er} janvier 2018**.

Les sites transférés par EPCI sont les suivants :



Sites transférés de la CIVIS

- Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux de la Rivière Saint-Étienne
- Plateforme de tri et de valorisation des encombrants et des déchets d'activité économique (DAE) de la Rivière Saint-Étienne
- Plateforme de traitement de déchets verts de la Rivière Saint-Étienne
- Centre de tri de Pierrefonds transféré au 1er janvier 2018



Sites transférés du TCO

- Plateforme de compostage de déchets verts du Port
- Plateforme de broyage de déchets verts à Cambaie (Site en travaux, mise en service en novembre 2015)
- Plateforme de broyage des déchets végétaux de la Pointe des Châteaux
- Centre de transit des déchets non dangereux du Port
- Centre de tri Cycléa transféré au 1er janvier 2018



Sites transférés de la CASUD

- Plateforme de traitement de déchets végétaux de la Plaine des Cafres

B) Compétence du service en matière de traitement et de valorisation des déchets

Pour rappel, par transfert de la compétence de traitement des déchets, le **syndicat mixte de traitement des déchets non dangereux** exerce pleinement cette compétence sur le territoire des trois intercommunalités. Le syndicat définit, construit et exploite les outils et futurs outils de traitement des déchets non dangereux, dans le respect :

- des lois dites Grenelle,
- de la planification relative à la gestion des déchets.

Ainsi, selon ses statuts, le Syndicat mixte a pour **objet la gestion des déchets ménagers et assimilés** tels que définis dans le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets et encadrés par les Articles L.2224-13 et 14 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales en assurant, dans le cadre du transfert de compétence, le traitement des déchets pour le compte des communautés d'agglomération membres.

Il est entendu par l'expression « **traitement des déchets ménagers et assimilés** » : *toute opération ou tout procédé de valorisation ou d'élimination des déchets et, le cas échéant, toute opération ou tout procédé de préparation en vue de leur réutilisation et de leur recyclage. Sont inclus le développement des méthodes de valorisation énergétique des déchets (y compris, la production et la vente de cette énergie).*

Le syndicat développe l'ensemble des actions liées à l'application de la Directive n°2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 et abrogeant certaines directives, transposée par la **Loi Grenelle II** (LOI n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement – NOR : DEVX0822225L) qui définit la hiérarchisation des modes de traitement des déchets.

- La participation aux actions menées en faveur de la protection de l'environnement et de l'amélioration du cadre de vie dans le cadre de l'aménagement et de la gestion des espaces naturels sensibles, des espaces agricoles, forestiers ou ruraux.

Cette **compétence** comprend notamment :

- Les études générales liées à la faisabilité des équipements et des services,
- La création et l'exploitation des équipements et des services pour le compte des communautés d'agglomération membres,
- Le traitement des déchets ménagers et assimilés et des déchets générés par ses propres activités et installations pour le compte des communautés d'agglomération membres,
- Le tri des déchets des ménages et assimilés pour le compte des communautés d'agglomération membres,
- La gestion, l'administration et l'exploitation d'Installations de Stockage des Déchets pour le compte des communautés d'agglomération membres,
- Le transport des déchets pour le compte des communautés d'agglomération membres,
- Les opérations de communication sur le traitement des déchets pour le compte des communautés d'agglomération membres, sur la protection de l'environnement et sur l'amélioration du cadre de vie,
- Les actions menées en partenariat avec ses membres ainsi que les collectivités et leurs groupements et l'ADEME pour la protection du patrimoine naturel dans le cadre de la prévention, de la gestion des espaces naturels sensibles, agricoles, forestiers, ruraux, de la gestion du littoral et des espaces dédiés aux activités de loisirs et au sport de pleine nature,
- La réalisation d'études visant à l'amélioration du cadre de vie et à la prise en compte de la problématique gestion des déchets dans les projets d'aménagement des espaces naturels,
- La coordination des actions visant à stimuler une meilleure prise en compte de la problématique gestion des déchets dans les espaces à préserver,

➤ Les actions menées en partenariat avec ses membres dans le cadre de l'économie circulaire et le développement de filières innovantes liées au traitement des déchets, la préservation du patrimoine naturel et la valorisation des ressources naturelles locales.

Il est précisé que la compétence « traitement des déchets » d'ILEVA inclut la prise en compte de toutes les activités connexes utiles à la réalisation et à l'exercice de sa compétence de traitement des déchets dans le respect des documents de planification. Le syndicat exerce les missions qui constituent le complément normal et nécessaire de ses activités parmi lesquelles la conclusion de conventions en tout genre, et notamment celles relatives à la gestion de son patrimoine et/ou des biens mis à sa disposition, ainsi qu'à la perception des fruits et produits susceptibles d'être retirés dudit patrimoine.

Le syndicat définit l'ensemble des moyens et actions nécessaires à l'exercice de sa compétence (création d'emplois, réalisation d'équipements, choix du mode gestion, ...). Le syndicat peut décider pour assurer la continuité ou le secours entrant dans ses compétences, d'établir des partenariats avec le syndicat mixte du Nord-Est (SYDNE), avec les collectivités et les EPCI membres et avec les autres exploitants.

La finalité de la création d'ILEVA est :

- d'optimiser le traitement et les exploitations des plateformes existantes par la mutualisation des moyens et des outils ;
- de réfléchir à la mise en place et à la création des futurs outils de traitement des déchets dans les 20 à 30 années à venir.

La loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, complétée par la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte définissent ainsi, le nouveau cadre des actions à mener.

La Région se substitue au Département pour la planification de la gestion des déchets non dangereux et a donc élaboré un Plan Régional de Prévention et la Gestion des Déchets (PRPGD) en intégrant notamment un plan d'action en faveur de l'économie circulaire en cours d'approbation.

ILEVA souhaite inscrire pleinement l'exercice de sa compétence « **traitement des déchets** » **dans les orientations du futur plan** régional de prévention et de gestion des déchets.

ILEVA gère deux types d'installations visant à traiter les déchets ultimes :

- La **station de transit du Port** servant de plateforme de regroupement et de réacheminement des déchets non dangereux vers une ISDND ;
- **L'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND)** de la Rivière Saint-Etienne (RSE).

Sur la base de la loi n°92-646 du 13/07/1992 relative à l'élimination des déchets ainsi qu'aux ICPE, La Réunion s'est dotée d'un Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (PDEDMA) à la date du 4/02/1996.

Le PDEDMA a été révisé :

- En 2002 et adopté en octobre 2002,
- En 2011 et adopté le 29 juin 2011,
- Puis a été remplacé par le PPGDND, adopté le 23 juin 2016 par l'Assemblée Plénière du Conseil Régional.

Les trois voies de valorisation préconisées par le PPGDND sont :

- la valorisation matière, en vue d'une réutilisation,
- la valorisation organique, par retour au sol,
- la valorisation énergétique.

En conséquence, le Plan propose la mise en œuvre d'outils de gestion des déchets non dangereux dit « multifilière » afin de miser sur une complémentarité des types et origines des déchets, des différentes filières de traitement et des trois voies de valorisation.

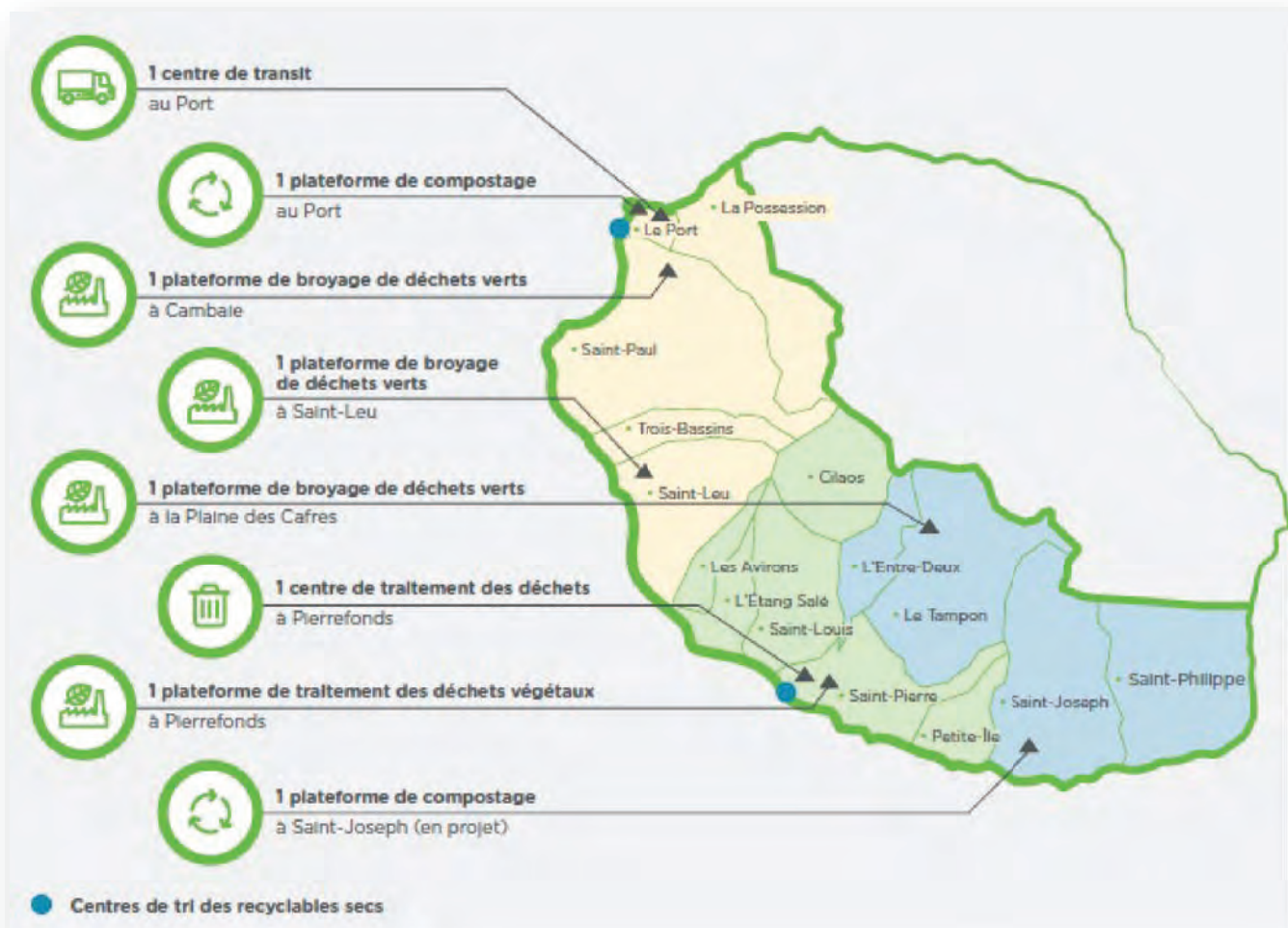
Une extension du CTVD, dite **Tranche 6** est en cours d'exploitation et devrait permettre d'assurer le service public d'élimination des déchets jusqu'en 2022-2023.

La création de la **Tranche 7** permettra d'assurer la continuité de service et d'accueillir les déchets ultimes de la période transitoire entre l'enfouissement classique des déchets ménagers pratiqué actuellement, la montée en puissance et la mise en service industrielle des outils prévus par ILEVA en 2023.

II- INDICATEURS TECHNIQUES RELATIFS AU TRAITEMENT :

A) *Les installations de traitement des déchets ménagers et assimilés collectés conjointement*

ILEVA s’inscrit dans une logique de collaboration intercommunale avec la volonté affirmée de tous les élus d’une présence équilibrée des équipements et des emplois sur l’ensemble de son territoire.



1. Les installations de traitement de déchets ménagers

➤ Le CTVD de la Rivière Saint-Etienne

Le CTVD de la Rivière Saint-Etienne a une emprise foncière d'environ 37 ha sur le Domaine Public Fluvial.

Le site du CTVD de la Rivière Saint-Etienne comprend aujourd'hui les activités de :

- Stockage de déchets non dangereux (ISDND) ;
- Tri et valorisation des DAE et des encombrants ;
- Traitement et valorisation des déchets végétaux.

L'activité de traitement et de valorisation des déchets végétaux a débuté au sein du site de la Rivière Saint-Etienne en 1999, par la création d'une plateforme de compostage.

L'activité de tri et de valorisation des DAE et des encombrants a débuté en 2008, par la mise en place d'une plateforme de tri et de valorisation en phase test.

L'actuelle plateforme a été mise en service en avril 2012.

L'activité de stockage de déchets non dangereux (ISDND) existe au lieu-dit de la Rivière Saint-Etienne depuis **1987**.

Le site s'est étendu, par tranche successive (de 1 à 5), parallèlement à la rivière Saint Etienne, pour aujourd'hui s'approcher du littoral. Le casier B de la tranche 5 exploité à partir d'avril 2014 est arrivé à saturation en **mai 2018**.

Le **casier i** et **les 3 casiers de la T6** seront les derniers casiers disponibles et autorisés sur le site pour le « tout enfouissement ». Le site est en effet autorisé actuellement pour 220 000 t/an en moyenne avec des pointes à 240 000 t/an.

L'ISDND de la Rivière Saint-Etienne est autorisée par AP n°2015-2612 (depuis le 30 décembre 2015, précédemment par l'AP n°2012-1611 du 8 octobre 2012 modifié) à réceptionner et traiter les déchets des territoires de la CIVIS, de la CASUD et du TCO (ou ILEVA) à hauteur de 240 000 tonnes par an. Néanmoins et en cas de besoin et après avis des services de l'Etat, l'ISDND de la RSE peut réceptionner et traiter les déchets non dangereux de l'ensemble de l'Ile de la Réunion.

➤ L'extension du CTVD :

Le syndicat a obtenu les autorisations d'exploiter suivantes dans le cadre de l'extension du CTVD :

- **Arrêté n° 2018-240/SG/DRECV du 12 février 2018** autorisant le syndicat mixte de traitement des déchets des microrégions Sud et Ouest de La Réunion, ILEVA, à exploiter une installation temporaire de stockage de déchets non dangereux au lieu-dit « La Rivière Saint-Etienne » sur le territoire de la commune de Saint-Pierre
- **Arrêté n° 2018-2101/SG/DRECV du 5 novembre 2018** autorisant le syndicat mixte de traitement des déchets des microrégions Sud et Ouest de La Réunion (ILEVA), à exploiter deux extensions de son installation de stockage de déchets non dangereux au lieu-dit « La Rivière Saint-Etienne » sur le territoire de la commune de Saint-Pierre.

➤ L'émissaire en mer

Le CTVD de la Rivière Saint-Etienne ne disposait pas d'exutoire des eaux traitées de l'ISDND dans le milieu naturel et les eaux étaient réutilisées pour l'irrigation sur le site. Cela engendrait toutefois des difficultés en temps de pluie pour le réemploi de l'ensemble des eaux traitées.

L'infiltration dans le sol est réglementairement impossible pour cette ICPE.

ILEVA a donc décidé de construire un émissaire en mer pour permettre l'évacuation des eaux traitées excédentaires et ainsi sécuriser le traitement des lixiviats.

Une demande d'autorisation d'occupation du Domaine Public Maritime (DPM) pour une durée de 30 ans, soit jusqu'en 2047, conformément à l'article R 2124-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, et l'autorisation d'occupation du Domaine Public Fluvial (DPF) a donc été réalisée.

Le 25 février 2019, le Syndicat a obtenu **l'arrêté n° 2019-374/SG/DRECV** portant concession d'utilisation du domaine public maritime (DPM) en dehors des ports pour l'exploitation de l'émissaire en mer du centre de traitement et de valorisation des déchets de La Rivière Saint-Etienne sur la commune de Saint-Pierre.

○ **L'ISDND :**



**Casier B de la Tranche 6
en cours de remplissage
en 2020**

Localisation :

- Lieu-dit « Pont de la Rivière Saint-Etienne », Saint-Pierre

ICPE soumise à autorisation:

- AP n°2014-4971 du 18 novembre 2014, modifiant les AP n°2012-1611 du 12 octobre 2012 et n°2013-577 du 25 avril 2013
- AP n° 2015-2612 du 30 décembre 2015, autorisant l'activité de stockage de déchets non dangereux au sein du CTVD de la RSE prorogé jusqu'au comblement du casier B
- AP n° 2018-240/SG/DRECV du 12 février 2018 autorisant le syndicat à exploiter une installation temporaire de stockage de déchets non dangereux au lieu-dit « La Rivière Saint-Etienne » sur le territoire de la commune de Saint-Pierre
- AP n° 2018-2101/SG/DRECV du 5 novembre 2018 autorisant le syndicat à exploiter deux extensions de son installation de stockage de déchets non dangereux au lieu-dit « La Rivière Saint-Etienne » sur le territoire de la commune de Saint-Pierre.

Date de mise en exploitation :

- Le 25 juin 1985 selon l'arrêté n°1722/SP/85, autorisant l'exploitation des tranches 1 à 3
Mise en service de la tranche 1 en 1987
- Fin d'exploitation du **casier B de la tranche 5** et mise en service du **casier I en 2018**
- Fin d'exploitation **du casier I** et mise en service du **casier A de la Tranche 6 en 2019**
- Début d'exploitation du casier B de la Tranche 6 en 2020**

Nom du gestionnaire :

GREEN TROPICAL CIRCLE (GTC) pour l'ISDND et le traitement des lixiviats / GRS VALTECH (Valorisation du biogaz) / G.S.P.E (gardiennage)

Activités du site :

Dans le cadre du marché de gestion de l'ISDND, le prestataire GTC assure notamment :

- Le traitement par enfouissement des OMR.
- La collecte et le traitement des biogaz et lixiviats.
- L'entretien de la globalité du CTVD de la RSE.

Nature des traitements et des valorisations réalisées:

Tri

- Valorisation
- Enfouissement

Capacité de traitement de cette unité et tonnage traité dans l'année par flux de déchets :

- Maximum 240 000 t/an
- Surface : environ 37 ha pour la totalité du CTVD de la RSE

Les **faits marquants de l'année 2020** ont été :

- ✓ La fin de l'exploitation du casier A et le début d'exploitation du casier B de la tranche 6;
- ✓ Les travaux de fermeture définitive du casier I de la tranche 4 ;
- ✓ Le début des travaux de fermeture définitive du casier A de la tranche 6 ;

- ✓ Les travaux de construction et la mise en exploitation de la station de réinjection automatique des lixiviats dans les casiers gérés en mode bioréacteur ;
- ✓ Les travaux de sécurisation des puits lixiviats de la tranche 5.

- Taux de valorisation énergétique des quantités en masse de déchets ménagers et assimilés :

S'agissant de la valorisation énergétique, le biogaz collecté est dirigé vers la plateforme de valorisation pour production d'électricité et de chaleur gérée par la société **GRS VALTECH**. L'électricité produite est injectée dans le réseau EDF.

Le biogaz capté a été valorisé par production d'électricité par les deux moteurs de cogénération présents sur site.

La durée de fonctionnement des moteurs est de plus de **15 700 heures** pour **109 heures** de destruction du biogaz en torchères.

En **2020, 8 396 764 m³** de biogaz à une moyenne de **40 %** de CH₄ (mesuré par l'analyseur en entrée de station) ont été valorisés en moteur produisant ainsi environ **11 920 MW électrique**, contre **7 168 924 m³** de biogaz en **2019**.

Environ **64 920 m³** de biogaz ont été brûlés en torchère (données GRS Valtech).

- **Plateforme de tri et de valorisation des encombrants et des DAE de la Rivière Saint-Etienne.**



**Plateforme de tri
des
encombrants**

Localisation :

- Lieu-dit « Pont de la Rivière Saint-Etienne », Saint-Pierre

ICPE soumise à autorisation

- AP n°2014-4971 du 18 novembre 2014 modifiant les AP n°2012-1611 du 8 octobre 2012 et n°2013-577 du 25 avril 2013
- AP n°2015-2612 du 30/12/2015

Nom de leur gestionnaire :

- SEMRRE

Capacité de traitement de cette unité

- Volume maximum 7 500 m³ en instantané

Nature des traitements et des valorisations réalisées par flux de déchets :

- Dans le cadre du marché, le prestataire assure notamment :
 - La réception des déchets encombrants et déchets d'activité économique
 - Le tri des déchets selon différentes catégories ;
 - L'évacuation des déchets valorisables vers les filières agréées ;
 - L'évacuation des déchets ultimes vers le casier de stockage.

L'année 2020 a été marquée par la **pandémie** qui a eu des conséquences la gestion du centre de tri et notamment sur :

- Les apports sur la période de confinement qui ont été parfois **plus que 2 fois supérieures à la normale** ;
- Les difficultés d'évacuations des matières premières notamment les ferrailles ;
- La chute des cours de ferraille.

Par ailleurs, il est à noter que depuis le 1er janvier 2020, les **encombrants de déchèteries** ne sont plus triés sur la plateforme et orientés directement à l'enfouissement (car considérés comme déjà triés).

- Taux de valorisation matière des quantités en masse de déchets ménagers et assimilés :

S'agissant de la **valorisation matière**, les encombrants collectés par les EPCI et les communes représentent **94 %** des déchets à trier sur l'installation en **2020**.

Le tri des encombrants permet l'extraction pour valorisation de **5 675.02 T** qui sont orientées vers une filière de valorisation (ferraille, D3E, pneus, cartons, plastiques..).

Le taux de valorisation effectif des déchets triés, sur la base des tonnages de déchets livrés aux filières agréées, a été de **17.55%** en **2020** contre **14.60%** en **2019**.

➤ **Station de transit de déchets non dangereux du Port**



**Transit du
Port**

Localisation :

- Boulevard La Marine, Le Port

ICPE soumise à déclaration

- Arrêté préfectoral N°2013-246 /SG/DRCTCV du 27 février 2013 portant prescriptions spéciales et modifications de l'arrêté préfectoral d'autorisation n° 97-1966/SG/DICV/

Nom du gestionnaire :

- SUEZ RV REUNION

Date de mise en exploitation :

- 1997

Capacité de traitement de cette unité et tonnage traité dans l'année par flux de déchets :

- Volume présent inférieur à 1 000 m³ en instantané

Activités du site :

- Réception et contrôle qualitatif des déchets.
- L'enregistrement des pesées.
- L'orientation des clients pour le vidage de leurs déchets sur le site et le transfert des déchets vers l'ISDND.
- Le nettoyage et l'entretien de la station de transit.

Nature des traitements et des valorisations réalisées par flux de déchets :

- Orientation des déchets réceptionnés vers l'ISDND Rivière Saint- Etienne.

- Taux de valorisation matière et de valorisation énergétique des quantités en masse de déchets ménagers et assimilés ;

Les OMR et les DIB et refus de déchets verts sont transférés vers l'ISDND de la Rivière Ste Etienne pour **enfouissement** et **valorisation du biogaz**.

➤ **Les centres de tri :**

Ces centres de tri ont été récupérés en gestion par ILEVA le 1^{er} janvier 2018.

○ **Centre de tri de Cycléa :**



**Centre de tri
Cycléa**



CYCLÉA gère en **Délégation de Service Public** le centre de tri d'ILEVA situé au Port.

Entièrement reconstruit en 2009, le centre de tri est une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Cycléa exploite donc :

- Le centre de tri qui réceptionne les **emballages** provenant de la **collecte sélective du TCO** et les valorisables des **professionnels** (majorité d'apports de DAE).
- L'installation de tri des **encombrants** du Port qui réceptionne les déchets exclusivement issus de la **collecte en porte à porte** et des **déchèteries du TCO**. L'installation ne réceptionne pas de déchets encombrants issus d'activité économique.

○ **Le centre de tri des déchets ménagers et assimilés de Pierrefonds :**



**Centre de
tri de
Pierrefonds**



Le centre de tri de Pierrefonds, géré par la SEMRRE en prestation in house (jusqu'au 31 décembre 2020), réceptionne les déchets provenant majoritairement de la collecte en porte à porte de la CIVIS et de la CASUD et en moindre mesure les DAE.

Le centre de tri de Pierrefonds permet **la réception**, le **tri** et le **conditionnement** des matières valorisables tels que :

- Les **Déchets Recyclables (DR)**. Il s'agit des emballages ménagers et assimilés recyclables (en plastique, en papier/carton, en métal), de journaux ;
- Les **Revues magazines et de papiers (autre qu'emballage)**. Ces déchets (hors verre) sont collectés en porte à porte et en apport volontaire (cartons de déchèteries) sur le territoire de la CIVIS.

Les **principaux faits marquants de l'année 2020** sur les centres de tri :

Le début de l'année a été marqué par une météo pluvieuse qui a affecté la qualité des déchets entrants. La crise du COVID-19 et plus particulièrement le confinement a perturbé le fonctionnement des centres de tri au 2nd trimestre :

- Les transports de conteneurs ne se faisaient pas correctement ;
- Le prix de MPS s'est écroulé ;
- Les mesures sanitaires ont ajouté des coûts supplémentaires et des difficultés d'approvisionnement notamment pour les masques.

2. Les installations de traitement des déchets végétaux

Le flux de déchets végétaux collectés sur le territoire d'ILEVA est orienté vers cinq installations de traitement.

La figure ci-après illustre les zones de production de déchets végétaux et leur orientation vers les installations de traitement de déchets verts.

	Installation de Compostage	Installation de Broyage	Installation de Broyage	Installation de Broyage	Installation de Compostage/Broyage
Localisation	Boulevard La Marine	Chemin Henri Cornu	Route des Colimaçons	Rivière Saint-Etienne	Chemin des Sports mécaniques
Commune	Le Port	Cambaie	Pointe des Châteaux	Saint-Pierre	Plaine des Cafres
Régime ICPE	Autorisation	Déclaration	Autorisation	Autorisation	Déclaration
Exploitant	ILEVA	ILEVA	ILEVA	ILEVA	ILEVA
Mode De gestion	Prestation de service	Prestation de service	Prestation de service	Prestation de service	Régie (1 ^{er} semestre 2020)
Gérée par	GTC	SUEZ RV REUNION	SUEZ RV REUNION (jusqu'au 16/08/2020) / GTC (à compter du 17/08/2020)	GTC	SPL SUDEC (2 ^{ème} semestre 2020)
Surface	2.3 ha	1 ha	1 ha	2.5 ha	2.5 ha

Les plateformes sont des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), dont la gestion est régie par des arrêtés préfectoraux (précisément pour les ICPE soumises à autorisation) ou d'une façon plus générale par des arrêtés ministériels.

⇒ **Nature des traitements et des valorisations réalisées par flux de déchets**

Les déchets végétaux sont traités par :

- Simple broyage (avec tri préalable)
- Compostage (avec tri préalable).



Transit et broyage de déchets verts de Saint-Leu



Broyage et compostage de déchets végétaux de la Plaine des Cafres



Compostage de déchets verts du Port



Broyage des déchets végétaux de la Rivière Saint-Etienne



Broyage de déchets verts à Cambaie

⇒ **Les faits marquants de 2020 :**

➤ **L'installation de broyage de déchets végétaux de Cambaie :**

Il s'agit de la plus petite plateforme exploitée par ILEVA. Ce site, d'une surface de 10 000 m² et d'une capacité réglementaire de réception de 3 500 tonnes de déchets par an, réceptionne les déchets végétaux provenant des déchèteries du TCO.

Le marché de gestion de cette installation a pris fin le 31/10/2020. Pour des raisons logistiques, économiques et réglementaires, ILEVA a décidé de ne pas reconduire le marché de gestion de cette installation et d'orienter les déchets végétaux des déchèteries sur la plateforme de compostage du Port située à 5 minutes.

➤ **La plateforme de la Plaine des Cafres :**

En 2020, la gestion de l'installation de traitement des déchets végétaux de la Plaine des Cafres a connu un **changement de mode de gestion**, passant d'une **régie** à un contrat de prestation intégrée avec la **SPL SUDEC** au 1er juillet 2020.













➤ **Le confinement et impact sur les déchets verts :**

Depuis 2014, la production de déchets végétaux varie au gré des phénomènes météorologiques que connaît la Réunion. En 2020, il y a eu ni phénomènes cycloniques particuliers, ni épisodes pluvieux importants, néanmoins la **période de confinement** a impacté sur les quantités réceptionnées comme le ferait le passage d'un cyclone.

En effet, le confinement des personnes au sein de leur foyer (à la fin de l'été austral) a augmenté les activités de jardinage et d'élagage des jardins ou autres plantations, et de fait les quantités de déchets végétaux réceptionnés sur nos installations.

B) Indicateurs techniques relatifs aux tonnages traités en 2020 sur le territoire D'ILEVA

Tableau de synthèse des flux de déchets 2020 :

Flux réceptionnés par installations de traitement	Quantités réceptionnées et traitées en 2019	Quantités réceptionnée et traitées en 2020	Variation 2019/2020
 Déchets enfouis Dont Déchets ménagers et assimilés	224 851 TONNES	232 578 TONNES	 3.44%
	156 023 TONNES	158 622 TONNES	 1.67%
ENCOMBRANTS ET DAE 	SEMRRE 37 607 TONNES POUR ENC ET DAE	SEMRRE 32 344 TONNES ¹ POUR ENC ET DAE	 -14.00 %
	CYCLEA 16 736 TONNES	CYCLEA 17 743 TONNES	 +6.02%
 DECHETS VEGETAUX	91 725 TONNES	102 470 TONNES	 +11.71%
DECHETS VALORISABLES  PLASTIQUES  PAPIERS / CARTONS	SEMRRE 16 082 TONNES DE DECHETS VALORISABLES	SEMRRE 15 746 TONNES DE DECHETS VALORISABLES	 -2.09%
	CYCLEA 16 393 TONNES DE DECHETS VALORISABLES	CYCLEA 15 660 TONNES DE DECHETS VALORISABLES ²	 - 4.47 %

¹ Depuis le 1^{er} janvier 2020, les encombrants des déchèteries ne sont plus triés sur la plateforme (9 620,97 tonnes directement enfouis à l'ISDND)

² Tonnages entrants CS + Carton centre-ville + + EMM CARTON issus des déchèteries + DAE

1. L'ISDND

➤ QUANTITE DE DECHETS ENFOUIS

L'installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de la Rivière Saint-Etienne est destinée à recevoir l'ensemble des déchets ultimes produits sur les microrégions Sud et Ouest de la Réunion par enfouissement.

Au total, **232 577.71 tonnes** de déchets ont été enfouis au sein de l'ISDND en 2020.

Entre le **01 janvier et le 11 août 2020**, date de fin d'exploitation du casier, plus de **127 818 tonnes** de déchets ont été réceptionnées et enfouies au sein du casier A de la Tranche 6 de l'ISDND de la RSE.

L'exploitation du casier B a commencé le **29 juin 2020. Du 29 juin au 31 décembre 2020**, plus de **104 759 tonnes** de déchets ont été réceptionnées et enfouies au sein du **casier B de la tranche 6 de l'ISDND de la RSE.**

⇒ Evolution mensuelle des quantités de déchets enfouis par nature de déchets à l'ISDND de la Rivière Saint-Etienne :

En 2020, le tonnage moyen mensuel est d'environ **19 381 tonnes**, supérieur à celui des deux années précédentes (**18 706 T** en 2019 et **18 960 T** en 2018).

Comme pour les deux années précédentes, la répartition par nature de déchets montre que :

- **61%** des déchets entrant sont des **ordures ménagères résiduelles** ;
- les **DAE** entrant directement représentent plus de **5%** ;
- environ **27%** sont issus d'opérations de tri, sur site ou en dehors du site comme par exemple les centres de tri du Port ou de Saint Pierre.

On constate une augmentation progressive du **tonnage de déchets organiques** qui représentait 0.14% du tonnage total en 2018, 0.32% en 2019 et 0.91% en 2020, en lien avec les **dysfonctionnements des unités de traitement SICA AUCRE et SICA des Sables.**

Evolution mensuelle des apports destinés à l'enfouissement :

Nature déchets	Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet		Août		Septembre		Octobre		Novembre		Decembre		TOTAL 2020							
	Casier A	Casier B	Casier A	Casier B	Casier A	Casier B	Casier A	Casier B	Casier A	Casier B	Casier A	Casier B	Casier A	Casier B	Casier A	Casier B	Casier A	Casier B	Casier A	Casier B	Casier A	Casier B	Casier A	Casier B	Casier A	Casier B	Casier A	Casier B	TOTAL			
Boues industrielles	26,86		136,1		98,6		96,96		98,08	2,6		76,84		82,56		59,84		56,14		67,58		644,72		345,56		990,28						
Refus de dégrillage			2,7		5,42		10,44		20,34			8,36		9,12		9,58						53,5		27,06		80,56						
Déchets de dessablage	6,12		9,16		4,8		9,54					6,06				11,7						34,84		16,98		71,82						
Déchets de nettoyage des rues	250,08		177,54		145,89		134,86		145,68	15,54		18,42		155,85		177,7		181,96		168,38		1136,16		851,04		1987,2						
Déchets municipaux en mélange	13663,01		11310,3		11810,77		10346,19		7105,94	4847,15		1308,46		11448,15		12055,26		11954,3		13781,8		76709,99		64961,07		141671,1						
Déchets assimilables à des déchets de cantines ou cuisines centrales non valorisables	34,42		43,43		13,88		41,24		143,36	52,24		5,66		22,18		36,86		127,36		190,48		639,28		456,34		1095,62						
Déchets assimilés provenant des commerces, industries et des administrations autres fractions	1038,34		935,19		915,4		887,19		669,72	505,78		92,08		1142,26		1254,78		1175,9		1206,26		6538,95		6305,15		12844,1						
Déchets provenant du traitement mécanique des déchets	6893,04		5080,76		5034,61		5505,34		3713,96	1319,5		29,12		4870,77		5044,48		4566,68		5178,02		36980,06		25923,32		62903,38						
Déchets non spécifiés ailleurs : plumes	23,46		84,94		63,8		77,42		88,54	40,88				63,54		39,2		53,68		79,52		488,44		535,04		1023,48						
Mâchefers	24,58		24,16		21,3		23,6		18,52	11,22		23,14		13,48		30,24		26,12		19,92		165,12		124,12		289,24						
Encombrants non valorisables	848,4		913,34		511,2		640,14		460,07	421,15		74,06		941,83		1027,24		902,02		1061,98		4407,05		5213,92		9620,97						
TOTAL	22808,3		18717,6		18613,7		17677,6		12464,2	7216,06		1533,86		18749,7		19746,9		19044,2		21753,8		127818,1		104759,6		232577,7						

Tableau : Evolution des tonnages en enfouissement en base 100 en 2010

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Tonnage Total déchets enfouis	241 336 (1)	254 749	222 707	226 046	240 378	240 799	233 449	227 036	227 129 (2)	224 851 (3)	232 577,71
Indice Base 100 en 2010 (déchets enfouis)	100,00	105,56	93,66	99,60	99,78	96,73	94,07	94,11	93,17	96,37	
Tonnages de Déchets ultimes Ménagers et Assimilés (DMA)	171 367	161 218	157 508	151 439	150 917	158 638	161 156	158 262	154 190 (4)	156 023	158 622
Indice Base 100 en 2010 - DMA	100,00	94,07	88,37	88,06	92,57	94,04	92,35	89,97	91,04	92,56	

- (1) dont 4 496,56 tonnes de gravats
- (2) dont 21 470,46 tonnes de déchets orientés vers l'ISDND de Sainte-Suzanne durant la phase transitoire (de février à mai 2018)
- (3) dont 375,84 tonnes de déchets orientés vers l'ISDND de Sainte-Suzanne en mai 2019, suite à un incendie sur le site de la Rivière Saint Etienne
- (4) dont 14 197,16 tonnes d'OMR (hors DAE) orientés vers l'ISDND de Sainte-Suzanne durant la phase transitoire (de février à mai 2018)

L'année de référence 2010 tient compte de l'enfouissement exceptionnel de **4 496.56 tonnes** de déchets inertes (gravats). En 2018, **3 789.86 tonnes** de déchets initialement enfouis dans le casier B ont été expédiés vers le casier I. Il est à noter que les boues urbaines ne sont plus acceptées à l'enfouissement depuis novembre 2017.

Le transfert des déchets du TCO vers l'ISDND de Sainte Suzanne explique la baisse du tonnage enfoui à l'ISDND de la Rivière Saint-Etienne en 2018. Pour rappel, 21 470 tonnes de déchets ont été orientées vers l'ISDND de Sainte-Suzanne durant la phase transitoire (de février à mai 2018), d'où un total de déchets enfouis s'élevant à **227 129 tonnes** pour l'année 2018.

Suite à un incendie sur le site de la Rivière Saint Etienne au mois de mai 2019, **une partie infime des ordures ménagères (375.84 tonnes) ont été redirigées vers l'ISDND de Sainte Suzanne le 10 et 11 mai.**

En 2020, le tonnage de **déchets organiques** est en augmentation suite aux dysfonctionnements des unités de traitement SICA AUCRE et SiCA des Sables.

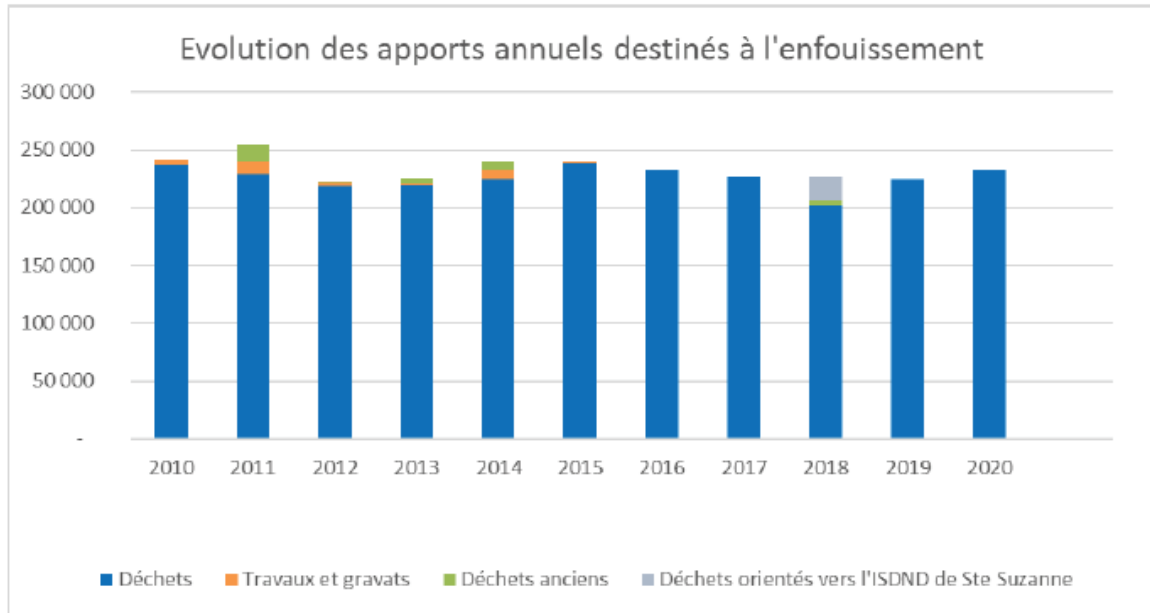
On constate également **9 620,97 tonnes d'encombrants** enfouis en 2020, liées à la prise en charge des bennes d'encombrants non valorisables en provenance des déchèteries, directement par l'ISDND. Parallèlement, les refus de tri sont en baisse.

On constate que la production de Déchets Ménagers et Assimilés est en augmentation (**+2 599 tonnes**) entre 2019 (156 023 tonnes) et 2020 (158 622 tonnes).

Nature et caractéristique des déchets	2019	2020	Variation 2019/2020 (en %)	Variation 2019/2020 (en tonne)
Boues industrielles	704,94	990,28	40,48%	▲ 285,34
Déchets de dessablage	155,70	71,82	-53,87%	▼ - 83,88
Déchets de voirie	2 342,85	1 987,20	-15,18%	▼ - 355,65
Déchets d'Activités Economiques (DAE)	11 910,97	12 844,10	7,83%	▲ 933,13
Déchets municipaux en mélange	141 082,10	141 671,10	0,42%	▲ 589,00
Déchets organiques	311,52	2 119,10	580,25%	▲ 1 807,58
Encombrants	-	9 620,97	100,00%	▲ 9 620,97
Mâchefers	313,75	289,24	-7,81%	▼ - 24,51
Refus de tri	67 598,71	62 903,38	-6,95%	▼ - 4 695,33
Refus de criblage des plate-formes de compostage				
Refus de dégrillage	54,86	80,56	46,85%	▲ 25,70
TONNAGE ANNUEL - ISDND de la Rivière Saint-Etienne	224 475,40	232 577,75	3,61%	▲ 8 102,35
Total STOCKAGE - - ISDND de la Rivière Saint-Etienne	224 475,40	232 577,75	3,61%	▲ 8 102,35
Déchets orientés vers Sainte-Suzanne (OMR):	375,84	-	-100,00%	▼ - 375,84
Total déchets enfouis en ISDND (Rivière Saint-Etienne et Sainte-Suzanne pour 2019)	224 851	232 578	3,44%	▲ 7 726,51

Nature et caractéristique des déchets	Apports réguliers										
	Tonnage 2010	Tonnage 2011	Tonnage 2012	Tonnage 2013	Tonnage 2014	Tonnage 2015	Tonnage 2016	Tonnage 2017	Tonnage 2018	Tonnage 2019	Tonnage 2020
Andains non-combustibles	-	-	-	-	-	-	138,90	-	-	-	-
Boues industrielles	131,72	-	-	-	0,82	0,92	334,84	876,80	801,82	704,94	960,28
Boues urbaines	2 568,54	4 568,50	5 351,80	3 810,50	5 067,78	7 404,38	5 761,44	2 908,88	-	-	-
Déchets de dressage	-	-	-	-	-	-	-	81,20	55,52	155,70	71,82
Déchets de mine	4 011,52	3 365,35	2 717,35	2 825,80	3 082,20	3 126,70	2 683,28	2 988,06	2 782,83	2 542,85	1 887,20
Déchets d'activités économiques (DAE)	14 275,66	12 128,60	11 370,16	8 585,48	9 759,10	12 777,70	16 540,64	18 212,48	11 827,20	11 810,97	12 644,10
Déchets municipaux en mélange	151 743,84	144 887,92	143 082,07	139 825,19	137 858,44	142 658,26	141 556,79	138 854,44	125 891,81	141 082,00	141 871,10
Déchets organiques	1 336,04	815,88	258,14	102,64	216,78	174,88	275,44	286,70	281,34	311,62	2 118,10
Déchets verts	-	-	-	-	4,82	-	-	-	-	-	-
Dépôts sauvages	10,89	11,64	3,56	4,16	1,20	0,38	1,66	0,92	-	-	-
Encombrants	1 323,32	10,56	10,02	46,54	141,72	-	-	-	-	-	8 820,97
Grasse	3,48	0,08	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Métaux	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Réfus de lit	46 500,40	48 372,46	38 498,33	38 585,31	43 883,51	48 802,10	48 337,66	51 573,28	173,34	313,75	289,24
Réfus de criblage des paille-tourbes ou compostage	14 048,64	14 391,72	18 641,66	26 237,03	24 248,03	25 213,18	17 182,66	13 151,38	60 637,42	87 698,71	62 903,38
Réfus de dégrillage	-	-	-	-	-	-	-	48,60	159,04	54,88	80,58
Canons plastiques	855,72	8,32	-	11,04	16,24	15,12	-	3,34	-	-	-
Géosynthétiques (géomembranes)	-	-	-	-	128,09	0,72	-	4,86	-	-	-
Terre souillée	-	-	-	-	-	-	454,94	36,02	-	-	0
Tonnage annuel	236 839,72	228 582,15	218 883,14	219 913,97	224 478,71	237 904,32	233 449,09	227 036,32	203 869,92	224 475,40	232 577,75
Apports exceptionnels											
Déchets inertes (graves)	4 486,58	11 600,80	2 402,04	1 088,54	6 298,98	0	0	0	0	0	0
Déchets anciens	-	14 285,71	1 421,98	5 033,38	7 609,88	0	0	0	3789,86	0	0
Débris composit	-	-	-	-	-	284,54	0	0	0	0	0
Tonnage annuel	4 486,58	26 166,61	3 824,02	6 132,90	15 909,76	2 884,54					
TOTAL STOCKAGE	241 326,28	254 748,74	222 707,16	226 046,87	240 378,47	240 798,86	233 449,09	227 036,32	205 659,78	224 475,40	232 577,75

Tableau : Évolution des tonnages en enfouissement depuis 2010 par nature de déchets



➤ **LA TRACABILITE DES DECHETS ENTRANTS A L'ISDND :**

ILEVA gère la compétence unique de traitement qui se vérifie sur le terrain par :

- Un travail de traçabilité des déchets entrants ;
- Un suivi mensuel de la densité des déchets.

S'agissant des déchets ménagers, avant d'autoriser la mise en enfouissement, un travail de traçabilité est réalisé visant à permettre un suivi précis des différents flux de déchets entrants sur l'ISDND.

Ainsi, en 2020, **489 fiches d'information préalable (FIP)** ont été traitées y compris les FIPs de renouvellement.

Le tableau ci-dessous synthétise le travail effectué concernant la procédure d'acceptation des déchets sur le CTVD.

MOIS 2020	NBRE FIP TRAITEES	NBRE DE FIP AUTORISEES	NBRE DE FIP REFUSEES	NBRE DE FIP ANNULEES
JANVIER	48	48	0	0
FEVRIER	43	42	1	0
MARS	38	37	1	0
AVRIL	41	40	1	0
MAI	41	40	1	0
JUIN	52	51	1	0
JUILLET	69	68	1	0
AOÛT	41	38	3	0
SEPTEMBRE	14	12	2	0
OCTOBRE	29	22	3	4
NOVEMBRE	27	27	0	0
DÉCEMBRE	46	44	2	0
TOTAL	489	469	16	4

➤ **LE SUIVI DE LA DENSITE DU CASIER A de la Tranche 6**

○ **FIN D'EXPLOITATION DU CASIER A**

Le casier A a été exploité jusqu'au **11 août 2020**.

Au total, **206 811 tonnes** de déchets y ont été enfouis, pour un volume total **de 228 667 m³**.

La masse volumique des déchets a atteint **0.9 tonnes/m³** à la fin de l'exploitation du casier.

○ **EXPLOITATION DU CASIER B de la Tranche 6**

L'exploitation du **casier B** a commencé le **29 juin 2020**. Le volume initial disponible dans ce casier est d'environ **245 928 m³**.

A fin 2020, le volume de déchets enfoui dans ce casier représentait **122 346 m³**.

Dates	Volumes de déchets (m ³)	Vide de fouille restant (m ³)
28/07/2020	7 726	238 202
28/08/2020	29 667	216 261
28/09/2020	52 750	193 178
27/10/2020	76 779	169 149
27/11/2020	99 278	146 650
30/12/2020	122 346	123 582

➤ **LA GESTION DES LIXIVIATS à l'ISDND de la Rivière Saint-Etienne : Volumes de lixiviats traités par l'unité BRM**

L'unité de traitement BRM a traité **46 159 m³** de lixiviat en 2020.

Les effluents en sortie de la station sont composés en moyenne de **73% de perméats de nanofiltration**, de **18% de concentrats de nanofiltration** et de **9% de boues**.

Le rendement de la station en 2020, représentant **le volume de perméats de nanofiltration / volume de lixiviats entrant est de 79%**.

Le tableau suivant donne les flux entrant et sortant de la station de traitement BRM en 2020.

	janv-20	févr-20	mars-20	avr-20	mai-20	juin-20	juil-20	août-20	sept-20	oct-20	nov-20	déc-20	TOTAL
Lixiviats	3656	4924	3969	4378	5141	4012	3974	3637	3340	3151	2864	3113	46159
Concentrats NF	689	908	805	846	1046	836	756	645	617	548	663	405	8764
Boues bio	252	451	396	318	403	340	377	354	446	360	328	324	4349
Perméat NF	3034	3737	3219	3575	4140	3209	3212	2940	2494	2288	2899	1830	36577

Les apports de mélasse comme substrat ont permis de rééquilibrer les déficiences en DCO et en DBO₅ des lixiviats afin d'optimiser le traitement des lixiviats par les bactéries (traitement biologique).

Les concentrats issus du traitement, ont été réinjectés dans les bioréacteurs (alvéole A2 du casier A, casier B et casier I). Avec une très faible concentration en ammoniac, ils ne saturant pas les déchets en azote et permettent de maintenir un taux d'humidité dans le massif de déchets.

Les boues ont été traitées par l'installation de traitement KBox.

Le perméat a été utilisé en arrosage des espaces verts, ou stocké dans le bassin incendie BIN1, ou vidangé en mer.

2. LES PLATEFORMES DE TRI DES ENCOMBRANTS



Les **encombrants et déchets d'activités économiques** sont orientés vers les installations de tri. Ces déchets y subissent un tri mécanique avant d'être orientés vers les filières de valorisation notamment pour les ferrailles, les D3E ou encore les pneus (exportation majoritaire).

L'installation de tri des encombrants du Port est gérée en Délégation de Service Public par CYCLEA, et réceptionne les déchets exclusivement issus de la collecte en porte à porte et des déchèteries du TCO. L'installation ne réceptionne pas de déchets encombrants issus d'activité économique.

L'installation de tri de la Rivière Saint-Etienne, gérée en prestation de service par la SEMRRE réceptionne les encombrants ménagers (porte à porte et déchèteries) de la CIVIS et de la CASUD. Elle réceptionne également les encombrants des professionnels (DAE). Ce nouveau marché de gestion a été notifié le 19 avril 2018, pour un démarrage des prestations en mai 2018. Des changements ont eu lieu dans l'exploitation, notamment concernant l'entretien des espaces verts ou la gestion des bassins.

En 2020, ces deux installations ont réceptionné plus de **50 000 tonnes** de déchets, qui ont été triées et valorisées à près de **13% en moyenne**.

	Port	Rivière Saint-Etienne	Total
Porte à porte et dépôts sauvages Déchèteries	17 743 t	30 473,11 t	48 215.67 t
DAE	-	1 871,55 t	1 871,55 t
Quantités entrantes	17 743 t	32 344,66 t	50 087.22 t
Taux de valorisation	9%	17.55%	

Le taux de valorisation paraît relativement faible, il est respectivement **de 9% et de 17.55%** sur le Port et sur la Rivière Saint-Etienne. Ces installations restent cependant nécessaires pour extraire la part valorisable des déchets avant enfouissement même si cette part reste en **moyenne à 13%**. Le faible taux de valorisation sur la plateforme de tri des encombrants du Port s'explique par la dégradation de la qualité des apports issus de la collecte des dépôts sauvages sur le territoire du TCO et sur les limites de ce site qui n'accepte pas les DEEE, contrairement à la plateforme de la Rivière Saint-Etienne.

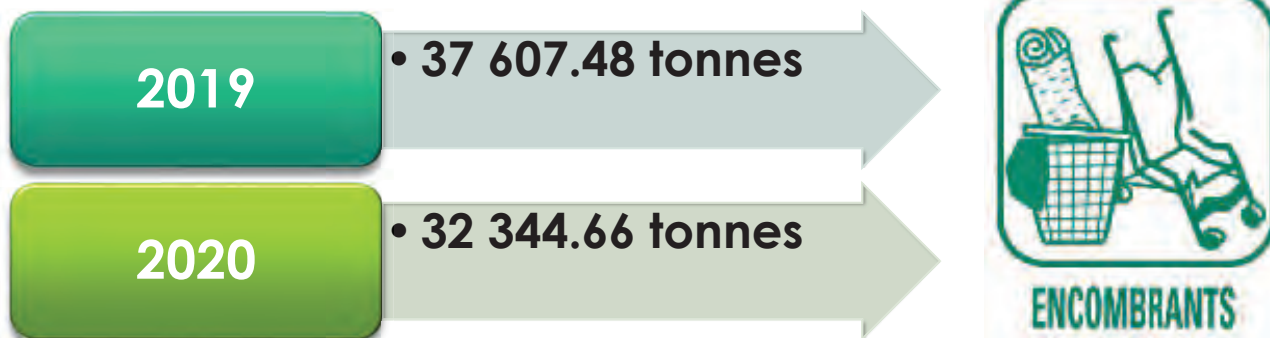
a. La plateforme de tri des encombrants de la Rivière Saint-Etienne

Les apports de déchets encombrants et industriels sur le site du CTVD de la Rivière Saint-Etienne sont orientés puis déchargés sur la plateforme de tri.

Après avoir procédé au tri des apports et extrait les déchets valorisables, les refus de tri ou déchets ultimes sont vidés au casier d'enfouissement.

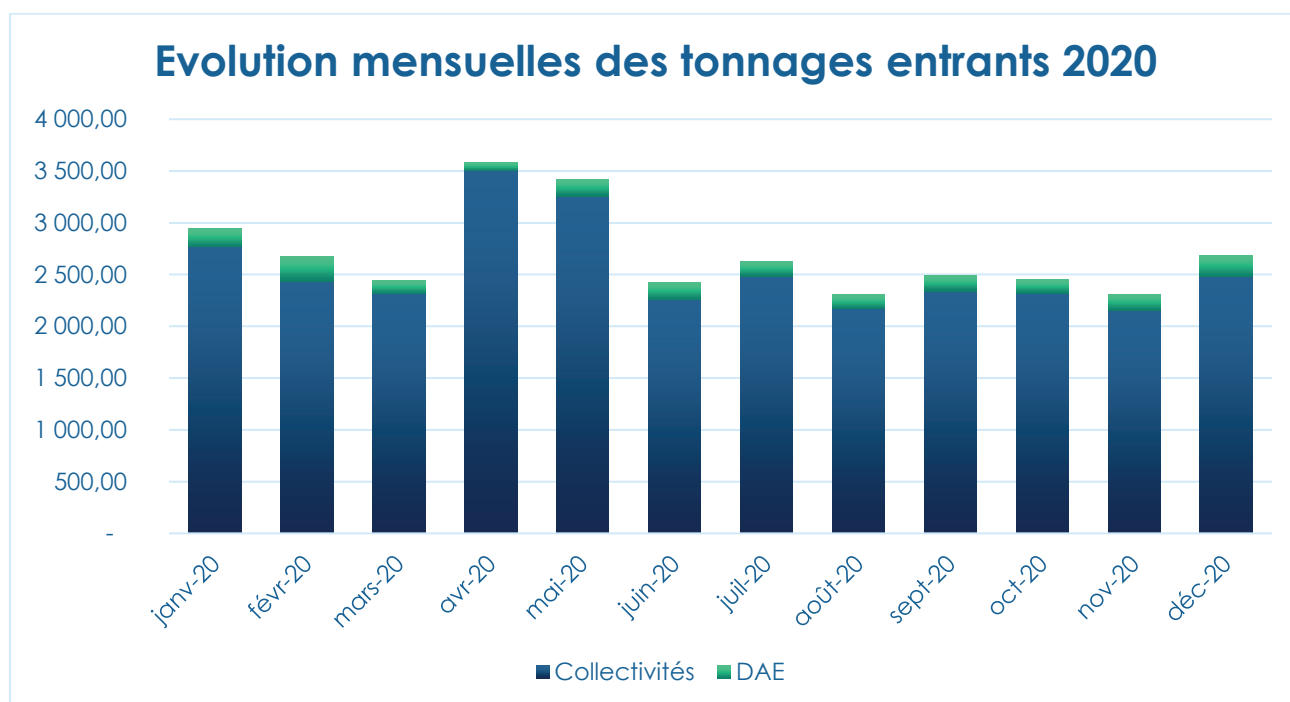
➤ Déchets entrants

En 2020, **32 344.66 tonnes** ont été apportées sur la plateforme, à 94% des collectivités et 6% des activités économiques, contre pour **37 607.48 tonnes** de l'année **2019**.



On constate une baisse de **5 262.34 tonnes**, soit **- 14 %** qui se décompose comme suit :

	Collectivités	DAE	Total
Tonnages 2020	30 473	1 872	32 345
Tonnages 2019	35 650	1 957	37 607
Variation en %	-14,52%	-4,37%	-14,0%
variation en tonnes	-	5 176,89	-
		85,45	-
			5 262,34



➤ **Déchets valorisés**

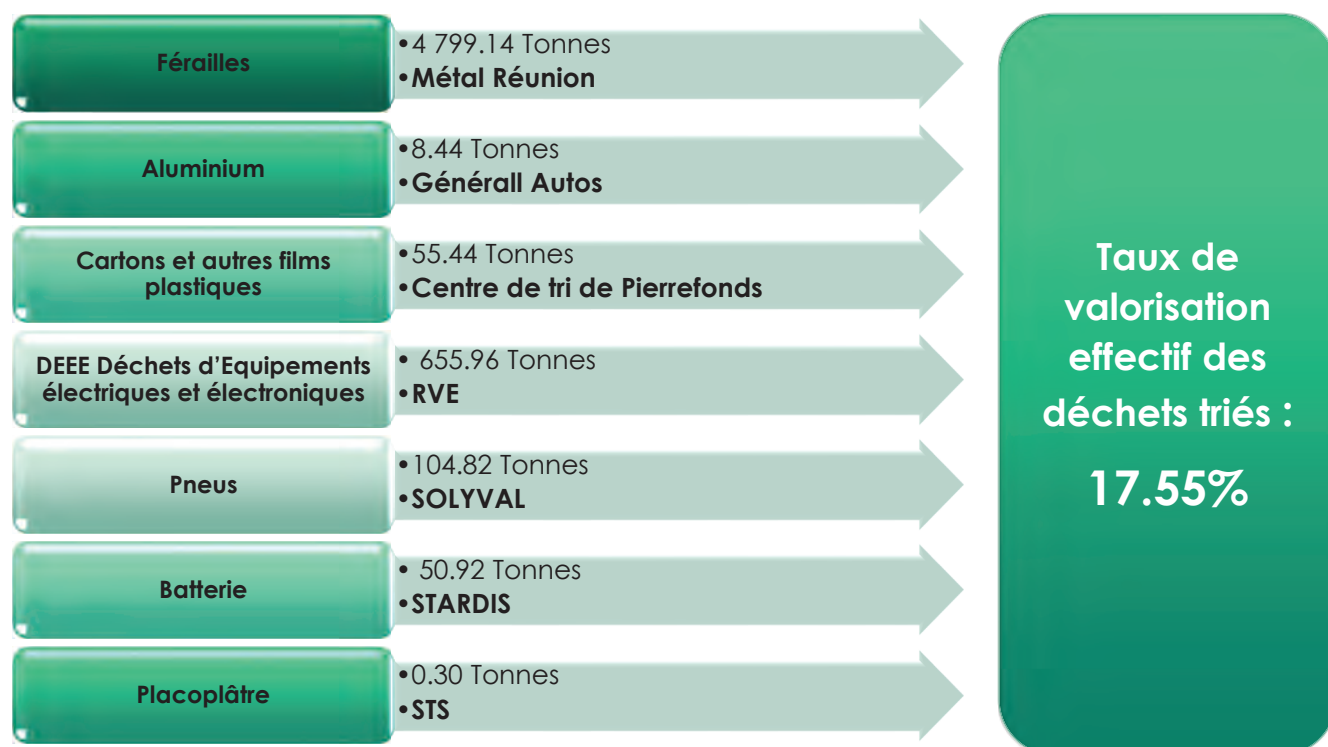
5 675.02 tonnes des déchets entrant sur la plateforme ont été valorisés en 2020, soit **17.55%** du tonnage entrant :

	Tonnages		Ratio
Batteries	50,92	50,92	0,16%
Cartons/ plastiques	55,44	55,44	0,17%
D3E (froid)	152,76	655,96	2,03%
D3E (hors froid)	451,4		
D3E PAM	47,24		
Ecrans	4,56		
Ferrailles	4717,38	4 807,58	14,86%
Ferrailles DIB	81,76		
Aluminium	8,44		
Placo plâtre	0,3	0,30	0,00%
Pneumatiques	104,82	104,82	0,32%
Tonnage valorisé sur l'année 2020		5 675,02	17,55%

Le taux de valorisation effectif des déchets triés, sur la base des tonnages de déchets livrés aux filières agréées, a été de **17.55 % en 2020**.

Les **filières de valorisation** concernées sont :

- Le centre de tri de Pierrefonds pour les cartons et films plastiques ;
- La société SOLYVAL au Port pour le recyclage des pneus ;
- Les sociétés GENERALL AUTOS et METAL REUNION pour les déchets métalliques ;
- La société RVE pour les DEEE ;
- La STARDIS pour les batteries
- La société STS pour les placo plâtre.



➤ **Déchets enfouis :**

26 520.99 tonnes de refus de tri ont été enfouies en **2020** :

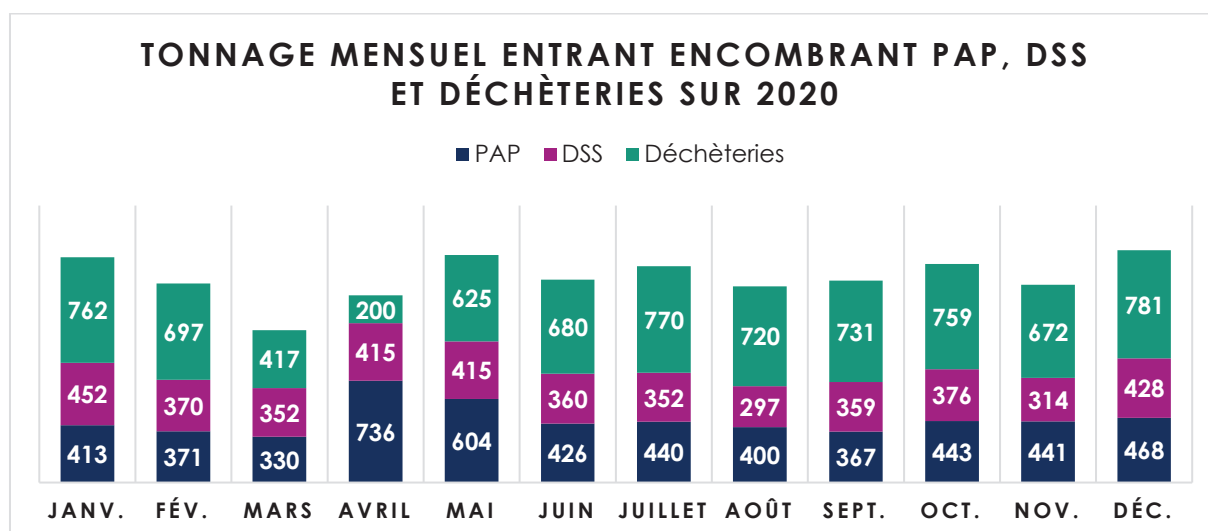
	ENC	DIB	TOTAL
Tonnages refus enfouis	25 248.43	1 272.56	26 520.99

b. La plateforme de tri des encombrants de Cycléa :

➤ **Déchets entrants :**

L'installation de tri des encombrants gérée en DSP par CYCLEA, localisée au Port réceptionne les **déchets exclusivement issus de la collecte en porte à porte et des déchèteries du territoire du TCO.**

	Collectivités PAP/DSS	Collectivités Déchèteries	DAE	Total
Tonnages 2020	9 928,62	7 813,94	-	17 742,56
Tonnages 2019	8 475,80	8 260,20	-	16 736,00
Variation en %	17,14%	-5,40%	0,00%	6%
Variation en tonnes	1 452,82	-446,26	0,00	1 006,56



La figure ci-dessus nous montre les variations mensuelles des tonnages de déchets encombrants communes (PAP/DSS), et déchèteries au cours de **l'année 2020**.

- **Les tonnages Encombrants collectés en Porte à Porte, Dépôts Sauvages et Dépôts sauvages sales :**

Sur l'année 2020, ce sont **9 929 tonnes** qui ont été collectées et rapportées au centre de tri. Comparativement à 2019 une **hausse de 17%** est constatée. En analysant les données de **2006 à 2020**, nous observons tout d'abord une **augmentation des tonnages encombrant PAP et DSS de 2006 à 2008**, suivi d'une **diminution constante des tonnages de 2009 à 2014**.

A partir de 2015 nous observons une remontée des tonnages certainement liée au démarrage des collectes de Dépôts sauvages sales, où nous retrouvons la présence de batteries, de DEEE, de gravats, de pneumatique ainsi que des déchets verts.

○ **Les tonnages Encombrants collectés en déchèteries :**

Ce sont 7814 tonnes d'encombrants provenant des déchèteries du territoire qui ont été réceptionnées sur l'année 2020, soit une **baisse de 5%** par rapport à l'année 2019. Cette baisse s'explique principalement par le confinement de **Mars-Avril 2020**.

Nous pouvons observer des montées de tonnages sur les périodes de janvier, juillet, octobre et décembre qui correspondent aux périodes de fin d'année et aux vacances scolaires.

➤ **Déchets valorisés :**

		Collectivité	Répartition en %
Tonnages triés		18 343,64	
Tonnages valorisés	Batterie	24,14	1,5%
	Bois	127,40	8,2%
	Carton	22,78	1,5%
	D3E	3,98	0,3%
	Ferraille	1 289,75	82,6%
	Gravât	24,72	1,6%
	Placoplatre	-	0,0%
	Plastique	-	0,0%
	Pneumatique	69,20	4,4%
	Total valorisé	1 561,97	100,0%
Taux de valorisation			9%

Le taux de valorisation 2020 est stable par rapport à 2019.

3. LES CENTRES DE TRI DE DECHETS MENAGERS VALORISABLES



PLASTIQUES



PAPIERS / CARTONS

Les déchets ménagers valorisables sont orientés vers les centres de tri du Port et de Pierrefonds. Ils font l'objet d'un tri poussé par type de matériau puis sont exportés dans la zone Océan Indien pour valorisation.

Le centre de tri du Port est géré en DSP par CYCLEA et réceptionne les emballages provenant de la collecte sélective du TCO et les valorisables des professionnels (majorité d'apports de DAE).

Le centre de tri de Pierrefonds, géré par la SEMRRE en prestation in house, réceptionne les déchets provenant majoritairement de la collecte en porte à porte de la CIVIS et de la CASUD et en moindre mesure les DAE.

Ces centres de tri ont été récupérés en gestion par ILEVA le 1^{er} janvier 2018.

Ainsi, durant l'année 2020, ces deux installations ont réceptionné plus de 21 000 **tonnes** d'emballages provenant des ménages et plus de **9 800 tonnes** des professionnels.

	Port	Pierrefonds	Total
Quantités entrantes (collecte sélective + Déchèteries)	8 147.50	12 852.94	21 000.44t
Taux de valorisation (hors DAE)	60.1 %	61.2%	

Avec un taux moyen de valorisation de **60.5%**, les apports de déchets ménagers des deux centres de tri sont de qualité similaire.

a. Le Centre de tri de Collecte sélective et de déchets des professionnels de PIERREFONDS

➤ 15 746.66 tonnes de déchets entrants issus de la collecte sélective et apports des professionnels :

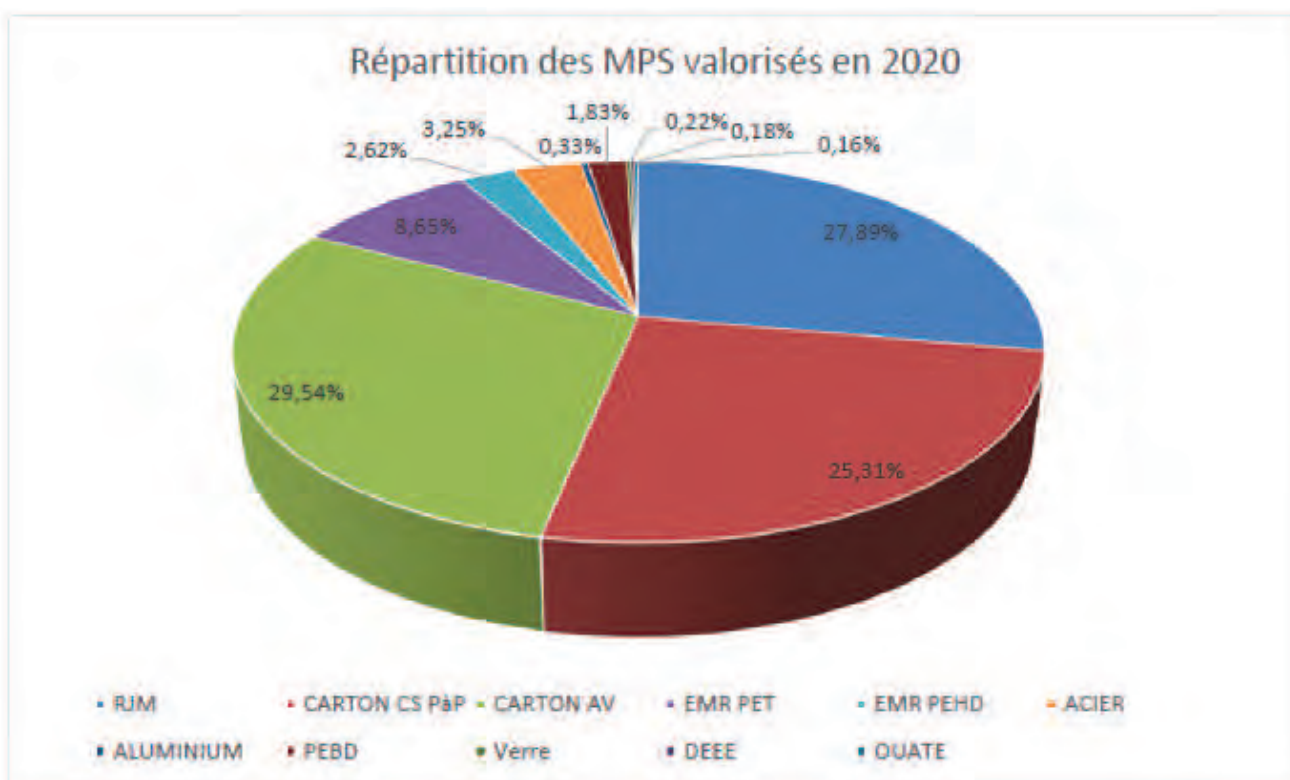
74% des apports proviennent des collectes sélectives sur les territoires de la CASUD et de la CIVIS, **16%** des activités économiques.

Les déchets entrants sont répartis comme suit :

	Code déchets	Janv.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total annuel
Collecte sélective	20 03 01	1 262,18	957,32	951,42	915,50	791,50	857,44	1 000,26	925,24	993,06	960,22	904,44	1 168,24	11 686,82
Grands Emballages Communes (CIVIS)	20 03 01	42,36	29,16	19,86	10,98	25,46	33,54	39,96	41,10	43,70	40,06	35,00	54,82	416,00
Monomatériaux Déchèteries	20 01 01	116,16	90,42	56,14	25,82	84,56	116,84	101,36	108,16	112,68	113,36	106,58	134,04	1 166,12
Monomatériaux DAE	20 01 01	100,76	123,44	77,54	94,68	103,86	112,60	111,22	115,94	113,32	98,36	110,46	134,98	1 297,16
Multi matériaux DAE avec 10% < refus < 50%	20 01 99	25,08	28,84	24,72	24,80	15,52	13,28	23,26	23,58	15,22	12,62	6,94	11,52	225,38
Multi matériaux DAE avec refus <10%	20 01 99	74,00	67,78	51,14	50,54	60,34	73,28	78,44	70,54	95,66	92,18	83,78	90,98	888,66
Multi matériaux DAE avec refus > 50% ou organique	20 01 99	5,50	16,68	8,02	13,18	7,10	1,28	5,56	4,42	4,78	0,00	0,00	0,00	66,52
Total		1 626,04	1 313,64	1 188,84	1 135,50	1 088,34	1 208,26	1 360,06	1 288,98	1 378,42	1 316,80	1 247,20	1 594,58	15 746,66

➤ **15 080.48 tonnes de déchets sortants en 2020 :**

Les matières premières secondaires valorisés sont majoritairement des **Cartons AV (29.54%)**.



➤ **REFUS DE COLLECTE**

Les refus totaux expédiés du centre de tri pour enfouissement en 2020 se sont élevés à **4 887 tonnes** ce qui correspond à **32.4% des matières totales sortantes**.

Concernant la collecte sélective spécifiquement, les refus évacués se sont élevés à **4 420 tonnes**, ce qui représente **37.8% des apports de la CS**.

➤ **BILAN MATIERE**

Le bilan matière pour **l'année 2020** est le suivant :

2020	Collectivités	DAE	Total
ENTREES			
Apports	13 268.94	2 477.72	15 746.66
TOTAL ENTREES			15 746.66

SORTIES			
Refus	4 420.32	466.92	4 887.24
Taux de refus (sur matières triés Refus + MPS)	33%	19%	32.4%
MPS			10 193.24
Taux de valorisation (sur matières triés Refus + MPS)			67.6%
TOTAL SORTIES			15 080.48

➤ TAUX DE VALORISATION GLOBAL

Le taux de valorisation (sur tonnage entrants – collectivités et DAE) de 2020 est de **64.7%**. Le taux de refus est de **31%**. La différence consiste au taux de freinte et aux écarts de stock entre le 1er janvier 2020 et 1er janvier 2021.

	2020
Apports	15 746.66
MPS	10 193.24
Refus	4 887.24
Taux de valorisation	64.7%
Taux de refus	31.0%

	2019	2020
Taux de Valorisation Porte à Porte	64.3%	61.2%
Taux de Valorisation Apport Volontaire*	87.2%	87.3%
Taux de Valorisation global	69.9%	67.6%

*Cartons de déchèterie et centre-ville, DAE

La réduction du taux de valorisation de la CS est liée au durcissement des conditions de reprise des MPS par les repreneurs et de la dégradation de la qualité entrante.

○ **POUR LA COLLECTE SELECTIVE**

Le taux de valorisation pour la collecte sélective est en moyenne de **62,2%** sur l'année **2020**.

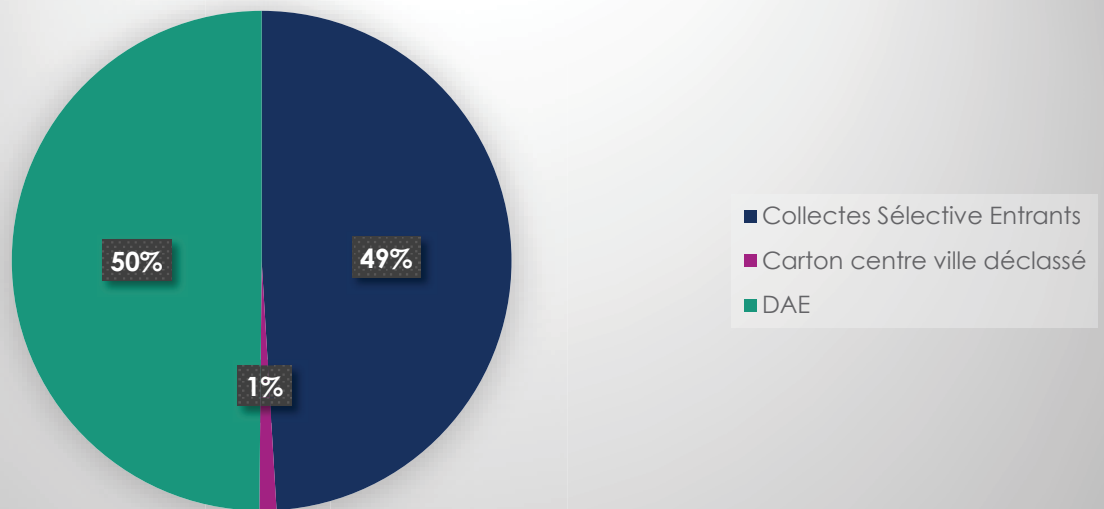
○ **POUR LES DAE**

Le taux de valorisation pour les DAE est en moyenne de **87%** sur l'année 2020. Le taux de valorisation pour les DAE est nettement plus élevé que pour la collecte sélective car les apports sont à l'origine plus propres, et majoritairement mono matériaux.

b. Le Centre de tri de Collecte sélective et de déchets des professionnels du Port – Cycléa

Les déchets entrants issus de la collecte sélective et des DAE :

Répartition des déchets entrants en 2020



50% des apports proviennent des activités économiques et **49 %** des collectes sélectives sur le territoire du TCO.

- **Tonnages entrants issus de la collecte sélective :**

Nous avons réceptionné **7 232 tonnes de collecte sélective** au cours de l'année 2020. Les quantités restent variables sur l'année, néanmoins nous relevons une moyenne mensuelle de 603 tonnes, contre 601 tonnes en 2019, soit une légère augmentation de deux tonnes par mois.

Les volumes les plus importants sont identifiés en janvier, juillet, septembre et décembre, correspondant aux vacances scolaires et fêtes de fin d'année.

En analysant les résultats en comparaison des années antérieures, nous constatons :

- ↘ Un accroissement des apports de collecte sélective de 2006 à 2020 sur l'ensemble du territoire de la côte ouest, soit de 68 %.
- ↘ Une augmentation permanente des apports de collecte sélective dans les déchèteries, de 2014, à la suite du changement des fréquences de collecte en PAP de CS à 2019.
- ↘ Néanmoins, la fermeture totale ou partielle des déchèteries liée au confinement national causé par la crise sanitaire COVID 19 a entraîné une baisse de tonnage pour l'année 2020.
- ↘ Aucun apport provenant des CPU n'a été réceptionné depuis l'année 2016. Les flux sont directement orientés vers le quai de transit des ordures ménagères et ne rentrent plus sur le site de CYCLEA.

Depuis l'année 2006, nous relevons une augmentation de tonnages de plus de 68% sur l'ensemble du territoire.

Nous avons également beaucoup d'apports provenant des déchèteries, 1126 tonnes au total depuis 2014. Néanmoins, **la fermeture totale des déchèteries liée à la crise sanitaire COVID 19** a engendré une **baisse des tonnages entrant en 2020**.

Les tonnages sont plus importants les mois de janvier, juillet, septembre et décembre correspondant principalement aux périodes de vacances scolaires et fêtes de fin d'année.

Pour ce qui est des tonnages triés, ce sont 7085 tonnes de collectes qui ont été évacuées, dont 4093 tonnes vers les filières d'exportations, et 2992 tonnes de refus de la collecte sélective vers le centre d'enfouissement.

○ **Tonnages entrants issus des Cartons de centres villes :**

Au cours de l'année 2020, ce sont 162 tonnes de cartons centre-ville qui ont été ramassées et rapportées au centre de tri ; cela représente une baisse de 12 % par rapport à 2019. En termes de qualité, les cartons centre villes sont déclassés lors du contrôle qualité entrant ; en effet, la majorité des apports ressemblent davantage à des apports de collecte sélective de mauvaise qualité. En grande partie, les apports de cartons CV proviennent de la commune de Saint-Paul.

○ **Tonnages entrants d'EMM CARTON :**

Sur l'année 2020, 915 tonnes d'EMM CARTON proviennent des déchèteries ; cela représente une baisse de 7% par rapport à l'année 2019.

En analysant les tonnages depuis 2006, des augmentations constantes sont observées. En effet, les apports de cartons déchèteries proviennent à 50% des particuliers et 50% des artisans et commerçants du Territoire.

Il est à noter que certains apports de cartons ont été déclassés en mélanges valorisables, dû à leurs mauvaises qualités entrantes (présence de carton très humide et/ou souillé), particulièrement sur les déchèteries de l'étang Saint-Paul et du Guillaume.

○ **Tonnages entrants annexes : les DAE**

En 2020, ce sont **7 351 tonnes** de matières à valoriser qui ont été réceptionnées sur le centre de tri dont :

- 7 216.27 tonnes de matières à trier et documents à détruire,
- 134.520 tonnes de poubelles à broyer en prestation externe

Le tonnage refus total DAE s'élève à **99.440 tonnes**, ce qui nous donne **un taux de valorisation 86.81 %** sur toute l'année.

Le tonnage traité sur le site se répartit de la manière suivante :

- Les **DAE à broyer** : archives, plastiques et autres matières spécifiques, dont le tonnage de travail à façon pour LRVP, Les DAE à trier, compacter figurant sur notre grille tarifaire et intitulées comme suit :

➤ **MONOMATERIAUX**, ce sont des déchets juste poussés dans la presse à balles afin d'y être compactés. Dans cette catégorie nous distinguons les mono-matières simples : 1 apport d'une même matière, et les mono-matières séparées : le même apport contient plusieurs matières parfaitement identifiées par le producteur sur son site de production.

➤ **MELANGE VALORISABLE**, il y a plusieurs matières en mélanges qui demandent un tri, mais avec un minimum d'autres matières (bois, métal...)

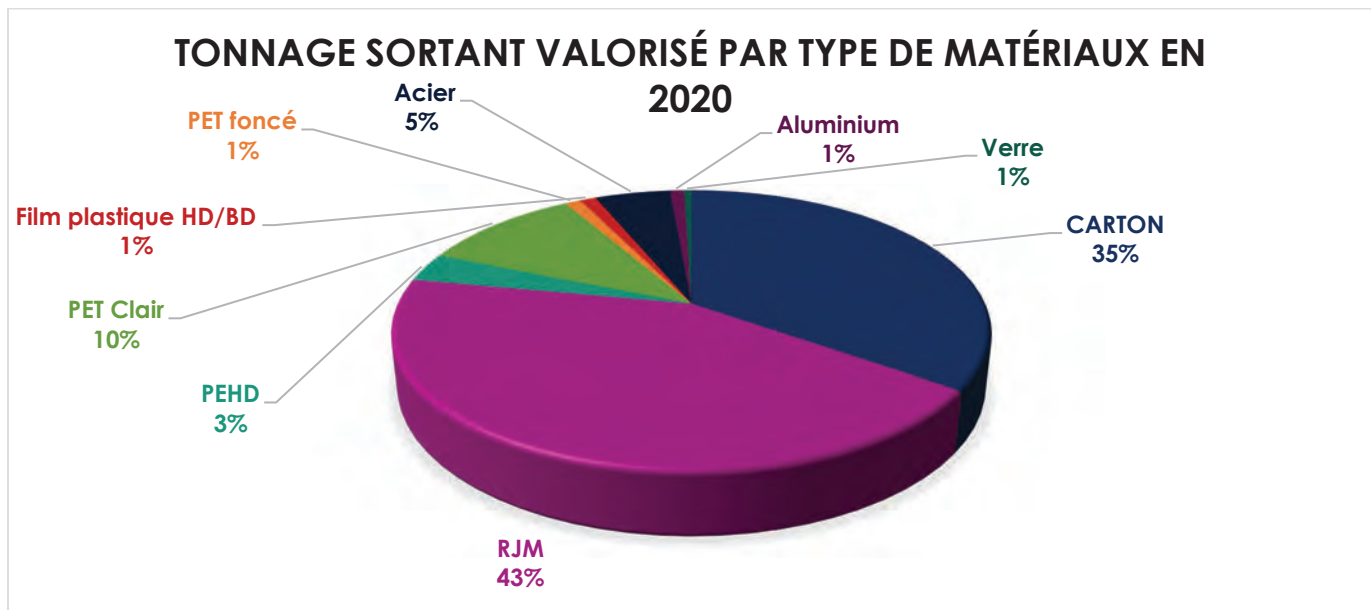
➤ **MELANGE PARTIELLEMENT VALORISABLE**, les matières sont vidées à l'extérieur dans un espace dédié, et sont triées au grappin. Nous pouvons retrouver une grande quantité de matières non valorisables

Ce mode de fonctionnement n'a pas changé depuis quelques années et ce malgré la nouvelle grille tarifaire effective au 1^{er} mai 2020. Comparativement à l'année 2019, nous avons un écart de 654 tonnes (principalement du RJM : **500 t***) par rapport à l'année

précédente, dû essentiellement au confinement lié à la crise COVID-19, les imprimeurs n'ont pas travaillé pendant plus de 2 mois. Nous avons pu voir la différence dès les 6 premiers mois de l'année.

➤ **Déchets valorisés de la collecte sélective:**

Matériaux	Tonnage sortant
CARTON	1 423
RJM	1 769
PEHD	136
PET Clair	426
PET foncé	41
Film plastique HD/BD	43
Acier	200
Aluminium	38
Verre	19
TOTAL	4 095



Nous observons une baisse générale de sortants sur les produits de collecte sélective de 5 % entre 2019 et 2020, certains postes sont plus impactés que d'autres. La baisse est significative concernant les RJM en effet le confinement de mars à mai a engendré la fermeture des commerces donc une diminution importante des imprimés non adressés dans les boîtes aux lettres explique cette forte baisse, la numérisation des supports publicitaires également.

Notons une augmentation des papiers cartons non complexés dits EMR carton +19 % et +30 % sur les PEHD de collecte sélective. Le reste des tonnages restent stables.

➤ **Les filières de valorisation :**

Les matières premières secondaires issues des activités du centre de tri sont commercialisées par deux repreneurs : **Greenbird** et **Cycléa Négoce**, ce jusqu'au mois de juin 2020. En effet CITEO a redistribué le marché de la commercialisation des tonnages de MPS issus des collectes sélectives suite à son appel d'offres lancé début 2020.

Voici la répartition des matières entre les **deux repreneurs** pour le premier semestre de l'année 2020 :

Société GREENBIRD

- Acier
- Aluminium
- Cartons EMR collecte sélective
- Cartons issus des déchetteries (50% du tonnage)
- Cartons du pré-tri des encombrants
- Le verre issu du centre de tri est livré chez Métal Réunion pour que Greenbird qui est attributaire du marché verre en assure sa commercialisation

Cycléa département négoce

- Bouteilles PET clair et PET foncé
- Flaconnage PEHD
- Cartons issus des déchetteries (50% du tonnage assimilé au tonnage DAE)
- PEBD films 98/2 triés sur le centre de tri sont assimilés au tonnage DAE
- RJM (bouquin II de désencrage 1.11)

Voici la répartition des matières entre les **trois repreneurs** pour le **second semestre de l'année 2020** :

Société GREENBIRD

- Le verre issu du centre de tri est livré chez Métal Réunion pour que Greenbird qui est attributaire du marché verre en assure sa commercialisation.

Cycléa département négoce

- Bouteilles PET clair et PET foncé
- Flaconnage PEHD
- Cartons issus des déchetteries 100% du tonnage
- PEBD films 98/2 triés sur le centre de tri sont assimilés au tonnage DAE
- RJM (bouquin II de désencrage 1.11)
- Cartons EMR collecte sélective

Société RVE

- Acier
- Aluminium

4. LE TRANSIT DU PORT

➤ Tonnages entrants par catégories de déchets

En **2020, 57 754,10 tonnes** de déchets ménagers et assimilés ultimes ont transité par l'installation de regroupement du Port (contre **54 577,46 tonnes** en **2019**).

➤ Tonnages et destination finale de chaque type de déchets sortant du site

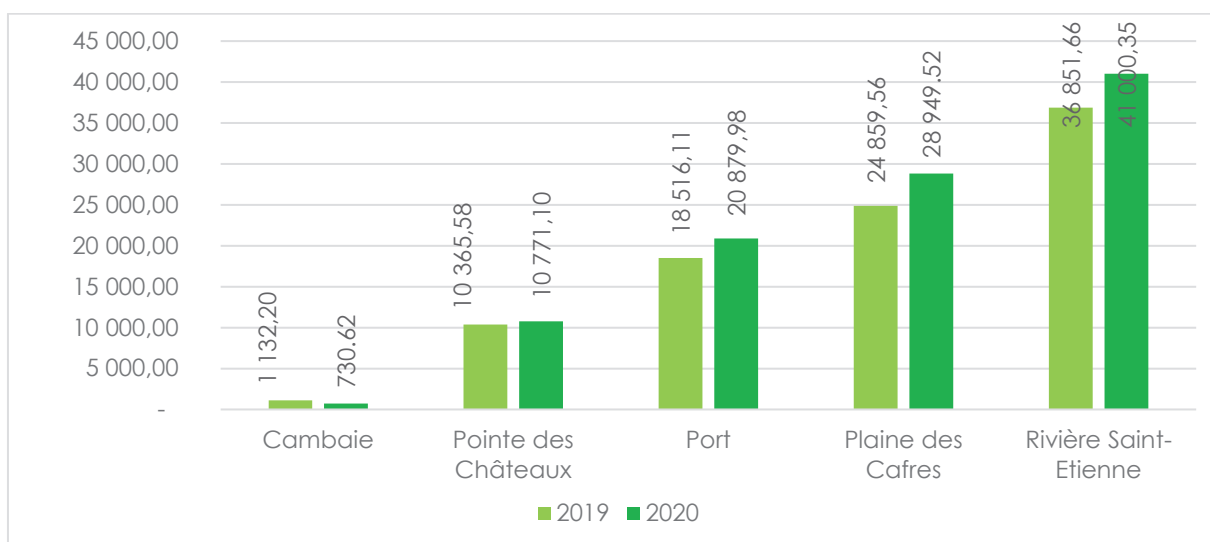
Producteurs	Tonnage 2020	Lieu
Refus de criblage DV	3 240,74	ISDND de la rivière Saint-Etienne
ORDURES MENAGERES	55 721,76	ISDND de la rivière Saint-Etienne
DIB	1 895,90	ISDND de la rivière Saint-Etienne
TOTAL	60 858,40	

5. LES SITES DE TRAITEMENT DE DECHETS VERTS

▪ Tonnage traité dans l'année par flux de déchets

Avec **5 installations** de traitement de déchets végétaux réparties sur son territoire, ILEVA réceptionne **plus de 100 000 tonnes** de déchets verts qui sont transformés en amendement organique pour un retour au sol.

La répartition par installation est présentée ci-après :



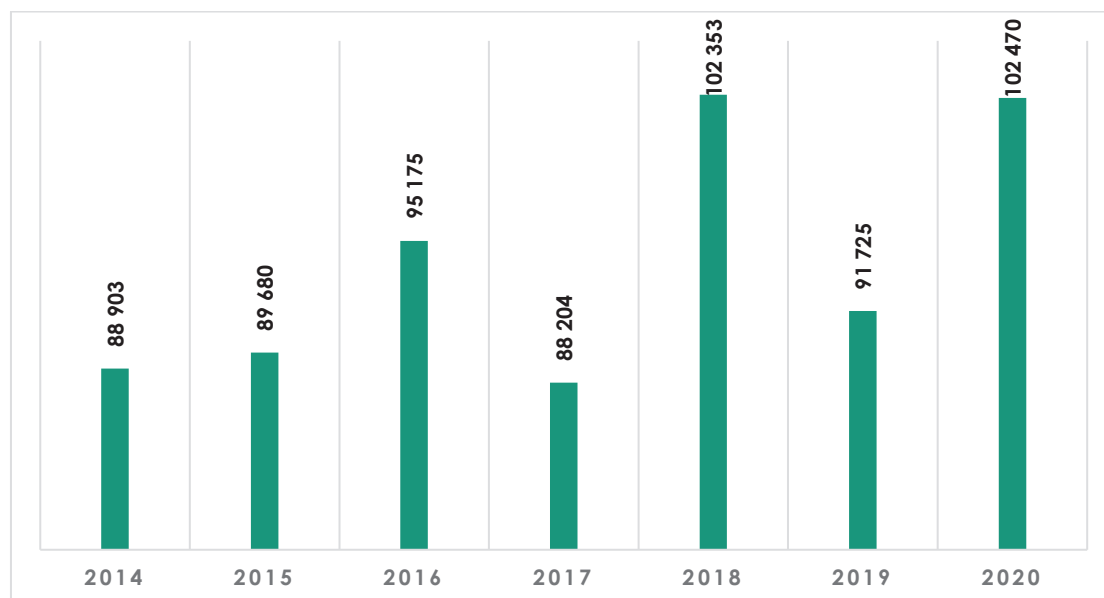
Graphique : Evolution des quantités de déchets végétaux réceptionnées par plateforme en 2019 et 2020.

Il est à noter qu'en raison d'une saturation de l'installation de traitement de déchets végétaux de la Plaine des Cafres, 138.94 tonnes de déchets végétaux

produits sur le territoire de la CASUD ont été orientés vers la plateforme de la Rivière Saint-Etienne en juin 2020 (102 331.57 tonnes + 134.98 tonnes soit **102 470.51 tonnes**).

	Quantités entrantes en 2020
Total réceptionnées	102 470.51 tonnes

Tableau : Quantités totales entrantes de déchets végétaux en 2020



Graphique : Evolution des quantités de déchets végétaux réceptionnés sur les ICPE d'ILEVA de 2014 à 2020.

Ces déchets réceptionnés sont triés puis subissent :

- Soit un broyage avant mise en vente (Cambaie, Saint-Leu, Rivière Saint-Etienne et Plaine des Cafres) ;
- Soit un broyage puis un process de compostage (fermentation puis maturation) avant mise en vente (Le Port et Plaine des Cafres).

Les refus de tri (plastiques, pneus, batteries ...) sont orientés vers les filières de valorisation locale ou vers l'installation de stockage de déchets ultimes de la Rivière Saint-Etienne.

▪ **Taux global de valorisation matière des quantités (en masse) de déchets ménagers et assimilés**

Avec un **taux de valorisation moyen de 92% après tri**, les déchets végétaux sont transformés en amendements organiques pour un retour au sol via des usages agricoles (litière animale) et non agricoles (aménagement paysager notamment).

	Port	Rivière Saint-Etienne	Pointe des Châteaux	Plaine des Cafres	Cambaie
Taux de valorisation	83%	91%	99%	88%	100%

Tableau : Taux de valorisation des déchets végétaux par installation en 2020.

Les déchets végétaux sont donc triés, broyés et mis en andain pour compostage (ou simple broyage) selon les sites) puis mis à la vente des usagers.

	Amendements organiques produits
Port	Compost : 9 258.86 tonnes
Cambaie	Broyat : 713.80 tonnes
Pointe des Châteaux	Broyat : 8 551.82 tonnes
Rivière Saint-Etienne	Broyat : 27 818.92 tonnes
Plaine des Cafres	Broyat : 2 824.88 tonnes Compost : 3 465.10 tonnes
Total Amendements organiques	Broyat : 38 560.38 tonnes Compost : 12 723.96 tonnes

- **Indice de réduction des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de traitement de déchets végétaux avec une base 100 en 2014 (création du syndicat).**

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Tonnes réceptionnées	87 524	90 603	95 175	88 204	102 353	91 725	102 470
Indice Base 100	100,00	103,52	108,74	100,78	116,94	104,80	117,08

On constate une **hausse** de la quantité de déchets verts entrants en 2020.

Du **17 mars au 11 mai a eu lieu une période de confinement national strict dû à la pandémie de covid-19** durant laquelle les déchèteries étaient fermées, les activités professionnelles ainsi que les activités des services communaux limitées. Toutefois, le confinement des particuliers à domicile a provoqué une augmentation des apports de déchets verts venant de la collecte en porte à porte.

La saison des pluies 2019/2020 a été une saison sèche par rapport à la moyenne des dernières années. Il n'y a pas eu d'épisodes cycloniques ni de périodes de fortes pluies ayant pu provoquer de forts apports de déchets verts entrants sur la plateforme. Cependant, les forts tonnages entrants pendant la période de confinement (mars à mai) sont comparables à ceux reçus en période de pluie.

Il est à noter que les déchets réceptionnés et traités sur ces installations doivent faire l'objet d'une déclaration annuelle aux services de l'Etat (déclaration annuelle des émissions et des transferts de polluants et des déchets, GEREP), et ce avant le 31 mars de l'année n+1. Une synthèse des éléments déclarés est présenté ci-après pour l'année 2020.

		PF Traitement de DV (Tonnes)							
CODE DECHET	Intitulé	Port	Rivière Saint-Etienne	Pointe des Châteaux	Plaine des Cafres	Cambaie	Nature du Traitement	Exutoire	
Ny 1/ Réception ou Traitement de déchets									
Qté admise DV entrants	20 02 01	Déchets biodégradables	20 879,98	10 771,10	28 949,52	730,62	R3	-	
Qté DV traitées	-	Admises - refus (hors criblage)	20 480,54	10 633,44	28 082,68	730,62			
Nx 1 / Production ou expédition de déchets									
Refus de tri DV (ENC)	19 05 02	Fraction non composée des déchets animaux et végétaux	311,30		814,42	0,00	D5 : Dépôt sur ou dans le sol (expl mise en décharge, ...)	CTVD	
Refus de tri DV (ENC)	19 12 12	Déchets encombrants issus PF Broyage		104,02			D5 : Dépôt sur ou dans le sol (expl mise en décharge, ...)	CTVD	
Refus de tri DV (ferrailles)	19 12 02	Métaux en mélange	6,24	3,56	14,70	0,00	R4 : Recyclage ou récupération des métaux et des composés métalliques	Général Autos	
Refus de tri DV (gravats)	19 12 09	Mélanges de béton, briques, tuiles et céramiques autres que ceux visés à la rubrique 17 01 06	79,32	27,74	35,28	0,00	R5: Recyclage ou récupération d'autres matières inorganiques	RES / STS	
Refus de tri DV (pneus)	19 12 12	Pneus hors d'usage	2,58	2,34	1,92	0,00	R5: Recyclage ou récupération d'autres matières inorganiques	Solyval	
Refus de tri criblage	19 05 02	Fraction non composée des déchets animaux et végétaux	3 240,74	0,00	2 647,78	0,00	D5 : Dépôt sur ou dans le sol (expl mise en décharge, ...)	ISDND	
Refus Souche	19 12 07	Bois autres que ceux visés à la rubrique 19 12 06	0,00	0,00	0,00	0,00	R10 : Epandage sur le sol au profit de l'agriculture ou de l'écologie	Professionnels / Agri.	
Batteries	19 12 11*	Accumulateurs au plomb	0,00	0,00	0,52	0,00	R13 Stockage en vue d'une opération de recyclage ou récupération d'autres matières inorganiques	STARDIS	
Sortie Compost	19 05 99	Compost	9 258,86		4 600,68		R10 : Epandage sur le sol au profit de l'agriculture ou de l'écologie	Professionnels / Agri.	
Sortie Broyat	19 12 12	Broyat (la DEAL demande a déclaré en 19 12 12)		8 551,82	3 468,02	364,76	R10 : Epandage sur le sol au profit de l'agriculture ou de l'écologie	Professionnels / Agri.	
Sortie Broyat pollué	19 05 03	Déchets non spécifiés ailleurs	0,00	0	0	0	D5 : Dépôt sur ou dans le sol (expl mise en décharge, ...)	ISDND	
Sortie Broyat Combustibles	19 12 10	Déchets combustibles autres que ceux visés aux rubriques 19 02 08 et 19 02 09					R1 : Utilisation principale comme combustible ou autre moyen de produire de l'énergie	ALBIOMA	

C) Mesures prises dans l'année pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la sante de l'homme et a l'environnement des opérations de gestion des déchets

1. Les déchets verts

L'activité de traitement des déchets végétaux reste peu impactante sur la santé de l'homme ou sur l'environnement. Les déchets traités sont d'origine naturel et présentent des taux d'indésirables relativement faibles. Les process utilisés (broyage simple ou compostage) sont exclusivement mécaniques, et les broyats ou composts obtenus retournent exclusivement à la terre.

La gestion de ces installations de traitement des déchets végétaux reste régie par des arrêtés ministériels et/ou préfectoraux. Ces derniers dictent les mesures à mettre en place pour prévenir ou atténuer les impacts de l'activité de traitement des déchets végétaux sur la santé de l'homme et sur l'environnement.

Pour exemple, l'ensemble des eaux pluviales ou de process transitant sur les installations de traitement sont collectées au sein de lagunes de décantation et sont systématiquement analysées avant rejet en milieu naturel. Les arrêtés règlementaires viennent fixer des seuils de polluants au-delà desquels tout rejet est proscrit.

ILEVA mène ainsi régulièrement des prélèvements dans ses bassins.

De même, des analyses sont réalisées sur chaque lot de broyat ou de compost afin de vérifier leur conformité à la norme NFU 44-051 relative à la mise sur le marché des amendements organiques.

2. Les déchets ménagers et assimilés

Synthèse des mesures prises en 2020 pour maitriser les effets et impacts sur l'environnement de l'exploitation de l'ISDND.

THEMATIQUE	MESURES
Sol Et Sous-Sol	Stabilité du massif de déchets : -suivis géotechniques des murs de soutènement en gabions -compactage en plusieurs passes pour limiter les tassements différentiels
Eaux Souterraines	-Maitrise et maintien des niveaux de lixiviats dans les casiers et assainissement des stocks historiques de lixiviats -Suivi de la composition des eaux souterraines -Mise en place d'un programme de suivi composé de 15 piézomètres
Eaux De Process	-Maintien des différents équipements de collecte, de stockage et de traitement des lixiviats en fonctionnement optimal -Location d'une unité de traitement mobile

Eaux Pluviales	-Contrôle des eaux des bassins dédiés et rejets si analyses conformes et dans le cas contraire, transfert vers les bassins lixiviats pour traitement
Rejets D'eaux De Surface	-Rejet dans le milieu naturel après analyse, si les résultats sont conformes, sinon traitement en tant qu'eaux souillées Effluents utilisés pour :
Effluents Issus Du Traitement Des Lixiviats	- l'irrigation des espaces verts du site avec les perméats de nanofiltration après contrôle de la conformité réglementaire, permettant ainsi une économie de 34 747 m3 d'eau sur 2020 - la réinjection de 11 505 m3 de concentrats issus du traitement des lixiviats par le BRM, pour le fonctionnement des casiers en mode bioréacteur (mise en service d'une unité de réinjection automatique en septembre 2020) Rejet de 10 942 m3 d'effluents via l'émissaire en mer Traitement des 4 025 m3 des boues produites en excédent par le traitement biologique des lixiviats
Alimentation En Eau	-Utilisation des perméats de nanofiltration du BRM pour l'irrigation des espaces verts du site permettant une économie sur les consommations d'eau d'irrigation : effet positif temporaire sur la ressource
Climat	-L'exploitation en mode bioréacteur favorise une production plus rapide de biogaz capté par le réseau mis en place à l'avancement dès le début de la phase de méthanogènes. -Valorisation énergétique du biogaz et présence d'un système palliatif en cas de défaillance (2 torchères) -Connexion des puits biogaz du casier de la tranche 4 au réseau de dégazage pour valorisation
Risques Naturels	-Levé topographique et contrôle visuel des épis de protection Suivi mensuel des déformations des massifs avec instrumentation et cibles topographiques
Habitats Naturels	-Limitation des envols par le compactage, la réduction de la surface d'exploitation, les couvertures hebdomadaires, voir journalières, le choix de l'orientation des zones de vidage et par la mise en place de cages anti-envols en bordure des zones d'exploitation. -Ramassages réguliers des envols en bordure du site et en bordure de rivière. -Limitation des poussières par l'arrosage des voies d'exploitation en période sèche.
Flore	-Lutte contre les espèces exotiques envahissantes pour limiter leur propagation -Entretien des espaces verts. -Usage raisonné des produits phytosanitaires -Entretien des milieux.
Faune Invertébrée	-Usage raisonné des produits phytosanitaires. -Pas d'éclairage permanent et utilisation de lampes orientées vers le sol
Herpétofaune	-Entretien des milieux. -Usage raisonné des produits phytosanitaires. -Pas d'éclairage permanent et utilisation de lampes orientées vers le sol
Mammifères	-Entretien des milieux. -Usage raisonné des produits phytosanitaires. -Pas d'éclairage permanent et utilisation de lampes orientées vers le sol
Avifaune	Entretien des milieux. Usage raisonné des produits phytosanitaires.

	<p>Pas d'éclairage permanent et utilisation de lampes orientées vers le sol</p> <p>Entretien des milieux.</p> <p>Faune Aquatique Pas d'utilisation de produits phytosanitaires.</p>
Nuisibles	<p>Augmentation de la fréquence des opérations de dératisation pour lutter contre la prolifération des rats et autres rongeurs.</p> <p>Limitation des surfaces de déchets non couvertes</p> <p>Passages réguliers des services de la fourrière animale pour la capture des chiens errants.</p> <p>Opérations de démoustication et de désinsectisation au besoin.</p>
Espèces Exotiques Envahissantes	<p>Eradication des espèces exotiques envahissantes de façon mécanique</p>
Continuité Ecologiques	<p>Entretien des milieux.</p> <p>Pas d'utilisation de produits phytosanitaires.</p> <p>Pas d'éclairage permanent et utilisation de lampes orientées vers le sol</p>
Odeurs	<p>Exploitation de surfaces réduites couvertes régulièrement.</p> <p>Couverture des alvéoles dès la fin du comblement.</p> <p>Entretien et suivi quotidien du réseau de dégazage et captage à l'avancement et valorisation du biogaz</p>
Emissions Gazeuses	<p>Exploitation avec réinjection permettant de favoriser la production de biogaz lors de la période d'exploitation de l'ISDND.</p> <p>Suivi mensuel de la qualité du biogaz produit sur site.</p> <p>Contrôle annuel des émissions et des rejets.</p>
Poussières	<p>Arrosage des pistes par temps sec</p> <p>Entretien régulier des pistes</p> <p>Limitation des vitesses de circulation</p> <p>Balayage des voies d'accès</p>
Envois	<p>Compactage des déchets dès leur déchargement</p> <p>Mise en place de cages côté Saint Louis, retenant les envois.</p> <p>Ramassage manuel des envois sur le site et ses alentours, y compris dans le lit de la rivière Saint Etienne</p> <p>Installation de filets fixes anti-envois</p>
Emissions Lumineuses	<p>Limitation de l'éclairage, orientation des lumières vers le bas</p>

III-INDICATEURS FINANCIERS RELATIFS AU TRAITEMENT DES DECHETS

A) Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion – traitement

Les rapports d'activité annuels détaillent l'ensemble des modalités d'exploitation des sites d'ILEVA gérées par des prestataires par le biais de contrats de prestations de services.

Les installations de traitement des Déchets Verts :

- Le Syndicat a confié :
 - à **SUEZ RV REUNION** le marché d'exploitation de la plateforme de broyage de déchets verts de Saint-Leu au lieu-dit Pointe des Châteaux, **du 01/01/20 au 16/08/20**, puis à **GTC** à compter du **17/08/20 dans le cadre du nouveau marché** ;
 - à **GTC** le marché d'exploitation de la plateforme de compostage du Port ;
 - à **SUEZ RV REUNION** le marché d'exploitation de la plateforme de broyage de déchets verts de Saint-Paul au lieu-dit Cambaie ;
 - à **GTC** le marché d'exploitation de la plateforme de valorisation de déchets verts de Saint-Pierre au lieu-dit « La Rivière Saint-Etienne ».
- La plateforme de déchets verts de la Plaine des Cafres géré en Régie durant le 1er semestre 2020, puis en contrat de prestation intégrée avec la **SPL SUDEC** à partir du 1er juillet 2020

Centre de transit des déchets non dangereux du Port :

- Le Syndicat a confié à **SUEZ RV REUNION** le marché d'exploitation du transit du Port.

Le Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets de la Rivière Saint-Étienne :

- Le périmètre du CTVD de la Rivière Saint-Étienne regroupe les activités suivantes, soumises à la nomenclature ICPE, exploitées par ILEVA :
- L'installation de stockage de déchets non dangereux et ses installations connexes, gérées par **GREEN TROPICAL CIRCLE (GTC)** ;
- La plateforme de tri et de valorisation des DAE et des encombrants, gérée par la **SEMRRE**
- La plateforme de traitement et de valorisation des déchets végétaux gérée par la société **GREEN TROPICAL CIRCLE (GTC)**.

Les centres de tri :

- **Le centre de tri du Port** est géré en **DSP** par **CYCLEA** et réceptionne les emballages provenant de la collecte sélective du TCO et les valorisables des professionnels (majorité d'apports de DAE), ainsi que les encombrants
- **Le centre de tri de Pierrefonds**, géré par la **SEMRRE**, dans le cadre d'un contrat de prestation intégrée. Il réceptionne les déchets provenant majoritairement de la collecte en porte à porte de la CIVIS et de la CASUD et en moindre mesure les DAE.

B) Montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service, et modalités de financement y compris la répartition entre les différentes sources de financement

➤ **Fonctionnement :**

○ **Dépenses : 39 026 055,58 € HT**

Chapitre	Libellé	Montant HT
011	Charges à caractère général	28 864 362,00 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	4 330 190,16 €
65	Autres charges de gestion courante	129 523,40 €
Total des dépenses de gestion courante HT		33 324 075,56 €
66	Charges financières	827 358,26 €
67	Charges exceptionnelles	3 841 944,84 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement HT		37 993 378,66 €
68	Dotations provisions semi-budgétaires	387 731,90 €
42	Opérat° ordre transfert entre sections	644 945,02 €
Total dépenses de fonctionnement HT		39 026 055,58 €

○ **Recettes : 41 833 153,50 € HT**

Chapitre	Libellé	Montant HT
13	Atténuation de charges	50 163,74 €
70	Produits services, domaines et ventes div	6 467 453,24 €
74	Dotations et participations	32 553 265,04 €
75	Autres produits de gestion courante	0,51 €
Total des recettes de gestion courante HT		39 070 882,53 €
77	Produits exceptionnels	313 961,97 €
Total des recettes réelles de fonctionnement HT		39 384 844,50 €
78	Reprises provisions semi-budgétaires	2 448 309,00 €
Total recettes de fonctionnement HT		41 833 153,50 €

○ **Financements :**

Le service a été financé sur l'exercice par :

- Les contributions des membres d'ILEVA ;
- Les prestations à des tiers (professionnels et collectivités) et par la vente de compost et biogaz ;
- Les soutiens d'Eco-organismes (OCAD3E).

Détail des contributions des EPCI :

En vertu de l'article 14 des statuts du Syndicat mixte ILEVA, les EPCI membres du dit syndicat versent une contribution annuelle afin d'assurer le financement des dépenses nécessaires à l'accomplissement de son objet.

Ainsi, au titre de l'année **2020**, les contributions s'élèvent à **32 457 433€**.

Par ailleurs, le Syndicat a également remboursé aux EPCI une partie des contributions liée aux provisions versées par les EPCI.

CIVIS

- Contribution 2020 : 11 534 882€
- Remboursement de contribution par ILEVA : 1 194 251 €

CASUD

- Contribution 2020 : 7 414 010€
- Remboursement de contribution par ILEVA : 808 214 €

TCO

- Contribution 2020 : 13 147 141€
- Remboursement de contribution par ILEVA : 1 399 961 €

Région

- Contribution 2020 : 361 401€

➤ Investissement :

- **Dépenses : 19 246 012,02 € HT**

Chapitre	Libellé	Montant HT
20	Immobilisations incorporelles	342 500,82 €
21	Immobilisations corporelles	2 504 702,59 €
23	Immobilisations en cours	12 111 231,54 €
Total des dépenses d'équipement HT		14 958 434,95 €
10	Dotations, fond divers et réserves	1 736 906,38 €
16	Emprunts et dettes assimilés	1 782 786,48 €
Total des dépenses financières HT		3 519 692,86 €
Total des dépenses réelles d'investissement HT		18 478 127,81 €
041	Opérations patrimoniales	767 884,21 €
Total dépenses d'investissement HT		19 246 012,02 €

- **Recettes : 36 998 345,35 € HT**

Chapitre	Libellé	Montant HT
13	Subventions d'investissement	8 431 473,10 €
16	Emprunts et dettes assimilées	15 197 037,00 €
23	Immobilisations en cours	- €
Total des recettes d'équipement HT		23 628 510,10 €
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	2 630 341,75 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	9 326 664,27 €
Total des recettes financières HT		11 957 006,02 €
Total des recettes réelles d'investissement HT		35 585 516,12 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	644 945,02 €
041	Opérations patrimoniales	767 884,21 €
Total recettes d'investissement HT		36 998 345,35 €

Les investissements ont notamment été financés sur l'exercice au travers des **emprunts, subvention d'investissements et recettes de FCTVA.**

C) Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises relatif aux prestations réalisées en 2020

Sites / Prestation	Prestataire	Montant en € HT	Montant en € TTC
Exploitation de la Plateforme de compostage de déchets verts du Port	GREEN TROPICAL CIRCLE	1 061 844 €	1 084 143 €
Exploitation de la Plateforme de broyage de déchets verts de Saint-Leu	SUEZ RV REUNION	327 125 €	333 995 €
	GREEN TROPICAL CIRCLE	326 918 €	333 783 €
Exploitation de la Plateforme de broyage de déchets verts à Cambaie	SUEZ RV REUNION	51 979 €	53 070 €
Exploitation de la Plateforme de traitement de déchets verts de la Rivière Saint-Étienne	GREEN TROPICAL CIRCLE	1 644 924 €	1 679 468 €
Exploitation du Centre de transit des déchets non dangereux du Port	SUEZ RV REUNION	1 682 722 €	1 716 218€
Exploitation CTVD et traitement des lixiviats - L'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux de la Rivière Saint-Etienne	GREEN TROPICAL CIRCLE	5 115 014 €	5 235 294 €
Assistance à l'exploitation du BRM - ISDND	OVIVE	195 016 €	205 266 €
La plateforme de tri et de valorisation des encombrants et des déchets d'activité économique	SEMRRE	1 200 869 €	1 229 826 €
Exploitation CTVD - TRI DES ENCOMBRANTS ET DES DIB (DAE)			
Exploitation du centre de tri de Pierrefonds	SEMRRE	4 427 124€	4 526 914 €
Exploitation du centre de tri du Port	Cycléa	5 735 659 €	5 900 444 €
Gardiennage du CTVD de la Rivière Saint-Étienne	G.S.P. E	297 803 €	323 117 €
Gardiennage de la Plateforme de déchets verts de la Plaine des Cafres	S.P.M	102 000 €	110 670 €
TOTAL		22 168 998 €	22 732 208 €

D) Produits des droits d'accès aux centres de traitement dont la collectivité est maître d'ouvrage pour les déchets assimilés apportés directement par les entreprises elles-mêmes ou par des collectivités clientes relatifs à l'exercice 2020

ISDND et Plateforme de tri Encombrant	• 2 911 817,88€	4 561 678,23€
Transit du Port	• 511 841,57€	
Centre de tri de Pierrefond	• 325 907,80€	
Centre de tri Cycléa	• 812 110,98€	

E) Montant global et détaillé des différentes aides publiques et des soutiens reçus d'organismes agréés pour la gestion des déchets issus de produits relevant des dispositions de l'article L. 541-10 du code de l'environnement

➤ **Soutiens reçus d'organismes agréés : OCAD3E**

Eco-système est un organisme agréé par les pouvoirs publics depuis le 9 août 2006. Conformément à la directive européenne 2002/96-CE et au décret du 20 juillet 2005, Eco-système assure la mise en place sur tout le territoire français depuis le 15 novembre 2006, d'un dispositif national pour collecter, dépolluer et recycler les déchets d'équipement électriques et électroniques en fin de vie (DEEE), à l'exception des lampes.

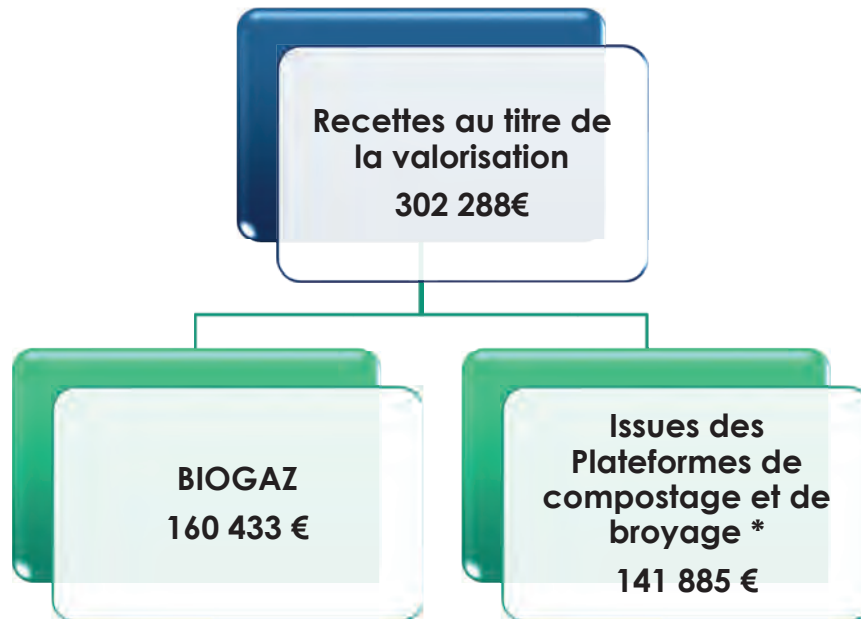
Le montant des soutiens OCAD3E au titre de l'année 2020 s'élève à **67 819 €**.

➤ **Aides publiques :**

○ **L'Agence de Services et de Paiement :**

L'Agence de services et de paiement (ASP) est un établissement public interministériel qui contribue à la mise en œuvre de politiques publiques. Le Syndicat a perçu **95 832 €** d'aides relatives aux CAE, CUI et contrats d'avenir au titre de l'exercice 2020.

F) Montant global et détaillé des recettes au titre de la valorisation relatifs à l'exercice 2020



*hors recettes des communes

G) Matrice des tonnages par flux de déchets, et types de traitement :

Le **projet de matrice** des tonnages ComptaCoût est présenté en **annexe 1**.

H) Coût aidé tous flux confondus et pour chaque flux de déchets et analyse de leurs évolutions sur les trois dernières années

Les coûts suivants ont été calculés selon la méthode **ComptaCoût**.

La matrice des coûts est un référentiel d'expression des coûts du service public d'élimination des déchets élaboré par le Comité des connaissances des Coûts, instance nationale présidée par **l'ADEME** dont l'objectif est de favoriser l'information et la transparence.

Contrairement à la comptabilité publique cette matrice intègre les **dotations aux amortissements** concernant les équipements mis en service et les **reprises annuelles des subventions** de ces mêmes investissements.

La matrice 2020 prend donc notamment en compte les amortissements du casier I et de la Tranche 6 de l'ISDND.

La Matrice intègre également des charges extra-comptables non incluses au compte administratif comme par exemple la **provision pour post-exploitation, et les amortissements supplétifs**.

Les reprises de provisions et les charges exceptionnelles relatives aux **contributions**, ont été impactés sur le montant de ces dernières dans la matrice, afin de ne pas impacter les coûts d'exploitation par type de traitement, et les dépenses de structure.

Par ailleurs, les recettes exceptionnelles relatives aux remboursements liés aux dépenses de personnel, ont été intégrées en tant qu'atténuation de charges sur ces dépenses. De

même, les remboursements de la SPL SUDEC relatives aux charges de personnels ont été affectés dans la matrice en tant qu'atténuation de charge sur ces dépenses d'exploitation.

A l'inverse, est exclu le remboursement du capital de la dette. En conséquence, l'élaboration de la **matrice des coûts et les analyses qui en découlent doivent être distinguées de celles du compte administratif.**

Par ailleurs, les données de la Matrice sont présentées en **Hors Taxe.**

En 2019, par **délibération CS191031_03**, le Syndicat mixte a adopté une clé de répartition pour l'affectation des charges indirectes aux dépenses d'exploitation des équipements de traitement et aux dépenses liées à l'exploitation générale du budget principal du Syndicat. Cette clé de répartition a donc été appliquée afin d'affecter les charges indirectes de la Matrice ComptaCoût 2020, hormis celles du 012.

Le projet de matrice présenté sera proposé pour validation sur SINOË.

Les indicateurs financiers sont exprimés en **€ HT**, en **€ HT par tonne** et en **€ HT par habitant.**

Au sens de l'annexe XIII du décret n°2015-1827, le coût aidé est l'ensemble des charges, notamment de structure, de collecte et de transport, moins les produits industriels (ventes de matériaux et d'énergie, prestations à des tiers), les soutiens des organismes agréés pour la gestion des déchets issus de produits relevant des dispositions de l'article L. 541-10 du code de l'environnement et les aides publiques. »

➤ **Coût aidé tous flux confondus pour tout le territoire d'ILEVA :**

Coût aidé tous flux confondus (€HT)	2 020
a - Coût Complet	38 579 525
b- Produits industriels	5 256 454
c- Soutiens	67 819
d- Aides reçues	505 847
Coût aidé tous flux confondus (€HT)	32 749 406

➤ **Coût aidé par flux de déchets pour tout le territoire d'ILEVA :**

Le projet de matrice détaillée du Coût aidé par flux de déchets est présenté en **annexe 2.**

➤ **Evolutions du coût aidé sur les 3 dernières années pour tout le territoire d'ILEVA :**

Année	2020	2019	2018
Coût aidé (€ HT)	32 749 406	30 368 068	32 410 062

I) Coût complet par étapes TECHNIQUES TOUS flux confondus et pour chaque flux de déchets

Les indicateurs financiers sont exprimés en **€ HT**, en **€ HT par tonne** et en **€ HT par habitant.**

Les coûts suivants ont été calculés selon la méthode ComptaCoût.

➤ **Coût complet par étapes techniques tous flux confondus et pour chaque flux de déchets**

○ **Coût complet par étapes techniques tous flux confondus**

Année 2020			Total (€ HT)	Total (€ HT / tonne)	Total (€ HT/ hab)	
En €						
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure	3 486 575	10,23	6,61	
		Communication	33 457	0,10	0,06	
		TOTAL	3 520 031,21	10,32	6,67	
	Techniques	Transfert/Transport	1 902 297	33,10	3,61	
		Tri et conditionnement	12 716 223	158,67	24,10	
		Compostage	5 759 096	56,20	10,92	
		Stockage de déchets non dangereux	14 681 877	92,73	27,83	
		TOTAL	35 059 493,66	102,83	66,45	
	Coût Complet par flux de déchets (€HT)			38 579 525	113	73

○ **Coût complet par flux de déchets (€ HT)**

Le coût complet par flux de déchets est présenté en **annexe 3.**

○ **Coût complet par flux de déchets à la tonne (€ HT/T) et par habitant**

Le coût complet par flux de déchets est présenté en **annexe 4.**

Envoyé en préfecture le 18/06/2021

Reçu en préfecture le 18/06/2021

Affiché le



ID : 974-200045342-20210617-CS210611_09-DE

ANNEXES



Flux de déchets

	Ordures ménagères résiduelles	RSOM hors verre	Déchets verts	Encombrant	Déchets des collectivités				Déchets des professionnels	Déchets des déchèteries			Total
					Ordures ménagères	Déchets Verts	Encombrant	RSOM hors verre		Déchets Verts	Encombrant	RSOM hors verre	
Transit/transport	54 502,30				947,40				2 017,00				57 466,70
Tri des encombrants				28 534,81			217,16		1 871,55	368,02			30 991,54
Centre de tri Ouest - Tri des encombrants				9 928,62						7 813,94			17 742,56
Centre de tri Ouest - Tri des RSOM		7 232,34							7 350,79			915,16	15 660,23
Centre de tri Sud - Tri des RSOM		11 686,82							2 477,72			1 166,12	15 746,66
Compostage / Broyage			86 660,96			4 585,80			1 332,08				102 470,51
Stockage de déchets non dangereux (HOIS refus DV et refus de tri des encombrants et RSOM)	140 010,22				1 159,54				17 163,32				158 333,08
TOTAL Déchets Traités (tonne)	140 010,22	18 919,16	86 660,96	38 463,43	2 106,94	4 585,80	217,16	577,94	32 212,46	9 891,67	8 181,96	2 081,28	398 411,28

ILEVA



ANNEXE 2 Année 2020 Montants en euro HT Population adhérente : 527 579 hab.		Flux de déchets											Total		
		Ordures ménagères résiduelles	RSOM hors verre	Déchets verts	Encombrant	Déchets des collectivités			Déchets des professionnels		Déchets des déchèteries				
						Ordures ménagères	Déchets Verts	Encombrant	RSOM hors verre	Déchets Verts	Encombrant	Déchets Verts		Encombrant	RSOM hors verre
Charges	Fonctionnelles	1 470 529	620 535	484 426	296 987	13 812	25 565	904	7 009	342 462	141 146	55 292	27 907	3 486 575	
	Techniques	14 111	5 955	4 648	2 850	133	245	9	67	3 286	1 354	531	268	33 457	
		1 484 640	626 490	489 074	299 837	13 944	25 810	913	7 076	345 748	142 501	55 822	28 175	3 520 031	
		1 804 168	6 239 836	4 871 177	2 986 376	31 361	257 067	9 094	70 482	66 768	1 419 307	555 990	280 624	12 716 223	
Produits	Charges de déchets non dangereux	12 982 839	-	-	-	107 522	-	-	-	1 591 517	-	-	-	14 681 877	
		14 787 007	6 239 836	4 871 177	2 986 376	138 883	257 067	9 094	70 482	3 443 652	1 419 307	555 990	280 624	35 059 494	
		16 271 647	6 866 325	5 360 251	3 286 213	152 827	282 877	10 007	77 558	3 789 400	1 561 807	611 813	308 800	38 579 525	
		-	-	119 969	-	-	6 348	-	-	-	162 277	-	13 694	-	302 288
Aides	Industriels	-	-	-	-	-	-	-	-	4 561 569	-	-	-	4 561 569	
		-	-	-	-	-	-	-	-	392 596	-	-	-	392 596	
		-	-	-	-	-	-	-	-	5 116 442	-	-	-	5 256 454	
		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	67 819	
Soutien	Soutien	-	-	-	66 456	-	-	506	-	-	-	-	857	67 819	
		304 156	-	-	61 989	2 519	-	-	-	41 351	-	-	-	410 015	
		44 821	18 914	14 765	9 052	421	779	28	214	-	1 685	4 302	851	95 832	
		348 978	18 914	14 765	71 041	2 940	779	28	214	41 351	1 685	4 302	851	505 847	
Coût aidé (€ HT)	Reprises des subventions d'investissements (amortissements)	15 922 669	6 847 412	5 225 516	3 148 716	149 887	275 749	9 474	77 345	1 368 393	596 434	307 949	307 949	32 749 406	
		114	362	60	82	129	60	44	134	-	60	190	148	96	
		30	13	10	6	0	1	0	0	3	1	3	1	62	
		304 156	18 914	14 765	9 052	421	779	28	214	41 351	1 685	4 302	851	95 832	
Coût aidé (€ HT) par habitants	Aides à l'emploi	15 922 669	6 847 412	5 225 516	3 148 716	149 887	275 749	9 474	77 345	1 368 393	596 434	307 949	307 949	32 749 406	
		114	362	60	82	129	60	44	134	-	60	190	148	96	
		30	13	10	6	0	1	0	0	3	1	3	1	62	
		304 156	18 914	14 765	9 052	421	779	28	214	41 351	1 685	4 302	851	95 832	
Coût aidé (€ HT) par habitants	TOTAL Aides	15 922 669	6 847 412	5 225 516	3 148 716	149 887	275 749	9 474	77 345	1 368 393	596 434	307 949	307 949	32 749 406	
		114	362	60	82	129	60	44	134	-	60	190	148	96	
		30	13	10	6	0	1	0	0	3	1	3	1	62	
		304 156	18 914	14 765	9 052	421	779	28	214	41 351	1 685	4 302	851	95 832	
Coût aidé (€ HT) par habitants	TOTAL Produits	15 922 669	6 847 412	5 225 516	3 148 716	149 887	275 749	9 474	77 345	1 368 393	596 434	307 949	307 949	32 749 406	
		114	362	60	82	129	60	44	134	-	60	190	148	96	
		30	13	10	6	0	1	0	0	3	1	3	1	62	
		304 156	18 914	14 765	9 052	421	779	28	214	41 351	1 685	4 302	851	95 832	
Coût aidé (€ HT) par habitants	TOTAL Charges	14 787 007	6 239 836	4 871 177	2 986 376	138 883	257 067	9 094	70 482	3 443 652	1 419 307	555 990	280 624	35 059 494	
		16 271 647	6 866 325	5 360 251	3 286 213	152 827	282 877	10 007	77 558	3 789 400	1 561 807	611 813	308 800	38 579 525	
		-	-	119 969	-	-	6 348	-	-	-	162 277	-	13 694	-	302 288
		-	-	-	-	-	-	-	-	4 561 569	-	-	-	-	4 561 569
Coût aidé (€ HT) par habitants	Tous soutiens des sociétés agréées	-	-	-	66 456	-	-	506	-	-	-	-	857	67 819	
		304 156	-	-	61 989	2 519	-	-	-	41 351	-	-	-	410 015	
		44 821	18 914	14 765	9 052	421	779	28	214	-	1 685	4 302	851	95 832	
		348 978	18 914	14 765	71 041	2 940	779	28	214	41 351	1 685	4 302	851	505 847	
Coût aidé (€ HT) par habitants	TOTAL Aides	15 922 669	6 847 412	5 225 516	3 148 716	149 887	275 749	9 474	77 345	1 368 393	596 434	307 949	307 949	32 749 406	
		114	362	60	82	129	60	44	134	-	60	190	148	96	
		30	13	10	6	0	1	0	0	3	1	3	1	62	
		304 156	18 914	14 765	9 052	421	779	28	214	41 351	1 685	4 302	851	95 832	



ANNEXE 4 Année 2020 Montants en euro HT Population adhérente : 527 579 hab.		Flux de déchets													
		Ordures ménagères résiduelles	RDOM hors verre	Déchets verts	Encombrant	Déchets des collectivités			Déchets des professionnels			Déchets des déchèteries		Total	
Charges (€/tonne)	Fonctionnelles	Ordures ménagères		Déchets Verts		Encombrant		RDOM hors verre		Déchets Verts		RDOM hors verre		Total	
		Déchets Verts	Encombrant	Déchets Verts	Encombrant	Déchets Verts	Encombrant	Déchets Verts	Encombrant	Déchets Verts	Encombrant	Déchets Verts	Encombrant	Déchets Verts	Encombrant
	Charges de structure	10,50	32,80	5,59	7,72	11,91	5,57	4,16	12,13	11,34	5,59	17,25	13,41		10,23
	Communication	0,10	0,31	0,05	0,07	0,11	0,05	0,04	0,12	0,11	0,05	0,17	0,13		0,10
	TOTAL Fonctionnelles	10,60	33,11	5,64	7,80	12,03	5,63	4,20	12,24	11,45	5,64	17,42	13,54		10,32
	Techniques	33,10				33,10				33,10					33,10
	Tri et conditionnement		329,82		77,64				121,95	146,20					158,67
	Compostage						56,06	41,88		56,20					56,20
	Stockage de déchets non dangereux	92,73				92,73				92,73					92,73
	TOTAL Techniques	105,61	329,82	56,21	77,64	119,77	56,06	41,88	121,95	114,05	56,21	173,47	134,83		102,83
	<i>Coût Complet par flux de déchets (€HT / t)</i>	116	363	62	85	132	62	46	134	125	62	191	148		113
	<i>Coût Complet par flux de déchets (€HT / Hab)</i>	30,84	13,01	10,16	6,23	0,29	0,54	0,02	0,15	7,18	1,16	2,96	0,59		73,13

